



Conseil de sécurité

Distr. générale
12 novembre 2020
Français
Original : anglais

Lettre datée du 5 novembre 2020, adressée au Secrétaire général et aux Représentants permanents des pays membres du Conseil de sécurité par la Présidente du Conseil

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des exposés présentés par la Vice-Secrétaire générale, S. E. M^{me} Amina Mohammed ; M. Ibrahim Mayaki, Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine ; Sir Hilary Beckles, Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales ; S. E. M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, en sa qualité de Président du Conseil économique et social ; ainsi que des déclarations faites par S. E. M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre et Ministre des finances, de la fonction publique, de la sécurité nationale, des affaires juridiques et des affaires des Grenadines de Saint-Vincent-et-les Grenadines ; M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie ; M^{me} Meryame Kitir, Ministre de la Coopération au développement de la Belgique ; M. Andres Rundu, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie ; M. Niels Annen, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne ; M. Sergey Vershinin, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie ; M. Alvin Botes, Vice-Ministre des relations et de la coopération internationales de l'Afrique du Sud ; Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ; M. Le Hoai Trung, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam ; et par les représentants de la Chine, de la République dominicaine, de la France, de l'Indonésie, du Niger et des États-Unis d'Amérique, à l'occasion de la visioconférence sur la question « Consolidation et pérennisation de la paix : facteurs actuels de conflit et d'insécurité », tenue le mardi 3 novembre 2020.

Conformément à l'accord auquel sont parvenus les membres du Conseil concernant cette visioconférence, les délégations et entités suivantes ont fourni des déclarations écrites, dont le texte est également joint : Azerbaïdjan, Brésil, Cabo Verde, Canada, Chili, Colombie, Cuba, Danemark, Équateur, El Salvador, Érythrée, Union européenne, Géorgie, Guatemala, Inde, République islamique d'Iran, Irlande, Italie, Japon, Kenya, Liechtenstein, Malte, Mexique, Maroc, Namibie, Pays-Bas, Nigéria, Pérou, les Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suisse, Ukraine et Émirats arabes unis.

Conformément à la procédure décrite dans la lettre du 7 mai 2020, adressée aux représentantes et représentants permanents des membres du Conseil de sécurité par le Président du Conseil de sécurité (S/2020/372), qui a été convenue en raison



des circonstances exceptionnelles créées par la pandémie de maladie à coronavirus, le texte des exposés et déclarations sera publié en tant que document du Conseil de sécurité.

(*Signé*) Inga Rhonda **King**
La Présidente du Conseil de sécurité

Annexe 1

Exposé de la Vice-Secrétaire générale

Je remercie le Président Gonsalves et le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé ce débat public. Je félicite son pays d'être la plus petite nation à avoir jamais assuré la présidence du Conseil de sécurité. Son gouvernement assure également la présidence de la Communauté des Caraïbes, ce qui met en avant le rôle important que les petits pays peuvent jouer dans le système multilatéral.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a fait comprendre que, dans le monde d'aujourd'hui, il n'existe pas de crise lointaine. La pandémie continue d'exacerber les risques et les facteurs de conflit – de l'insécurité transfrontalière et des menaces liées au climat aux troubles sociaux et aux déficits démocratiques, les griefs et les inégalités se creusent, érodant la confiance dans les autorités et les institutions de toutes sortes et accroissant les vulnérabilités.

La crise est en train de réduire à néant les progrès réalisés en matière de développement et de consolidation de la paix, aggravant les conflits et sapant les efforts qui sont faits pour atteindre les objectifs de développement durable. Elle a également des effets dévastateurs sur les droits de l'homme et aggrave considérablement les inégalités de genre. La COVID-19 expose les personnes vulnérables à de nouvelles menaces dans le contexte de crises humanitaires préexistantes. Les parties à des conflits profitent de la pandémie pour créer une insécurité ou aggraver l'insécurité existante et pour entraver la fourniture de soins médicaux et d'autres aides et services vitaux.

Les femmes occupent massivement des emplois dans les secteurs les plus touchés par les confinements et sont plus susceptibles que les hommes de ne pas avoir d'économies, de sécurité sociale et de couverture sanitaire. Les confinements ont également entraîné une flambée alarmante de la violence domestique et fondée sur le genre. Comment pouvons-nous parler de paix et de sécurité alors que des millions de femmes courent les plus grands risques dans leur propre foyer ? Et nous savons que la violence contre les femmes et les filles, l'oppression civique et les conflits sont directement liés.

L'urgence climatique est un facteur majeur d'inégalité, d'insécurité et de conflit. J'ai personnellement été témoin des liens qui existent entre les défis climatiques et les problèmes liés à la sécurité au Sahel, dans la région du lac Tchad, au Moyen-Orient et ailleurs. Il s'agit notamment des déplacements à grande échelle, de la concurrence pour l'accès aux ressources et des phénomènes météorologiques extrêmes tels que les sécheresses et les inondations, qui détruisent les maisons, les moyens de subsistance et les communautés. Dans certains cas, la crise climatique menace l'existence même des nations.

Par ailleurs, la crise climatique affaiblit la résilience des communautés et limite les possibilités offertes aux jeunes. Dans certaines régions du monde, elle anéantit les espoirs et risque de créer une génération de jeunes mécontents, vulnérables à l'exploitation par des extrémistes de tous genres. Les facteurs de conflit ne sont pas statiques – ils changent et évoluent. Pour consolider et pérenniser la paix, il faut s'attaquer aux racines des problèmes au fur et à mesure qu'ils se développent et interagissent les uns avec les autres, notamment les nouvelles menaces posées par la pandémie.

Les conflits, les changements climatiques et les retards dans le développement se renforcent mutuellement mais, trop souvent, nos efforts pour y remédier sont dispersés. Les défis auxquels nous sommes confrontés sont multiples, mais les possibilités le sont tout autant. La pandémie a déjà montré qu'un changement rapide

est possible, alors que des millions de personnes adoptent de nouvelles méthodes de travail, d'apprentissage et de socialisation. Alors que nous nous remettons de la pandémie, nous ne pouvons pas revenir aux cadres et systèmes défailants qui ont créé les fragilités et les inégalités qui sont amplifiées par la pandémie. Nous devons construire un avenir meilleur.

Je partage la vision de Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui sous-tend ce débat, à savoir qu'« il demeure à notre portée de faire advenir un monde meilleur après l'épidémie de COVID-19 » (*S/2020/1064, annexe, par. 2*).

La pandémie a mis en évidence la nécessité d'investir dans une gouvernance et dans des institutions inclusives et équitables, ainsi que de s'attaquer aux causes profondes des problèmes, afin de lutter contre les facteurs non seulement des conflits, mais aussi des crises et des chocs de toutes sortes. Elle a renforcé la nécessité de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est notre instrument de prévention par excellence.

Dans le cadre du relèvement après la pandémie, nous devons donner la priorité aux institutions résilientes, inclusives et responsables qui favorisent l'état de droit, la bonne gouvernance, l'égalité des genres, la durabilité environnementale et les droits de l'homme. Les partenariats, notamment avec les institutions financières internationales, seront plus importants que jamais.

Dans le cadre du relèvement, nous devons également trouver des solutions pour prévenir les causes de conflit liées au climat et en protéger les communautés. Les États Membres et les banques de développement doivent investir dans des systèmes d'alerte précoce et des mesures de résilience, en particulier dans les États touchés par un conflit. Les pays les plus menacés doivent pouvoir utiliser les nouvelles technologies et la télédétection à des fins de prévision et de prévention.

Nous ne pourrions relever ces défis multidimensionnels qu'en adoptant une approche intégrée et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies. Les résolutions jumelles de 2016 de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité – la résolution 2282 (2016) et la résolution 70/262 de l'Assemblée générale, sur l'examen du dispositif de consolidation de la paix – et les réformes du Secrétaire général ont renforcé l'accent mis par l'Organisation sur la prévention.

Compte tenu du rôle essentiel que joue le Conseil dans la prévention et le règlement des conflits, je me félicite de l'attention accrue qu'il accorde à la lutte contre les facteurs actuels de conflit et d'instabilité. Le Secrétaire général a salué la résolution 2532 (2020), adoptée par le Conseil de sécurité en juillet dernier, à l'appui de son appel à un cessez-le-feu mondial immédiat.

Je conclus mon intervention en rappelant l'appel du Secrétaire général à une nouvelle impulsion de la communauté internationale, sous les auspices du Conseil de sécurité, afin que le cessez-le-feu mondial devienne une réalité d'ici la fin de cette année. Je compte sur l'engagement de tous à cet égard. Nous devons mettre toute notre énergie dans la lutte contre notre ennemi commun, à savoir le virus. Je compte également sur tout un chacun pour renouveler ses investissements politiques et financiers dans la prévention et dans les solutions pour écarter les risques liés à la sécurité et au conflit à une époque où le monde a plus que jamais besoin de paix et de calme.

Annexe 2

Exposé de M. Ibrahim Mayaki, Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine

[Original : français]

J'aimerais inviter tout un chacun à se pencher sur la situation critique de l'Afrique de l'Ouest en général et du Sahel en particulier. Cette région concentre en effet les défis qu'il importe de bien cerner pour trouver les solutions adaptées. Pour commencer, je voudrais rappeler ici quelques faits.

Au cours des 20 dernières années, la population de l'Afrique de l'Ouest a augmenté de 72 %. Elle devrait encore doubler d'ici à 2050. Les villes absorberont environ les deux tiers de l'augmentation de la population. Les villes petites et moyennes vont croître plus vite que les capitales et les autres grandes villes. Certains villages se transforment même déjà en agglomérations urbaines sous l'effet de la croissance démographique. Au Niger, par exemple, le nombre d'agglomérations de 10 000 à 50 000 habitants est passé de 40 en 2010 à 84 aujourd'hui.

En Afrique de l'Ouest, le nombre de personnes en crise alimentaire ou pire – selon la terminologie de l'outil d'alerte précoce Cadre Harmonisé – augmente chaque année pendant la période de soudure en raison de facteurs structurels profonds, comme la pauvreté ou le manque de services sociaux de base. Le tiers des Ouest-africains nécessitant une assistance alimentaire et nutritionnelle récurrente se trouve dans les trois pays du Sahel central.

La capacité des États et de leurs administrations à assurer les services publics et à encadrer leurs territoires restera très faible au regard de la forte croissance naturelle de la population. Avec six agents de l'État pour 1 000 habitants, un pays tel que le Mali peine à assurer le minimum de services publics ; il y a un médecin pour 10 000 habitants, un hôpital pour 500 000 habitants.

À ces facteurs structurels s'ajoutent les problèmes sécuritaires de ces dernières années. Paix, sécurité et développement sont indissociablement liés. Nous l'observons aujourd'hui de manière très aiguë au Sahel où l'on assiste à une flambée de l'insécurité.

La crise sécuritaire multiforme qui prévaut dans la région affecte considérablement les populations civiles. Dans les zones touchées par les conflits, la violence armée rend la situation alimentaire et nutritionnelle très préoccupante. Le nombre de personnes déplacées par la violence armée a dépassé la barre du million au Burkina Faso ; cela représente 5 % de la population du pays.

Les zones transfrontalières, telles que le Liptako-Gourma et le bassin du lac Tchad, abritent une grande partie de la population ouest-africaine. Si elles sont déjà fortement intégrées économiquement et soudées par des solidarités sociales anciennes, ces zones sont aussi particulièrement touchées par l'insécurité. Quarante pour cent des actes violents ont lieu à moins de 50 kilomètres d'une frontière.

Dans le Sahel central, comme l'a rappelé la Table ronde ministérielle qui vient de se tenir, ce sont plus de 13 millions de personnes qui ont maintenant besoin d'une aide humanitaire, dont plus de la moitié sont des enfants. Les plus vulnérables d'entre elles vivent dans des camps inadaptés ou font peser une charge aux populations hôtes qui les accueillent.

Aux obstacles au développement d'ordre structurel et au contexte sécuritaire difficile viennent se greffer de nouveaux facteurs de risque qui exacerbent une situation déjà fragile. Depuis les sécheresses des années 70 et 80, on observe un

réchauffement du Sahel ainsi qu'une augmentation de la fréquence des événements climatiques extrêmes. Les pluies torrentielles récentes et les destructions qu'elles ont occasionnées en sont un exemple frappant. Au Niger, ces inondations ont engendré un demi-million de sinistrés.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) plonge des millions de personnes supplémentaires dans une situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle en raison des fortes perturbations des chaînes d'approvisionnement de la région. Ces perturbations provoquent une baisse du pouvoir d'achat et des difficultés d'accès aux denrées alimentaires, faisant d'ores et déjà basculer 6 millions de personnes supplémentaires dans l'extrême pauvreté au Sahel central.

En Afrique de l'Ouest, le secteur alimentaire représentait 40% du produit intérieur brut en 2015. Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest estime que plus de 82 millions d'emplois pourraient être directement affectés par les restrictions de mobilité liées à la pandémie de COVID-19. Ces mesures sanitaires préventives ont de fait altéré les moyens de subsistance des travailleurs informels.

Deux tiers des femmes ouest-africaines travaillent dans le secteur alimentaire, où elles représentent 51% de la main-d'œuvre. Elles occupent souvent les emplois les plus précaires et n'ont que peu ou pas de protection sociale. De plus, les femmes sont au cœur de la lutte contre la pandémie dans les systèmes hospitaliers. Au niveau communautaire, elles fournissent souvent des services de soins de santé non rémunérés et gèrent les maladies au sein des familles. Elles sont donc particulièrement exposées à une contamination potentielle.

Tous ces facteurs sont dépendants les uns des autres. Ce sont les catalyseurs d'une crise protéiforme et multi-échelle. Fort heureusement, des pistes de solutions existent pour pallier les fragilités socioéconomiques et la pauvreté financière des États. De même, nous pouvons infléchir les incertitudes environnementales et la conjoncture globale de la pandémie.

Voici quelques-unes des options qui sont à notre portée : apporter des réponses structurelles pour éradiquer la vulnérabilité alimentaire chronique ; considérer le secteur informel de l'économie agroalimentaire comme un opérateur prioritaire du développement ; favoriser les dynamiques de coopération régionale et utiliser des stratégies frontalières comme leviers de politique ; renforcer les liens entre humanitaire, développement et paix dans une approche intégrée de triple nexus ; soutenir les initiatives d'adaptation aux changements climatiques et le développement de systèmes d'alerte ; tenir compte des réalités du terrain, c'est-à-dire contextualiser toute mesure visant à préserver l'emploi et les moyens de subsistance pendant et après la crise de la COVID-19 ; renforcer le soutien prodigué aux femmes et inclure des réponses tenant compte de la dimension de genre dans toutes les politiques de relance face à la crise de la COVID-19.

Pour cela, il s'agit avant tout de travailler ensemble pour traiter les causes sous-jacentes de la crise. Le rythme et l'ampleur des tendances inexorables, d'une part, et la rapidité et l'intensité des nouveaux éléments qui s'y ajoutent, d'autre part, nous imposent une compréhension plus fine des dynamiques en cours. Nous devons faire de la production de données et de leur analyse le fondement de l'articulation de politiques publiques et stratégies internationales idoines.

Qu'il me soit permis d'insister sur ce dernier point. Les données, l'analyse de ces données et le consensus établi autour d'elles nous fournissent les outils indispensables à l'articulation de politiques et de méthodes d'intervention holistiques, cohérentes et durables. Elles rendent possible une meilleure coordination et un calibrage efficace face aux réalités du terrain.

C'est pourquoi il est impératif de mettre ces données au cœur de notre action si nous envisageons sérieusement d'inverser la spirale descendante, de répondre aux besoins immenses des populations que nous servons tous et de faire revenir la paix au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

Annexe 3

Exposé de Sir Hilary Beckles, Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales

Ce jour est clairement un moment déterminant dans l'histoire de l'humanité, pour de nombreuses raisons de premier ordre. Nous aspirons toutes et tous à un avenir dans lequel l'humanité donne le meilleur d'elle-même. Nous sommes prêts à concrétiser cette vision. Le monde moderne dans lequel nous vivons a vu le jour sur fond de nombreuses idées progressistes, mais il est en même temps en proie à maintes actions inhumaines. L'héritage de ces inhumanités perdure encore, déstabilisant à l'échelle mondiale les mesures correctives les plus raisonnables que nous soumettons au Conseil de sécurité.

Je parle d'une voix caribéenne aiguisée mais affranchie de l'histoire de 500 ans de crimes contre l'humanité. Les Caraïbes, nous le savons tous, furent le principal théâtre mondial de la guerre impériale occidentale et de la compétition militariste. Toutefois, cette même région des Caraïbes est depuis devenue une zone de paix, de stabilité et de démocratie qui s'élève au rang des meilleures pratiques mondiales.

Construites sur les décombres d'un colonialisme en miettes et rejeté, les Caraïbes se sont relevées avec dignité. De fait, notre président, le Premier Ministre de l'État pluri-insulaire de Saint-Vincent-et-les Grenadines, se tient fièrement devant nous et devant le monde entier comme le symbole par excellence de la politique et de la gouvernance démocratiques dans les Caraïbes.

Il est ainsi le dirigeant démocratique élu au pouvoir depuis le plus longtemps dans un État libre. Les Caraïbes sont déterminées à être la zone la plus libre de l'humanité dans le monde postmoderne en inversant totalement leur histoire faite de conflits. Elles célèbrent et portent le secteur mondial du tourisme, qui est de fait le secteur qui, par définition, promeut l'humanité dans toute sa générosité.

De cet espace de respect et de tolérance est né le plus grand mouvement du XXI^e siècle. Je parle ici du mouvement pour la justice réparatrice, qui combat l'héritage de l'esclavage, de la colonisation violente et du racisme institutionnel. Le monde réclame que ce long voyage, souvent porteur de division, vers la justice soit mené à son terme.

Nous savons qu'il a fallu tout le XIX^e siècle pour venir à bout de l'esclavage traditionnel dans le monde. Nous savons également qu'il a encore fallu presque tout le XX^e siècle pour instaurer dans ce sillage les droits civils démocratiques et les droits de l'homme et pour effacer la plupart des héritages institutionnels du colonialisme.

Enfin, nous comprenons que le XXI^e siècle sera l'ère de la justice socioéconomique, ainsi que de l'expiation, de la réconciliation et des réparations. Telle est la logique imparable de l'histoire moderne.

Le XXI^e siècle va préparer le terrain aux réparations. Le monde réclame certes plus de paix et de stabilité, mais il demande aussi réparation pour les blessures infligées aux peuples d'Afrique et à leurs descendants. Nous nous trouvons aujourd'hui sur le champ de bataille des inhumanités sanglantes qui se sont abattues sur le monde sous la forme de l'esclavage des Noirs et de la colonisation africaine.

L'héritage de ces expériences a empoisonné nos sociétés dans le monde entier avec la toxine du racisme. Nous sommes donc face à la volonté du monde de mettre fin à ces héritages déstabilisateurs et de les rejeter.

Le monde occidental a cherché en de nombreux endroits à balayer les résidus de cet héritage dans la poubelle de l'histoire. Il n'y est pas arrivé. Il n'y a pas de tapis au monde qui soit assez grand pour cacher ce passé et ses manifestations actuelles.

Les injustices, où qu'elles se produisent, portent partout dans le monde les germs de l'instabilité et de la violence. Les Caraïbes, l'Afrique et leurs diasporas veulent la réconciliation et la paix dans le cadre d'une justice réparatrice.

En hommage à la méthode et à l'esprit démocratiques, les gouvernements des Caraïbes ont récemment appelé de leurs vœux la tenue d'un sommet avec les gouvernements européens, afin de débattre de ces questions préjudiciables qui continuent à entraver notre développement pacifique et de les régler.

Parler de réparations, c'est parler de développement. C'est appeler à la paix et à la justice pour permettre à l'humanité de réaliser son plus beau destin. J'exhorte l'ONU à réunir à nouveau le Comité spécial de la décolonisation, créé dans les années 60, qui doit terminer son travail. Cette tâche ne sera pas achevée tant que la question des réparations n'aura pas été réglée, ce qui permettra aux populations qui subissent aujourd'hui un préjudice d'avancer sur la voie de la justice et de l'égalité. C'est un élément indispensable de la décennie d'action adoptée par l'ONU pour alléger les souffrances que continuent d'endure les personnes d'ascendance africaine qui ont été les victimes intentionnelles de la colonisation barbare.

Le mouvement de réparation du XXI^e siècle est en outre alimenté par les crises socioéconomiques antérieures causées par les changements climatiques, l'épidémie de maladies chroniques et d'autres forces au sein de l'espace économique mondial qui ont ravagé les nations et les communautés vulnérables cherchant à échapper aux contraintes de la colonisation. On parle de justice réparatrice pour la paix. Mais il s'agit d'un modèle de développement pour les nations des Caraïbes et les autres communautés qui subissent cet héritage néfaste.

Jusqu'à présent, le XXI^e siècle a été décrit comme un âge d'excuses – mais des excuses sans aucun engagement en matière de réparation. Or il n'y a pas d'intégrité ni de sincérité dans des excuses qui ne prévoient pas un plan de réparation. Le monde caribéen se veut un élément central de cette cause très méritante – la réparation en guise de justice. Le mouvement mondial Black Lives Matter s'intéresse à l'histoire et à la continuité du racisme institutionnel et a démontré que le mouvement pour la justice réparatrice était tout à fait fondé du point de vue politique et philosophique. Il est juridiquement correct. Et il représente aussi un engagement en faveur de l'équité dans le monde.

La réparation est un mouvement qui va guérir la postmodernité à l'aube du long XXI^e siècle. Elle permettra de placer notre époque sous le signe de la paix et de la stabilité, simplement parce qu'elle est un appel inévitable à la justice pour ceux qui continuent à subir des préjudices.

Je suis le Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales, qui s'apprête à fêter ses 75 ans au service de la région et du monde. Elle s'est proposée de jouer le rôle d'intermédiaire et de négociateur dans cette conversation en faveur de la justice réparatrice. D'ailleurs, notre président aujourd'hui, le très honorable Ralph Gonsalves, a défini dans ses nombreux discours devant le monde entier le cadre philosophique de cette conversation et de cette négociation.

Le monde va s'empresse d'accomplir son destin, et nous nous en félicitons. Le chemin doit toutefois être pavé par le mouvement de la justice réparatrice, sans quoi le voyage sera désagréable et inconfortable. Ce n'est pas ce que nous souhaitons. Nous demandons donc au Conseil de sécurité de reconnaître les réparations dues au mouvement anti-esclavagiste et d'aider l'humanité à sortir de l'emprise historique de ces crimes et à aller de l'avant.

Nous demandons en outre au Conseil d'aider l'humanité dans ce qu'elle a de plus noble. Nous assistons en effet à la convergence de l'appel en faveur de la justice réparatrice et des revendications pour qu'il soit mis fin aux différentes inégalités.

Annexe 4**Exposé de M. Munir Akram, Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies et Président du Conseil économique et social**

C'est pour moi un grand privilège d'être invité à présenter un exposé au Conseil de sécurité sur les facteurs actuels de conflit, un sujet tout à fait d'actualité.

Je tiens tout d'abord à féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines de son accession à la présidence du Conseil de sécurité et de sa décision d'organiser cet important débat.

Le concept de sécurité collective consacré par la Charte des Nations Unies, dont le Conseil de sécurité tire l'autorité que lui ont conférée les États Membres de l'ONU, s'accompagne des objectifs parallèles énoncés à l'Article 55 qui consistent à créer les conditions de paix et de stabilité « nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales fondées sur le respect du principe de l'égalité des droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes ». Parmi ces objectifs figurent le relèvement des niveaux de vie, le plein emploi et des conditions de progrès et de développement dans l'ordre économique et social ; la solution des problèmes dans les domaines économique, social, de la santé publique et autres problèmes connexes ; et le respect universel des droits de l'homme.

Bien que peu connu et jamais utilisé, l'Article 65 de la Charte prévoit que « [l]e Conseil économique et social peut fournir des informations au Conseil de sécurité et l'assister si celui-ci le demande ». Les auteurs de la Charte ont clairement établi que les Nations Unies devaient à la fois maintenir et faire respecter collectivement la paix et créer les conditions propices à la paix et à la stabilité.

À la Conférence de Bretton Woods, le Président Roosevelt, des États-Unis a souligné l'essence de la sécurité économique collective. Il a déclaré ce qui suit :

« [l]es maladies économiques sont hautement transmissibles. Il s'ensuit par conséquent que la santé économique de chaque pays est un véritable sujet de préoccupation pour tous ses voisins, proches et lointains. Ce n'est que grâce à une économie mondiale dynamique et en pleine expansion que les conditions de vie des différentes nations pourront être portées à des niveaux qui permettront de concrétiser pleinement nos espoirs pour l'avenir ».

Au cours des 75 années qui se sont écoulées depuis l'adoption de la Charte, les États Membres n'ont pas été à la hauteur des idéaux de sécurité collective et coopérative proclamés par les fondateurs de l'ONU. Plusieurs raisons peuvent être avancées pour expliquer cet échec.

Premièrement, la guerre froide s'est immiscée dans la vision d'une sécurité universelle et coopérative. Le monde était effectivement divisé en camps rivaux. Le Plan Marshall n'a permis de reconstruire que l'Europe, alliée des États-Unis, puis le Japon.

Deuxièmement, le processus rapide de décolonisation n'a pas entièrement effacé l'héritage et l'esprit du colonialisme. Il a laissé derrière lui des sociétés postcoloniales inégalitaires et dépendantes des anciennes puissances coloniales sur les plans économique, commercial et, souvent, politique et militaire. Les structures et institutions militaires, politiques et économiques d'après 1945 sont le reflet de ces inégalités profondément ancrées.

Troisièmement, et c'est peut-être le plus important, le pouvoir de l'État, en particulier dans les pays les plus puissants, a été accaparé par les intérêts mercantiles, privilégiant les profits par rapport au bien commun et à la vision de la sécurité économique collective de la Charte.

Il en résulte un monde très différent de celui imaginé par les fondateurs de l'ONU. Dans son discours prononcé à la Conférence Nelson Mandela plus tôt cette année, le Secrétaire général a déclaré ce qui suit : « les inégalités définissent notre époque ». Il en est ainsi lorsque les 26 personnes les plus riches du monde détiennent autant de richesses que la moitié de la population mondiale.

Un grand nombre, sinon la plupart, de la pléthore de conflits et de différends inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité trouvent leur origine dans cet ordre mondial inégalitaire. Les causes profondes de ces conflits vont des luttes internes pour des ressources rares aux rivalités externes pour des ressources naturelles précieuses, en passant par les interventions visant à réprimer la lutte des peuples pour la reconquête de leur propre destin politique et économique. Nous vivons dans un monde où le pouvoir l'emporte sur les principes ; où la voix des plus faibles est étouffée et brisée ; où les puissants jouissent de l'impunité, y compris pour des violations flagrantes des principes fondamentaux inscrits dans la Charte, des résolutions du Conseil de sécurité et des droits humains ; et où la coopération internationale prescrite par la Charte est de plus en plus inexistante.

C'est dans ce contexte d'inégalités que le monde a été frappé par la pire pandémie depuis 1916 et la pire récession depuis la Grande Dépression des années 30. L'économie mondiale devrait se contracter de 5 à 10 %, selon le moment où le virus pourra être maîtrisé. Comme toujours, ce sont les pays et les peuples les plus pauvres qui souffriront le plus. Plus de 100 millions de personnes vont retomber dans la pauvreté. Alors que les pays riches ont injecté plus de 13 000 milliards de dollars pour stimuler leurs économies, les pays pauvres cherchent des moyens de mobiliser les 2 000 à 3 000 milliards de dollars dont ils ont besoin pour maintenir leur économie à flot. Si nous ne les aidons pas à trouver ces fonds, de nombreuses économies en développement – qui affichent des pertes de revenus et une dette totalement intenable – risquent de s'effondrer. Cela ne ferait que semer le chaos et attiser davantage les conflits régionaux et les tensions mondiales.

Dès le mois d'avril, le Premier Ministre pakistanais, Imran Khan, a appelé à un allègement de la dette mondiale pour les pays en développement. En mai, le Secrétaire général, de concert avec les Premiers Ministres du Canada et de la Jamaïque, a lancé le financement du processus de développement au moment opportun. Le processus a permis de recenser 260 mesures possibles. Toutefois, la réponse des pays à même de contribuer à ces mesures a été jusqu'à présent extrêmement modeste et décevante.

La communauté internationale doit mobiliser la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre certaines de ces mesures les plus importantes, comme la suspension de la dette des pays à faible revenu et des petits États insulaires en développement en difficulté jusqu'à la fin de la pandémie ; l'annulation de la dette des pays les moins avancés ; la restructuration de la dette d'autres pays en développement, notamment par des rachats et des échanges de dette efficaces ; des apports nets importants de la part des banques multilatérales de développement ; des conditions de financement favorables largement étendues par l'intermédiaire de l'Association internationale de développement et d'autres institutions ; le respect de l'objectif de 0,7 % d'aide publique au développement par les pays riches ; la participation du secteur privé à la suspension et à l'allègement de la dette, notamment au moyen de mécanismes visant à abaisser les taux d'intérêt sur les prêts accordés aux pays en développement ; et surtout, l'émission de nouveaux droits de tirage spéciaux (DTS) et la réaffectation des quotas de DTS inutilisés à des investissements dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Le Secrétaire général a déclaré que cette crise offrait une occasion de « reconstruire en mieux » et d'atteindre les objectifs de développement durable et les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. D'aucuns ont repris le

slogan du Secrétaire général. Toutefois, nous ne pourrions pas atteindre ces objectifs ambitieux et vitaux si nous ne remédions pas aux inégalités structurelles qui ont provoqué la crise financière et économique actuelle et les crises précédentes.

Les réformes structurelles devront s'accompagner d'une réforme de l'architecture financière afin d'améliorer l'accès des pays en développement à des financements suffisants liés aux objectifs de développement durable ; d'un mécanisme de gestion de la dette inclusif, équitable et transparent ; de réglementations bancaires préférentielles pour les pays en développement ; d'un régime fiscal international juste ; de l'élimination des flux financiers illicites en provenance des pays en développement ; d'un nouveau régime commercial démocratique qui annule les mesures restrictives imposées par les grandes économies, rétablit le système d'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce et place les objectifs de développement durable au cœur des objectifs commerciaux ; de la mobilisation d'au moins 2 000 milliards de dollars d'investissements annuels dans les infrastructures durables dans les pays en développement et de l'accès préférentiel de ces pays aux dernières technologies, notamment en vue de réduire la fracture numérique.

Si nous ne parvenons pas à mobiliser la volonté politique nécessaire pour mettre en œuvre ces objectifs en faveur d'un développement équitable et partagé, il est peu probable que nous parvenions à nous entendre sur les mesures collectives ambitieuses requises pour écarter la menace existentielle que représentent les changements climatiques. Les pays en développement démunis qui luttent pour leur survie économique ne seront pas en mesure de conclure un nouvel accord vert.

Le Conseil économique et social tentera de promouvoir ces mesures essentielles lors de son forum sur le suivi du financement du développement en avril prochain et du forum politique de haut niveau pour le développement durable en juillet prochain.

Il est impératif qu'aujourd'hui, 75 ans après l'adoption de la Charte des Nations Unies, nous ne manquions plus de refléter sa vision de la sécurité économique collective. Jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité, le bien-être et la survie des êtres humains n'ont autant dépendu des actes et des décisions de chacun.

Il est affligeant de constater que, même en ces temps où l'humanité est confrontée à des défis existentiels, on assiste à une montée de l'intolérance, des discours de haine, de la xénophobie et de l'islamophobie. Le cercle vicieux de la haine et de la violence risque de déstabiliser et de diviser les sociétés et les États. Il peut compromettre la coopération internationale, qui est essentielle pour relever collectivement ces multiples défis. Nous devons répondre à l'appel au respect mutuel lancé le 29 octobre par le Haut-Représentant des Nations Unies pour l'Alliance des civilisations M. Moratinos. Comme il l'a déclaré, la liberté d'expression doit être exercée dans le plein respect des croyances et des principes religieux de toutes les religions.

Enfin, nous devons également agir pour inverser la tendance aux rivalités croissantes entre les États les plus puissants et la nouvelle et meurtrière course aux armements qui est en cours. Si nous ne le faisons pas, les tensions régionales s'intensifieront et il sera plus difficile de régler les conflits. Et personne ne peut exclure le risque d'un conflit militaire mondial – la raison pour laquelle l'ONU a précisément été créée. Au lieu de se rallier à de nouveaux blocs et alliances politiques, les Membres de l'ONU, et en particulier les membres du Conseil de sécurité, doivent tout mettre en œuvre pour éviter une collision entre les grandes puissances et trouver des moyens mutuellement acceptables de relancer la coopération en matière de sécurité, de développement, de climat et en ce qui concerne d'autres défis communs auxquels l'humanité est confrontée.

Dans cette période de turbulences, l'ONU est le seul instrument universellement acceptable dont les États Membres disposent pour s'attaquer aux moteurs contemporains des conflits. Nous devons compter sur la vision et le courage du Secrétaire général pour tracer une voie claire et audacieuse afin de relever les multiples défis auxquels nous sommes confrontés simultanément. S'il est mobilisé, le système des Nations Unies peut apporter son appui à cette tâche gigantesque en faveur de la paix et de la sécurité mondiales, d'un développement équitable et inclusif et d'une transition rapide et sans heurts vers un ordre économique, social et politique mondial pérenne.

Annexe 5**Déclaration de M. Ralph E. Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines**

C'est un honneur pour moi que de prononcer cette déclaration au nom du Gouvernement et du peuple de Saint-Vincent-et-les Grenadines. D'emblée, je remercie les représentants pour leurs contributions constructives à ce débat, et je ne doute pas qu'ils continueront de nous apporter leur appui tout au long de notre présidence.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence des vulnérabilités dans le monde entier. Les inégalités, tant à l'intérieur des pays qu'entre les pays, qui ne reçoivent pas toujours l'attention qu'elles méritent de la part du système multilatéral, se sont approfondies et creusées étant donné que nos conditions de vie, d'existence et de production au niveau mondial ont été profondément modifiées et réorganisées du fait de cette pandémie. Dans le même temps, nous assistons à la montée des discours de haine et de la désinformation, à la perte de confiance dans les institutions publiques et les normes démocratiques, à l'intensification des tensions ethniques et intercommunautaires, aux perturbations de l'acheminement de l'aide humanitaire et à l'augmentation des cas de violence sexuelle et fondée sur le genre et d'autres problèmes liés à la sécurité humaine.

Outre les implications de la COVID-19, les États sont également préoccupés par les risques croissants posés par les changements climatiques et l'augmentation des maladies à caractère zoonotique qui les accompagnent, comme la dengue, par l'augmentation des déplacements massifs de population, par la propagation continue du terrorisme transfrontière et par l'aggravation de l'insécurité alimentaire aiguë et d'autres défis contemporains interdépendants qui se chevauchent et qui se propagent simultanément dans les systèmes sociaux, économiques, politiques et de sécurité des États.

On ne peut pas remédier efficacement à ces bouleversements simultanés et systémiques indépendamment les uns des autres, ni y faire face efficacement en utilisant exclusivement des moyens militaires. Notre délégation se félicite des efforts visant à améliorer l'efficacité et l'efficience de toutes les opérations autorisées par le Conseil de sécurité grâce à des réformes tournées vers l'avenir, telles que l'initiative du Secrétaire général intitulée « Action pour le maintien de la paix », qui place les solutions politiques au premier plan de nos efforts visant à maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous soulignons que ces efforts doivent être toujours fondés sur les besoins, les intérêts et les priorités des pays touchés et de leurs populations, plutôt que sur des contraintes budgétaires imposées par des calculs financiers étriqués.

Les approches minimalistes qui considèrent le maintien de la paix et la consolidation de la paix comme des activités progressives à réaliser de manière linéaire ne seront pas à la hauteur. Ce qu'il faut, c'est une approche globale et cohérente qui mobilise l'ensemble du système multilatéral pour s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité. À cet égard, Saint-Vincent-et-les Grenadines souligne que le maintien de la paix, le rétablissement de la paix et la consolidation de la paix doivent être menés de front dans le cadre d'un continuum de paix et de sécurité, de développement et d'action humanitaire. Par conséquent, des ressources suffisantes doivent être mises à disposition pour améliorer les conditions de vie et les moyens de subsistance des populations, tout en renforçant l'appropriation nationale des processus politiques et de paix. On ne saurait trop insister sur l'importance de l'inclusion sociale et de l'appropriation nationale. Ce sont les ingrédients essentiels sur lesquels reposent les identités collectives et les relations stables, qui sont nécessaires à une paix durable.

Du point de vue moral, l'objectif de l'ONU est de garantir la liberté de toutes les nations et de tous les peuples. Face aux énormes défis sanitaires, économiques, sociaux, humanitaires et de sécurité et croissants auxquels sont confrontés les peuples du monde entier, nous devons changer de cap rapidement. Nous devons prendre des mesures audacieuses pour atténuer les souffrances humaines, en particulier dans les zones touchées par des conflits. Nous ne pouvons pas franchir un gouffre à petits pas ; sinon, nous tomberons dans le fossé béant qui se trouve sous nos pieds.

Saint-Vincent-et-les Grenadines est fermement convaincue des avantages qu'offre une approche à l'échelle du système. Nous encourageons le renforcement de la coopération entre le Conseil de sécurité et d'autres organes principaux tels que le Conseil économique et social, comme en témoignent les travaux du Groupe consultatif *ad hoc* sur Haïti. Nous devons travailler en plus étroite coopération avec le Conseil économique et social et l'Assemblée générale pour veiller à ce que Haïti continue de faire l'objet d'une attention soutenue.

Nous nous félicitons du rôle essentiel que joue la Commission de consolidation de la paix, qui peut rassembler toute une série de partenaires au sein de la communauté internationale, notamment des institutions financières internationales et des organisations régionales et sous-régionales, pour aider les États Membres à faire avancer leurs priorités en matière de consolidation de la paix.

Les efforts que la Commission de consolidation de la paix continue de déployer pour organiser des dialogues interactifs réguliers avec le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, malgré les difficultés logistiques liées à la COVID-19, témoignent de son rôle important. Nous saluons l'appui financier essentiel apporté par le Fonds pour la consolidation de la paix, tout en déplorant que cet outil essentiel reste largement sous-financé. Par conséquent, nous invitons les pays donateurs et le secteur privé international à renforcer leur appui financier à ce mécanisme. Nous encourageons également les pays développés à honorer leurs engagements en matière d'aide publique au développement ; à augmenter leur aide aux zones touchées par des conflits au moyen de prêts à des conditions avantageuses et de projets à effet rapide ; à fixer et à atteindre des objectifs ambitieux de réduction des émissions et à renforcer leur appui aux mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets, afin de réduire les risques pour la sécurité liés au climat dans des contextes fragiles. Enfin, nous exhortons tous les États à lever les mesures coercitives unilatérales et les contraintes préjudiciables qu'ils ont imposées aux pays les plus faibles. Ces actions sont illégales et inhumaines et portent atteinte à la coopération mondiale et à l'appropriation nationale – les principes les plus fondamentaux de la pérennisation de la paix.

Les problèmes urgents de notre époque ne seront pas résolus du jour au lendemain. Nous avons besoin de mains sûres et d'esprits créatifs et nous devons faire preuve de sagesse. Néanmoins, il est possible de construire un avenir meilleur grâce à un multilatéralisme renouvelé qui place l'être humain au centre de ses préoccupations – un multilatéralisme qui place les besoins et les perspectives de tous les États Membres sur un pied d'égalité et qui respecte les principes intemporels du droit international. Alors que nous entamons cette importante décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, œuvrons en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité de l'ensemble de l'humanité. Œuvrons de concert, dans l'unité et la solidarité, pour améliorer le sort de l'humanité.

Annexe 6**Déclaration de M. Othman Jerandi, Ministre des affaires étrangères de la Tunisie**

[Original : arabe]

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères félicitations à Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ces fonctions. Je tiens également à lui exprimer mes remerciements et ma gratitude pour avoir organisé la présente réunion sur cette question importante.

Je me félicite de la participation de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed. Je tiens à rappeler que la Tunisie apprécie les efforts déployés par le système des Nations Unies pour relever les défis actuels, et je remercie les autres intervenants de leurs précieux exposés. Je tiens également à exprimer ma plus grande reconnaissance à la Fédération de Russie pour sa présidence fructueuse du Conseil en octobre.

La prévention des guerres, le règlement des différends, le maintien de la paix et de la sécurité et la construction d'un monde meilleur sont les principales raisons qui ont présidé à la création de l'ONU, dont nous célébrons le soixante-quinzième anniversaire. Au cours des sept dernières décennies, l'ONU a joué un rôle central à cet égard, et elle continuera à le faire par l'intermédiaire de ses divers organes, au premier rang desquels figure le Conseil de sécurité.

Si l'action de l'Organisation a permis d'épargner à l'humanité une nouvelle guerre mondiale et de rétablir avec succès la paix et la stabilité dans de nombreuses régions, le monde d'aujourd'hui continue d'être confronté à de nombreux défis et menaces pour la sécurité, la paix et la stabilité, depuis des menaces directes et conventionnelles à des menaces indirectes et nouvelles dont la portée et l'impact sont de plus en plus graves dans diverses régions et à de nombreux niveaux.

Le monde a connu d'innombrables évolutions qui ont engendré de nouveaux défis, principalement en raison de la multiplicité et de l'imbrication des menaces pour la paix et la sécurité et des moteurs des conflits. Les principaux facteurs en cause sont l'émergence de groupes terroristes organisés en tant que parties aux conflits et leur association avec des réseaux de criminalité transnationale organisée ; les effets directs des changements climatiques sur les moyens de subsistance et la menace qui en découle pour la sécurité alimentaire de millions de personnes, aggravant ainsi les causes de la violence et des conflits ; et la progression de la cybercriminalité.

La propagation mondiale des épidémies constitue une menace pour l'humanité tout entière, parallèlement à d'autres causes de fragilité, en particulier la faiblesse de la gouvernance, les violations des droits de la personne, l'inégalité et les disparités croissantes au sein des États et entre eux, ainsi que la pauvreté et l'exclusion persistantes dans de nombreuses régions du monde.

La plupart de ces facteurs sont de grande ampleur, et leurs répercussions sont multidimensionnelles et se renforcent mutuellement. Ils compromettent directement la paix et la sécurité, déclenchent des conflits, jouent un rôle majeur dans l'exacerbation et la prolongation des crises et ont un impact direct sur les situations consécutives à un conflit et les processus de rétablissement de la stabilité et de consolidation de la paix.

Dans ce contexte, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), avec ses effets dévastateurs sur la santé, l'économie, la société, la sécurité et la politique, constitue la meilleure preuve du danger que ces nouveaux défis et ces nouvelles

menaces peuvent potentiellement faire peser sur la sécurité, la paix et la stabilité à différents niveaux. Les approches et les outils utilisés pour traiter les questions de paix et de sécurité doivent donc être réévalués.

En conséquence, alors que l'épidémie commençait à se propager et devenait une pandémie, la Tunisie a appelé de ses vœux l'adoption d'une nouvelle approche en faveur d'une solidarité internationale large et efficace et de nouveaux mécanismes dirigés par l'ONU, afin d'agir d'une manière qui tienne compte des besoins et des situations de toutes les nations et de tous les peuples, sans exception.

La Tunisie a approuvé l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu humanitaire mondial urgent afin de concentrer les efforts internationaux sur la pandémie. C'est notre pays qui a déposé la résolution 2532 (2020), qui définit une action globale, coordonnée et mondiale pour faire face à la pandémie de COVID-19. La résolution, une initiative tuniso-française, a été adoptée à l'unanimité le 1^{er} juillet 2020 et constitue un jalon dans les efforts internationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19. Elle est parvenue à fédérer les membres du Conseil et à consolider leur vision d'une responsabilité partagée afin d'encourager une fin immédiate des conflits dans le monde.

Notre pays s'attache à renforcer la coopération internationale, à stimuler l'action des organismes des Nations Unies et à l'intégrer à la pandémie et à d'autres défis, à accroître la résilience des pays et des peuples, à contenir les effets de la pandémie, à consolider la paix et la sécurité, et à atteindre les objectifs de développement durable pour tous, conformément aux buts énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les concepts de paix et de sécurité ne s'appliquent plus uniquement aux conflits. Outre le règlement des différends, ils englobent désormais la prévention des conflits et la lutte contre leurs causes profondes, ainsi que le renforcement des indicateurs de développement humain, du bien-être économique, de la sécurité alimentaire, de la paix sociale, de la bonne gouvernance, de la démocratie, des droits de la personne, de l'état de droit et de l'efficacité institutionnelle. Il faut également freiner la montée de l'extrémisme violent et du terrorisme, réduire les effets des changements climatiques et environnementaux, et contrôler et contenir la propagation des pandémies médicales et biologiques.

À cette fin, nous appelons de nos vœux l'adoption d'un nouveau concept de sécurité collective qui tienne compte de toutes les dimensions des nouvelles menaces et contribue à l'élaboration de stratégies appropriées pour y faire face et les atténuer, sans oublier de veiller à ce que l'action de l'Organisation soit adaptée au renforcement de la sécurité et de la stabilité, de sorte à mettre en place des systèmes plus efficaces pour instaurer et consolider la paix.

Enfin, la Tunisie réaffirme son attachement au multilatéralisme, à la promotion du concept de sécurité collective et à la croyance dans la destinée commune de l'humanité. Elle appelle à l'intensification des efforts internationaux et au soutien du rôle de l'Organisation pour faire face à tous les défis existants et nouveaux qui constituent une menace pour la paix et la sécurité au sens large. Cela renforcera l'efficacité du processus de consolidation de la paix et consolidera les fondements de la stabilité, mettant ainsi fin aux conflits et aux tragédies humanitaires.

Nous sommes convaincus que la stabilité mondiale dépend plus que jamais du soutien apporté au rôle de l'ONU ; de l'aide fournie au Secrétaire général pour accroître l'efficacité du système des Nations Unies face aux défis à relever ; et du renforcement de la capacité du système à suivre le rythme des changements à l'échelle planétaire et à maîtriser tous les aspects du concept global de paix et de sécurité. Il s'agit indéniablement d'une responsabilité partagée par tous les États Membres, en particulier dans les conditions actuelles du monde.

Annexe 7**Déclaration de M^{me} Meryame Kitir, Ministre de la coopération au développement, chargée des grandes villes de la Belgique**

Dire que l'année 2020 a été une année difficile pour beaucoup d'entre nous serait un euphémisme. Le nombre de cas de maladie à coronavirus (COVID-19) flambe dans le monde entier. Les récents événements tragiques nous rappellent que les fléaux du terrorisme et de la violence confessionnelle continuent de s'enraciner.

Les feux de forêt ont détruit de vastes territoires en Australie, au Brésil et en Californie. Les plaines côtières et les nations insulaires du monde entier sont de plus en plus exposées aux inondations. La pénurie d'eau et les pluies irrégulières sont à l'origine de tensions entre éleveurs et agriculteurs et ont de graves répercussions sur les moyens de subsistance. La saison cyclonique dans l'Atlantique a été si intense cette année que nous sommes à court de noms pour les différentes tempêtes.

Les événements climatiques à grande échelle provoquent des déplacements de population, un déclin économique, l'insécurité alimentaire et le mécontentement social. Ces circonstances, on le sait, sont les causes profondes de la fragilité et offrent un terreau fertile pour l'instabilité et les troubles. Dans de pareilles conditions, les jeunes risquent d'être recrutés par des groupes armés.

De nombreux conflits ont des causes politiques plus ordinaires. Ils couvent longtemps sous la cendre avant d'éclater. Les nouvelles menaces, telles que les changements climatiques, et les menaces plus traditionnelles pour la paix ont un point commun : elles ne se produisent pas en vase clos. Les événements climatiques, tout comme les inégalités ou le recul du respect de l'état de droit et des normes internationales, peuvent être un facteur d'instabilité. Les atteintes aux droits de la personne sont souvent un signe avant-coureur de tensions. Là encore, cela ne se termine pas toujours par un mépris flagrant des normes internationales comme nous le constatons, par exemple, en Syrie aujourd'hui. Mais c'est bien trop souvent le cas.

Les interventions rapides visent à prévenir l'apparition de conflits, ainsi que la résurgence d'anciens différends. Il est important que le Conseil de sécurité soit systématiquement alerté en cas de tensions graves et de risques en matière de sécurité. Comme le Secrétaire général l'a dit à juste titre au début de cette année, nous consacrons toujours beaucoup plus d'efforts au maintien de la paix qu'à sa prévention. Les risques peuvent provenir, entre autres, d'événements liés au climat, de pandémies, d'inégalités croissantes, de crises économiques et alimentaires, et de graves violations des droits de la personne ou du droit international humanitaire.

À cet égard, nous encourageons le Secrétaire général à recourir aux pouvoirs qui lui sont conférés au titre de l'Article 99 de la Charte des Nations Unies pour « attirer l'attention du Conseil de sécurité sur toute affaire qui, à son avis, pourrait mettre en danger le maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Dans la résolution 2532 (2020), par exemple, le Secrétaire général est prié d'informer le Conseil des répercussions de la COVID-19 sur la sécurité. Le mécanisme de sécurité climatique mobilise les compétences existantes au sein du système des Nations Unies et les met à la disposition du Conseil de sécurité. Des initiatives similaires pourraient être mises en place pour faire face aux nouvelles menaces. Au cours de son mandat, la Belgique a recommandé l'organisation de tours d'horizon prospectifs sur des questions thématiques.

Mais il ne suffit pas d'avoir les informations nécessaires à temps. En fin de compte, la pertinence de la sensibilisation précoce dépend de la volonté du Conseil de discuter des questions portées à son attention et de la volonté d'y donner suite rapidement et de manière coordonnée.

Comme je l'ai dit précédemment, les crises actuelles ne se produisent pas dans le vide, et le Conseil ne devrait pas non plus fonctionner dans le vide. En tant que membre élu, la Belgique a donc constamment poussé le Conseil vers une approche holistique et préventive. En effet, le Conseil de sécurité doit favoriser la coordination avec ses partenaires au sein du système des Nations Unies au sens large, de manière proactive et en appui à des solutions rapides. À cet égard, je souligne l'importance capitale des mandats régionaux des Nations Unies, comme de ceux du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et du Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, ainsi que le rôle de coordination des coordonnateurs résidents des Nations Unies.

Pour parvenir à une paix durable, nous devons tous veiller à ce que nos actions dans les trois dimensions de la paix et de la sécurité, du développement durable et de l'aide humanitaire s'inscrivent dans une approche coordonnée et cohérente. En tant que nouvelle Ministre de la coopération au développement, j'accorderai une attention particulière à ce lien en m'attaquant aux causes profondes des crises et des conflits, en traitant de manière cohérente les vulnérabilités des populations et en favorisant leur résilience avant, pendant et après les crises.

Nous devrions toujours donner la priorité à la prévention, investir dans le développement, chaque fois que cela est possible et, si nécessaire, soutenir l'action humanitaire selon les principes humanitaires. Le respect des droits de l'homme doit être au cœur de toutes ces interventions. En octobre, le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies a été l'occasion de réfléchir à ce que nous avons accompli ensemble depuis sa fondation. Nous devons maintenant nous pencher sur notre avenir collectif. Le Conseil de sécurité doit assumer la totalité de son mandat pour garantir un avenir pacifique et veiller à ce que personne ne soit laissé pour compte, dans l'intérêt des générations futures et de sa propre pertinence.

Annexe 8**Déclaration de M. Andres Rundu, Vice-Ministre des affaires étrangères de l'Estonie**

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat public, auquel nous attachons une grande valeur. L'Estonie n'a cessé d'appeler et de contribuer à la prévention, au relèvement après un conflit et à des initiatives de pérennisation de la paix. La prévention des conflits, en particulier, est au cœur du mandat de l'Estonie au Conseil de sécurité, et s'inscrit également dans le cadre de son approche plus large à l'ONU.

L'Estonie contribue à la consolidation de la paix, notamment par le biais du Fonds pour la consolidation de la paix depuis 2013 et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix depuis 2017. Nous reconnaissons le rôle crucial de ces deux entités dans la prévention des conflits, ainsi que dans le suivi et l'évaluation des évolutions politiques dans le monde.

En même temps que les efforts de la communauté internationale, je voudrais souligner l'importance de l'appropriation locale. Pour que les activités de consolidation et de pérennisation de la paix perdurent, nous avons besoin de la volonté politique et du soutien des gouvernements nationaux et des communautés locales. Les processus de consolidation de la paix doivent être inclusifs et prendre en considération les points de vue des artisans de la paix locaux, en particulier les femmes et les jeunes, qui sont souvent en première ligne de ces activités et qui sont les plus touchés par les conflits.

Un autre facteur clef de réussite est la coordination sur le terrain. Nous devons continuer à travailler pour améliorer la coordination au niveau national entre les acteurs parfois nombreux, couvrant tout l'éventail des acteurs dans les domaines de la coopération humanitaire et pour le développement et de la paix et de la sécurité. Une approche holistique aidera les sociétés à devenir plus solides et à s'attaquer efficacement aux causes profondes des conflits. Lorsque des griefs sous-jacents, souvent anciens, sont activement traités et que les droits de l'homme sont respectés, les communautés deviennent résilientes, la justice transitionnelle est rendue et la paix peut être durable.

Le développement et la paix sont étroitement liés. D'une part, un conflit armé actif laisse des ressources très limitées pour les initiatives de développement qui pourraient sortir le pays du conflit. D'autre part, les pays qui ont très peu de moyens pour assurer la sécurité peuvent être plus exposés à des conflits violents. À cet égard, l'ampleur des risques sécuritaires liés au climat est sous-estimée. Il faut souligner que les changements climatiques exacerbent d'importants facteurs de conflit et de fragilité et mettent en péril la stabilité des États et des sociétés.

L'Estonie a été un pays en développement immédiatement après avoir retrouvé son indépendance. Nous avons très vite compris qu'investir dans la technologie et la sphère numérique pouvait nous aider à nous remettre sur pied. Une telle approche nous a permis de créer une société plus transparente, plus confiante et plus efficace.

Cette année, la maladie à coronavirus (COVID-19) a volé tous les gros titres, a fait des ravages parmi nous et a laissé beaucoup d'entre nous inquiets pour notre santé, nos moyens de subsistance et le bien-être de nos proches. Comme l'a déclaré notre président, S.E. M^{me} Kersti Kaljulaid, lors d'un débat public du Conseil de sécurité sur COVID-19 en septembre,

« le développement technologique est le domaine qui nous aide à maintenir la cohérence de notre monde et à continuer à coopérer les uns avec les autres.
« (S/2020/953, annexe III)

C'est le moment le plus opportun pour les pays qui souhaitent entrer dans cette nouvelle ère. Les solutions numériques offrent des possibilités infinies mais, surtout, nous pouvons atteindre les objectifs de développement durable et apporter une plus grande prospérité à chaque pays. Cependant, sans volonté politique, ce sera difficile et rien ne changera du jour au lendemain. Nous travaillons sur les mêmes objectifs depuis près de 30 ans, et ce travail est toujours en cours.

Le développement de sociétés numériques et de la gouvernance électronique n'est qu'une des voies possibles pour faire progresser le développement dans un pays. L'expérience estonienne a montré que non seulement cela fonctionne, mais que cela fonctionne très bien. De notre côté, nous avons été, et nous resterons, ouverts à la coopération dans les initiatives de transformation numérique, en partageant notre expérience et nos meilleures pratiques avec ceux qui sont désireux de passer à l'étape suivante.

Annexe 9**Déclaration de M. Niels Annen, Ministre d'État au Ministère fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne**

Je voudrais tout d'abord remercier Saint-Vincent-et-les Grenadines, en particulier le Premier Ministre Gonsalves, d'avoir organisé cet important débat sur les facteurs contemporains de conflit et d'insécurité. Sous la présidence allemande en juillet, nous avons inscrit deux sujets connexes en tête de l'ordre du jour du Conseil de sécurité : les pandémies et la sécurité et le climat et la sécurité. Nous sommes reconnaissants au Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir remis la prévention des conflits et la gestion durable des crises à l'ordre du jour du Conseil de sécurité avec le débat public pertinent d'aujourd'hui.

Comme l'ont souligné le Premier Ministre Gonsalves et tous les intervenants, les conflits actuels sont dus à des défis complexes et multiformes qui exigent un effort concerté de l'ensemble du système des Nations Unies. Cela doit inclure le Conseil de sécurité. Si le Conseil n'examine pas systématiquement et efficacement les conséquences des changements climatiques, des pandémies mondiales, du sous-développement et des violations des droits de l'homme sur la sécurité, nous ne parviendrons pas à obtenir les résultats que la communauté internationale – et surtout ceux qui sont le plus gravement touchés par les conflits – attend de nous.

Je suis convaincu que tous ceux qui sont réunis autour de cette table virtuelle se rendent compte que les défis du XXI^e siècle ne sont pas les mêmes que ceux auxquels nous étions confrontés au milieu du XX^e siècle. Si nous voulons être à la hauteur de notre responsabilité, nous devons suivre cette évolution et agir en conséquence. Le recours systématique à la procédure et à la tradition face à la réalité pourrait fonctionner en circuit fermé, mais le Conseil ne fonctionne pas en circuit fermé. Il fait face à un monde en constante évolution. Et si le Conseil veut rester pertinent, il devra améliorer ses performances et s'attaquer enfin aux implications en matière de sécurité des pandémies, des changements climatiques et de tous les autres problèmes mondiaux urgents, étant donné que c'est que le monde attend de lui. Une approche globale de la paix et de la sécurité implique qu'il faut s'attaquer aux causes profondes et anticiper les problèmes à moyen et long terme. Nous devons intensifier nos efforts pour trouver des solutions intégrées à des problèmes qui sont liés entre eux. Et nous devons faire davantage pour renforcer la prévention, la consolidation et la pérennisation de la paix.

Dans mon intervention, je me concentrerai sur trois exemples concrets de facteurs actuels de conflit pour illustrer cette situation, à savoir les pandémies, les changements climatiques et les violations des droits humains.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de faire rage dans le monde entier. Il s'agit d'un problème multidimensionnel qui a de lourdes conséquences sur la situation sanitaire, humanitaire, politique, sociale, économique et environnementale. De ce fait, ce problème exacerbe l'insécurité et sape les efforts de consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits et les pays en transition.

Les implications en matière de sécurité sont évidentes. En juillet, le Conseil a explicitement reconnu, à l'alinéa 10 du préambule de la résolution 2532 (2020), que la pandémie risque de menacer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et de réduire à néant les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix. Nous devons faire davantage pour donner suite à cette résolution.

Comme la Vice-Secrétaire générale l'a indiqué dans son intervention (annexe 1), le système des Nations Unies dans son ensemble continue de s'adapter pour faire face

à la pandémie. Nous nous félicitons de ces efforts et nous encourageons le Secrétaire général à intégrer pleinement les conséquences de la pandémie sur la sécurité dans ses rapports. De tels rapports favoriseraient la prévention et l'alerte rapide, qui sont essentielles aux travaux du Conseil.

Les répercussions socioéconomiques de la pandémie de COVID-19 sont énormes et immédiates. La pandémie a des effets négatifs disproportionnés sur les populations des zones vulnérables et sortant de conflit. Nous devons accroître notre appui aux efforts humanitaires, de développement, de prévention et de consolidation de la paix. Les besoins en matière de consolidation de la paix sont déjà gravement sous-financés, alors qu'il est bien moins coûteux de prévenir une crise que de la régler plus tard.

Le Fonds pour la consolidation de la paix a bien évolué et a adapté ses travaux et ses projets aux réalités et aux besoins de la COVID-19. Nous faisons toujours partie de ceux qui contribuent le plus à ce fonds. Mais cela ne suffit pas. Nous devons trouver des moyens de garantir un financement fiable et prévisible pour la prévention et la consolidation de la paix.

Il ne fait aucun doute que les changements climatiques font partie des menaces qui pèsent le plus sur la stabilité et la sécurité à notre époque. L'année 2020 sera sans doute la plus chaude jamais enregistrée. Les conséquences de ce phénomène sur la sécurité peuvent être ressenties dans le monde entier. Du Sahel aux Caraïbes en passant par les petits États insulaires du Pacifique, les changements climatiques menacent la stabilité, la sécurité et dans certains cas, l'existence même des pays.

Le Conseil s'est penché à plusieurs reprises sur les liens entre le climat et la sécurité, et les exposés d'aujourd'hui montrent une fois de plus que les changements climatiques sont un facteur majeur de conflit au XXI^e siècle. Le Conseil de sécurité doit être à la hauteur de ses responsabilités. Il faut faire davantage pour améliorer notre compréhension de cette dimension des conflits.

Nous encourageons le Secrétaire général à inclure les dimensions climatiques des conflits dans ses rapports et nous appelons tous les membres du Conseil à utiliser tous les forums formels et informels disponibles pour contribuer à améliorer la communication d'informations au Conseil. Le groupe d'experts informel, auquel participent un certain nombre de membres du Conseil, est un pas important pour ancrer fermement le climat et la sécurité dans nos travaux.

Il existe un cercle vicieux de changements climatiques, de dégradation de l'environnement et de conflit. Ce cercle vicieux augmente les risques de conflits violents, de déplacements et par conséquent, de crises humanitaires. Nous le constatons dans différentes régions du monde, et c'est dans la région du Sahel que cela est le plus évident. Il y a deux semaines, l'Allemagne, en collaboration avec l'ONU et le Danemark, a organisé une conférence sur l'aide humanitaire en faveur de la région du Sahel. Même si nous nous félicitons des contributions annoncées – de l'ordre de plus de 1,7 milliard de dollars –, l'action humanitaire n'est qu'une partie du puzzle. Ce n'est que lorsque tous les États Membres et tous les acteurs au sein de l'ONU joindront leurs efforts pour s'attaquer aux causes profondes ainsi qu'aux effets à moyen et long terme de ces phénomènes que nous pourrions espérer consolider et pérenniser la paix.

Ce sont les plus vulnérables qui seront toujours les plus gravement touchés par les conflits. Leurs droits fondamentaux sont plus menacés dans les situations actuelles de conflit. Pendant cette pandémie, les progrès en matière d'égalité des sexes risquent d'être réduits à néant car de nombreux gouvernements réaffectent à d'autres fins des fonds initialement destinés à soutenir les femmes et les filles et leur participation aux processus de paix. Par l'intermédiaire du Fonds pour les femmes,

la paix et l'action humanitaire, l'Allemagne a apporté son appui à la création de son mécanisme de financement des interventions d'urgence face à la COVID-19 et mis à disposition 2,5 millions de dollars pour les organisations locales de femmes afin de les aider à traverser cette crise.

Les crises et les conflits, qu'ils soient dus aux changements climatiques, aux pandémies ou au sous-développement, ont des dimensions différenciées selon le sexe, qui doivent être prises en compte dans le cadre de la réponse de l'ensemble du système des Nations Unies. Cette réponse, y compris les travaux du Conseil, doit être fondée sur le respect des droits humains et doit s'attacher à mettre en place des processus politiques inclusifs et qui permettent à toutes les composantes de la société, notamment les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés, de participer pleinement et véritablement. Ce faisant, nous pouvons contribuer à l'édification de sociétés résilientes, capables de mieux résister aux effets des pandémies et des changements climatiques et d'œuvrer en faveur du développement.

Pour terminer, je voudrais souligner la nécessité d'une coopération constructive – une coopération entre les États Membres ainsi qu'entre les piliers du système des Nations Unies. Il y a des mesures concrètes que le Conseil doit prendre. Nous devons donner plus de moyens d'agir à la Commission de consolidation de la paix et l'encourager à donner des conseils spécifiques et ciblés au Conseil, car elle est investie d'un mandat à part au sein du système des Nations Unies, qui lui permet d'adopter des approches intégrées et transversales.

Nous devons veiller à ce que l'ONU et sa présence sur le terrain, notamment les opérations de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, soient dotées de mandats et de moyens dont elles ont besoin pour faire face aux conséquences directes et indirectes de la pandémie, des changements climatiques et des violations des droits humains. Nous devons maintenir ces défis complexes en matière de sécurité à l'ordre du jour du Conseil et œuvrer de concert avec les autres piliers pour les aborder de manière globale. C'est la moindre des exigences.

Annexe 10**Déclaration de M. Sergey Ryabkov, Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie**

[Original : russe]

C'est un grand honneur pour moi de donner lecture de la déclaration suivante du Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M. Sergueï Lavrov, sur le thème du débat public d'aujourd'hui, intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix : facteurs actuels de conflit et d'insécurité ».

« Je voudrais tout d'abord féliciter M. Ralph Gonsalves pour l'accession de Saint-Vincent-et-les Grenadines à la présidence du Conseil de sécurité. C'est un événement important non seulement pour votre pays, mais aussi pour tous les petits États insulaires, qui doivent pouvoir faire entendre leur voix au Conseil de sécurité en toute indépendance.

Le thème du débat public d'aujourd'hui reflète les préoccupations de nombreux pays qui sont confrontés à l'exacerbation de menaces complexes qui pèsent sur la sécurité dans les circonstances actuelles difficiles. Ce thème est d'autant plus important que nous sommes tous fondamentalement confrontés à un nouveau défi – la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) –, qui a frappé impitoyablement tous les pays. Cette pandémie a une fois de plus démontré ce que l'histoire nous a appris, à savoir que rien ne saurait remplacer la solidarité, la coopération, un comportement responsable et l'assistance mutuelle.

Malheureusement, tous les pays ne partagent pas cette approche. Certains continuent à privilégier leurs intérêts égoïstes et étroits. La pratique des sanctions unilatérales est de plus en plus largement appliquée, ce qui entrave les efforts des autres États visant à lutter contre la pandémie et à remédier à ses conséquences socioéconomiques.

Dans ce contexte, nous voudrions une fois de plus exprimer notre solidarité avec l'appel lancé par le Secrétaire général António Guterres en faveur d'un cessez-le-feu mondial qui inclue la levée, ou du moins l'assouplissement, des mesures restrictives illégales. Dans les circonstances actuelles, la proposition du Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine, d'établir des corridors écologiques, exempts de guerres commerciales et de sanctions, serait particulièrement importante. Elle contribuerait à garantir l'accès des populations vulnérables aux produits de première nécessité et aux médicaments.

Les pays confrontés à la difficulté d'effectuer la transition d'une situation de conflit à une paix durable ont particulièrement besoin de l'aide de la communauté internationale. L'octroi de cette aide doit être guidé par le principe selon lequel il incombe en premier lieu aux pays eux-mêmes d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies et des priorités de consolidation de la paix conformément aux besoins et aux exigences de leurs sociétés. Chaque cas nécessite une approche particulière et unique, sans que soient imposées automatiquement des solutions et des orientations préconisées universelles.

Il en va de même pour les efforts de prévention des crises. Il est alarmant que des tentatives de plus en plus fréquentes soient faites pour établir des indicateurs de conflit universels, qui créent des possibilités d'abus et d'ingérence dans les affaires intérieures d'autres États en vue de faire pression sur les gouvernements dits répréhensibles.

Je fais référence à la tentative de présenter les violations des droits de l'homme comme étant la condition *sine qua non* des crises. Nous pensons que le règlement réussi des conflits armés et la réconciliation des parties en conflit créent les bases nécessaires pour améliorer les droits de l'homme, promouvoir le développement durable et résoudre les problèmes environnementaux et autres.

Nous ne nions pas le lien qui existe entre ces questions s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Toutefois, nous partons du principe que les troubles économiques ne déclenchent pas automatiquement une situation d'insécurité, et vice versa. Par ailleurs, nous estimons qu'il est extrêmement important que, grâce à la répartition des tâches entre les principaux organismes des Nations Unies, chacun d'entre eux exerce ses fonctions en stricte conformité avec son mandat.

Cela s'applique, par exemple, au débat du Conseil de sécurité sur le Programme d'action pour le climat. Nous ne pensons pas que les changements climatiques soient un facteur universel qui sous-tend les conflits et l'instabilité mondiale. À cet égard, leur impact sur les situations socioéconomiques et politiques dans un certain nombre de pays et de régions doit être examiné au cas par cas.

Le rôle principal dans ce domaine revient aux organismes compétents des Nations Unies qui disposent de l'expertise et des outils appropriés pour élaborer des décisions à long terme sur la lutte efficace contre les changements climatiques. Nous partageons pleinement les préoccupations de nos amis des petits États insulaires et entendons les aider activement à s'adapter aux changements climatiques, tant par l'intermédiaire des institutions nationales de développement que des organes internationaux universellement reconnus, notamment sous l'égide de l'ONU.

Dans le même temps, nous soutenons la coopération et la mise en commun des efforts de divers organismes des Nations Unies, lorsque cela est approprié et accepté par tous les États Membres. À cet égard, nous aimerions mentionner la Commission de consolidation de la paix, qui est une plate-forme consultative pour l'élaboration de stratégies de redressement post-conflit des pays en fonction de leurs priorités. Nous préconisons le développement et le renforcement du dialogue avec le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social.

Je remercie une fois de plus la présidence de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir appelé l'attention sur les défis et les menaces actuels en matière de sécurité. Je suis convaincu qu'un échange de vues honnête et ouvert facilitera une recherche efficace des moyens de répondre à des problèmes aussi urgents ».

Annexe 11

Déclaration de M. Alvin Botes, Vice-Ministre du Département des relations internationales et de la coopération de l'Afrique du Sud

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, en cette occasion historique où votre pays, devenu membre non permanent du Conseil de sécurité, en préside une réunion pour la toute première fois. L'Afrique du Sud vous est reconnaissante de la décision que vous avez prise de travailler en coordination et collaboration étroites avec les membres africains du Conseil de sécurité, ce qui a conduit à la création du groupe historique que constituent l'Afrique du Sud, le Niger, la Tunisie et Saint-Vincent-et-les Grenadines. Ce partenariat a renforcé sa voix et a fermement ancré les liens historiques et culturels entre les pays des Caraïbes et le continent africain. Je saisis également cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre excellent leadership de la Communauté des Caraïbes.

Comme le souligne un récent rapport sur la consolidation et la pérennisation de la paix rédigé par un groupe de personnalités éminentes indépendantes à la demande du Secrétaire général,

«Les conflits sont aujourd'hui multidimensionnels et marqués à différents degrés par des problèmes persistants d'exclusion et d'inégalité et par des griefs de longue date : flux de réfugiés, déplacements internes et retombées humanitaires des conflits, faiblesse de la gouvernance et des capacités des États touchés, etc. Tous ces problèmes sont aggravés par les changements climatiques, l'extrémisme violent et l'utilisation malveillante des nouvelles technologies. » (*S/2020/678, annexe II, p. 5*).

Nous tenons à remercier le groupe de personnalités éminentes indépendantes et le Secrétaire général d'avoir mis en lumière ces facteurs de conflits contemporains. Nous souhaitons également, à cet égard, remercier la Commission de consolidation de la paix et les cofacilitateurs de la phase officielle en cours du troisième examen du dispositif de consolidation de la paix, à savoir la Nouvelle-Zélande et Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour le travail louable accompli jusqu'à présent.

Il est en effet nécessaire que le Conseil organise des discussions plus périodiques sur les facteurs socioéconomiques et autres facteurs de conflit émergents afin de sensibiliser à leurs effets déstabilisateurs et de promouvoir les efforts visant à résoudre ces problèmes. Il est important de comprendre l'impact des facteurs contemporains de conflit et d'insécurité lorsque nous examinons la dynamique entre la paix et la sécurité et le développement durable. En effet, nous convenons que la paix et la sécurité sont indissociablement liées au développement, et les pays qui sont aux prises avec des conflits armés sont également confrontés à des défis importants pour leur développement durable, du fait que leurs capacités institutionnelles et de gouvernance sont dépassées.

Il est tout aussi important de comprendre comment les facteurs contemporains de conflits provoquent des conflits et perpétuent l'insécurité. Nous devons être conscients que les pays qui luttent contre le sous-développement ont également du mal à maintenir leur propre sécurité et peuvent être particulièrement sensibles aux effets du crime organisé, de la violence intercommunautaire et du terrorisme.

En 2020, nous avons vu comment la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a ajouté une nouvelle couche de complexité au règlement des conflits, à la consolidation et à la pérennisation de la paix. Nous estimons que la COVID-19, les changements climatiques et d'autres facteurs de stress sociaux et écologiques à l'échelle du système devraient inciter l'ONU et ses partenaires à collaborer plus étroitement, notamment avec les artisans de la paix nationaux et locaux, afin de maximiser leurs capacités et ressources collectives et de concentrer leurs efforts là où ils sont le plus nécessaires.

La sécheresse, la rareté de l'eau, l'insécurité alimentaire et la désertification, ainsi que les catastrophes naturelles violentes et irrégulières, qui seraient causées ou exacerbées par les changements climatiques, augmentent le risque de conflits violents. Certains éléments indiquent que c'est le cas dans le Sahel et le bassin du lac Tchad, ainsi que dans la Corne de l'Afrique et certaines parties des Caraïbes. Les pressions climatiques associées aux changements climatiques sont des facteurs contemporains de conflits et d'insécurité. Elles aggravent les tensions et les conflits en exerçant une pression supplémentaire sur des ressources limitées.

L'objectif de développement durable No 13, relatif à l'action climatique, ainsi que les 16 autres objectifs de développement durable, restent essentiels à la poursuite effective par l'ensemble de l'humanité des principes fondamentaux du Programme de développement durable à l'horizon 2030, à savoir la réduction de la pauvreté en ne laissant personne de côté sur la voie du développement durable et en aidant d'abord ceux qui sont le plus en arrière.

Pour atténuer les effets des facteurs actuels de conflit et d'insécurité, nous devons travailler en étroite collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies afin de nous attaquer aux causes profondes du sous-développement et de mettre à profit l'expérience acquise par le Conseil de sécurité en matière de règlement des conflits. Il est clair qu'une approche globale s'impose pour lutter contre les ramifications des menaces et les multiplicateurs de risques, qui aggravent les tensions et les conflits.

Nous encourageons le Conseil à travailler en étroite collaboration avec d'autres entités et initiatives des Nations Unies, telles que le Département des affaires économiques et sociales, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'avec les organisations régionales concernées, telle l'Union africaine. Ces collaborations permettront au Conseil d'obtenir des informations sur les effets potentiels des facteurs actuels de conflit et d'insécurité.

Une action coordonnée entre le Conseil de sécurité, les autres organes et organismes du système des Nations Unies et les organisations régionales concernées nous donnera les meilleures chances de gérer les différends avant qu'ils ne surviennent, de régler les conflits lorsqu'ils éclatent et de faire face à l'instabilité qui en découle grâce à des mesures de consolidation de la paix après le règlement du conflit.

Annexe 12

Déclaration de Lord Tariq Ahmad de Wimbledon, Ministre d'État chargé du Commonwealth, des Nations Unies et de l'Asie du Sud du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord

Je vous remercie, Monsieur le Président, et je salue tous les membres du Conseil depuis Londres. Vous êtes un très bon ami du Royaume-Uni, Monsieur le Président, et je vous remercie d'avoir convoqué le débat d'aujourd'hui.

Ce débat est en effet opportun avant notre vote d'adoption au Conseil, et même à l'Assemblée générale, des résolutions jumelles essentielles sur la consolidation et la pérennisation de la paix – textes en faveur desquels Saint-Vincent-et-les Grenadines a si habilement oeuvré.

Je tiens également à remercier d'emblée nos trois intervenants, Ibrahim Mayaki, Sir Hilary Beckles et M. Munir Akram. Et, bien sûr, il est toujours très rassurant de pouvoir compter sur l'expertise de la Vice-Secrétaire générale, ma chère amie Amina Mohammed, qui a brillamment cerné les contours de la question avec son exposé d'aujourd'hui.

En tant que Ministre britannique chargé des Nations Unies et du Commonwealth, je suis profondément reconnaissant aux pays du partenariat étroit qu'ils ont noué avec nous, en particulier au sein de ces institutions mondiales.

Alors que la politique du plus fort, l'agression et l'oppression restent des facteurs très réels à l'origine de nombreux conflits actuels, nous sommes de plus en plus conscients des menaces nouvelles et émergentes qui pèsent sur notre paix. Parmi ces facteurs actuels de conflit, il y a l'exclusion – l'exclusion des communautés vulnérables, des minorités religieuses et des femmes des processus civils, politiques, économiques et sociaux, ainsi que l'exclusion qui conduit directement à la pauvreté, au désespoir, à la violence et à l'extrémisme. Et il n'est pas difficile de comprendre comment les pressions qui s'exercent sur les sociétés qui sont aux prises avec des urgences de santé publique ou avec les effets des changements climatiques peuvent exacerber ces menaces.

D'ailleurs, 2020 en est assurément la preuve. Ces pressions rendent plus probable l'apparition de conflits violents et menacent de réduire à néant les gains chèrement acquis en matière de développement et de paix, en particulier mais pas uniquement, dans les pays les plus pauvres et dans les pays déjà touchés par l'insécurité et les conflits. La thématique de la pérennisation de la paix nous a fait comprendre à tous qu'il importe d'être conscients que la paix, la sécurité et le développement durable ne sont pas indépendants les uns des autres, mais interconnectés les uns aux autres. Sur la base de cette thématique, nous avons commencé à peaufiner notre approche collective tout en consolidant et en pérennisant la paix. Et, si je puis me le permettre, je voudrais simplement faire trois remarques très brèves.

Premièrement, il est primordial de s'attaquer aux conséquences des changements climatiques, tout en déployant parallèlement des efforts plus larges en faveur de la pérennisation de la paix. Deuxièmement, la bonne gouvernance et l'inclusion sont fondamentales. Et troisièmement, nous devons coordonner nos efforts collectifs pour mettre en place des partenariats efficaces afin de prévenir les conflits.

En ce qui concerne ma première remarque, les changements climatiques créent des conditions structurelles qui multiplient les risques de conflit dans le monde entier. L'érosion des terres fertiles aggrave la pénurie alimentaire et les tensions intercommunautaires. Dans les petits États insulaires en développement, les ouragans et l'élévation du niveau de la mer menacent des communautés entières et l'existence

même de certains pays. Je l'ai constaté moi-même en tant que Ministre des territoires britanniques d'outre-mer dans le cadre des relations que mon pays entretient avec les Caraïbes. Nous devons nous attaquer aux causes anthropiques des changements climatiques, et la vingt-sixième Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra à Glasgow, au Royaume-Uni, l'année prochaine, constituera, je le crois, une excellente occasion pour nous tous de convenir d'une action collective et réellement concertée.

En ce qui concerne ma deuxième remarque, j'ai déjà mentionné le problème de l'exclusion comme un des principaux facteurs de conflit. Même les économies avancées sont vulnérables aux chocs. Les acquis en matière de développement et de paix peuvent être réduits à néant si une grande partie de la population est marginalisée ou si les droits de l'homme ne sont pas respectés, protégés ou même renforcés. Et soyons absolument clairs : les pays qui protègent les droits des plus vulnérables – les droits des exclus sociaux, les droits des communautés minoritaires et les droits des femmes – sont plus forts. Ce sont les nations progressistes. C'est un signe de la force et de l'unité d'une nation lorsque tous les droits sont respectés de manière égale.

Des institutions fortes et ouvertes à tous, le respect des droits de l'homme, l'accès aux services, une démocratie saine, l'état de droit et l'autonomisation des femmes sont autant d'éléments indispensables pour renforcer la résilience et instaurer une paix durable.

En ce qui concerne ma troisième remarque, une meilleure analyse permet d'obtenir de meilleures réponses sur les plans national et international. Une planification coordonnée entre les acteurs nationaux, l'ONU et d'autres partenaires internationaux peut permettre de cibler les efforts de prévention et de s'assurer qu'ils soient assortis de ressources suffisantes. À cette fin, il faut notamment que l'ONU et les institutions financières internationales travaillent de manière plus coordonnée pour appuyer les objectifs de consolidation de la paix.

À New York, la Commission de consolidation de la paix apporte de plus en plus la preuve de sa valeur en tant qu'instance permettant aux pays et aux organisations de se rassembler autour de leur quête d'objectifs communs en matière de paix et de développement. Ce sont ces approches qui sont primordiales pour une prévention plus efficace des conflits et chacun d'entre nous doit se les approprier.

Le Conseil peut, bien sûr, jouer un rôle d'appui important, mais il a aussi une obligation fondamentale. Lorsque des menaces contre la paix et la sécurité internationales apparaissent, nous ne pouvons tout simplement pas rester les bras croisés ou nous tenir à l'écart. La Charte des Nations Unies, comme d'autres orateurs l'ont déjà souligné, ainsi que les traités internationaux, impose aux États l'obligation de respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire. Et c'est le Conseil de sécurité qui a l'obligation de dénoncer ce que sont vraiment ces violations, à savoir des menaces à la paix et à la sécurité dans le monde.

Pour terminer, le besoin de coopération internationale est probablement plus grand qu'il ne l'a été depuis une génération. Et, fait poignant, l'ONU, en cette année de son soixante-quinzième anniversaire, peut faire valoir le rôle sans égal qu'elle a joué par le passé dans la consolidation, la pérennisation et le renforcement de la paix. Mais, et c'est capital, nous, le Conseil de sécurité ; nous, les Nations Unies ; nous, qui définissons les Nations Unies, devons avoir le regard tourné vers l'avenir et voir ce que nous pouvons faire collectivement pour consolider, pérenniser et renforcer la paix dans le monde.

Annexe 13

Déclaration de M. Le Hoai Trung, Vice-Ministre des affaires étrangères du Viet Nam

Je remercie sincèrement S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, de présider l'important débat public d'aujourd'hui. Alors que l'ONU célèbre son soixante-quinzième anniversaire, la réunion d'aujourd'hui a lieu au bon moment pour nous permettre de réfléchir aux facteurs actuels de conflit et d'insécurité et de renforcer nos efforts en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Je remercie la Vice-Secrétaire générale et les autres intervenants de leurs exposés éclairants.

Comme nous le savons tous aujourd'hui, la communauté internationale demeure confrontée à de graves menaces et défis en raison du non-respect, voire de la violation, des principes fondamentaux inscrits dans la Charte des Nations Unies et énoncés dans la résolution 2625 (XXV) de l'Assemblée générale, la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États, en particulier ceux qui ont trait à l'égalité souveraine des États, au non-recours à la menace ou à l'emploi de la force et au règlement pacifique des différends. Il s'agit là des moteurs des tensions, des conflits et des affrontements. Ils se manifestent par l'imposition de la volonté d'un pays à d'autres, l'ingérence dans les affaires intérieures d'États souverains, ainsi que par des évolutions complexes en matière de course aux armements, essentiellement dans le domaine nucléaire, et par la violation du droit international, notamment la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, alors que l'importance des mers et des océans pour la paix, la sécurité et le développement internationaux ne cesse de croître. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est une conséquence désastreuse des problèmes de sécurité non traditionnels.

Cela étant posé, qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de faire les observations suivantes.

Nous devons nouer des relations amicales entre les nations et instaurer une culture de respect de la Charte des Nations Unies et du droit international. Nous appelons toutes les parties à un conflit à faire preuve d'un maximum de retenue, à approuver un cessez-le-feu global, comme le demande le Secrétaire général, et à respecter les obligations internationales afin d'apaiser les tensions et de reprendre le dialogue en vue de trouver des solutions durables. Nous demandons également la levée des sanctions unilatérales qui nuisent au développement socioéconomique et aux moyens de subsistance des populations dans les zones de conflit.

Le multilatéralisme doit être renforcé, l'ONU étant au cœur de la coopération internationale dans le but d'harmoniser les intérêts et les comportements des États Membres et de consolider les partenariats avec les autres organisations régionales et sous-régionales. Le Conseil de sécurité doit rester uni pendant le processus de décision, faire le meilleur usage possible des outils à sa disposition, en particulier la diplomatie préventive et la médiation, et entreprendre la réforme des opérations de paix des Nations Unies.

Il convient de s'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'insécurité plutôt qu'à leurs seules conséquences. Les efforts doivent être intensifiés à tous les niveaux, allant de l'alerte rapide et de la prévention au règlement pacifique des différends et du relèvement postconflit au développement durable. La priorité doit être accordée à la protection des civils, notamment les plus vulnérables, ainsi qu'à la gestion des conséquences des bombes et des mines et à l'aide aux victimes.

De même, l'action concertée de la communauté internationale doit porter avant tout sur une reprise économique solide, une approche centrée sur les personnes, un partenariat mondial pour le développement et un fonctionnement efficace de la gouvernance mondiale, où les pays en développement, qui sont les plus durement touchés par la pandémie de COVID-19 et les chocs externes, reçoivent une aide appropriée en matière de financement, de technologie et d'accès au marché.

Quittant le statut de pays pauvre et moins développé et renaissant des cendres d'une terre déchirée par la guerre pour devenir un pays à revenu intermédiaire, le Viet Nam reste déterminé à se comporter en partenaire fiable aux fins de l'instauration d'une paix et d'un développement durables. Avec les autres membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), nous nous sommes efforcés de construire une communauté de l'ASEAN fondée sur l'entraide, le soutien et le partage – une Asie du Sud-Est où règnent la paix, la sécurité et la stabilité –, ainsi qu'un environnement régional propice à des relations de bon voisinage, à la coopération et à la prospérité. Le Viet Nam est prêt à collaborer avec tous les partenaires et les parties prenantes pour relever les défis de notre époque.

Annexe 14**Déclaration de M. Zhang Jun, Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : chinois]

La Chine félicite Saint-Vincent-et-les Grenadines de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Nous saluons l'initiative lancée par Saint-Vincent-et-les Grenadines pour tenir la réunion d'aujourd'hui. Nous souhaitons également la bienvenue au Premier Ministre Gonsalves, qui préside la présente réunion.

Je tiens à remercier de leurs exposés la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed ; le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Akram ; le Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine, M. Mayaki ; et le Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales, Sir Hilary Beckles.

L'humanité aspire toujours à la paix et à la tranquillité, mais les conflits et l'insécurité persistent. Depuis l'aube du XXI^e siècle, des attentats du 11 septembre 2001 à la crise économique et financière mondiale en passant par la nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'humanité ne cesse de subir les conséquences des problèmes mondiaux et se trouve aujourd'hui à un moment charnière de son histoire. Face à la multiplication des conflits et à l'insécurité, nous devons déterminer les causes de ces phénomènes et adopter des mesures ciblées afin de contribuer au maintien efficace de la paix et de la stabilité internationales et de garantir la sécurité et la tranquillité des populations de tous les pays.

Nous devons avoir pleinement conscience que le développement est la clef pour résoudre tous les problèmes. L'augmentation des investissements dans le développement et la suppression des déficits sont primordiales pour prévenir les conflits et ce sont les mesures les plus rentables pouvant être prises dans le cadre des efforts de paix.

Il existe aujourd'hui des obstacles considérables à la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et le fossé Nord-Sud pourrait encore se creuser. La communauté internationale doit aborder les questions de développement avec un sentiment d'urgence accru et promouvoir la mise en œuvre intégrale, rigoureuse et équilibrée du Programme 2030. Nous devons concentrer nos efforts sur l'élimination de la pauvreté et empêcher que les gains obtenus dans le cadre des efforts de réduction de la pauvreté mondiale ne soient perdus.

La prévention et la maîtrise de la COVID-19 restent la priorité absolue de la communauté internationale. Nous devons rester déterminés à donner la priorité aux personnes et à la vie, grâce aux efforts de coordination de l'ONU et de l'Organisation mondiale de la Santé, en mettant en œuvre des mesures internationales conjointes de prévention et de contrôle et en accélérant la recherche-développement la production et la distribution de vaccins. Les États Membres de l'ONU doivent mettre en œuvre la résolution 2532 (2020) et remédier activement aux obstacles posés par la pandémie à la paix et à la sécurité internationales.

En fin de compte, les changements climatiques sont une question de développement. Nous devons continuer à défendre le principe des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives et mettre en place, en matière de climat, un système de gouvernance mondiale équitable et raisonnable qui facilite une coopération mutuellement bénéfique. Lors du débat général de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale, le Président Xi Jinping a annoncé que la Chine s'efforcera de réduire ses émissions nettes de carbone à néant

d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060 (voir A/75/PV.4). Cela démontre la détermination et l'attitude responsable de la Chine dans la lutte contre les changements climatiques. Nous espérons que tous les pays, notamment tous les membres du Conseil de sécurité, en particulier les pays développés, prendront des mesures concrètes pour promouvoir conjointement la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

Pour les pays sortant d'un conflit, il est essentiel de jeter les bases solides d'un développement durable. Si le développement reste trop longtemps au point mort après la fin d'un conflit, il sera difficile de construire véritablement la paix. La communauté internationale doit aider les pays sortant d'un conflit à renforcer l'autorité de leur gouvernement, à améliorer leurs capacités de gouvernance, à parvenir à un consensus social et à suivre une voie de développement adaptée à leur situation nationale.

Nous devons avoir pleinement conscience que le renforcement de la sécurité collective est essentiel pour assurer notre propre sécurité. Dans le monde actuel, les questions de sécurité sont de plus en plus liées, transnationales et diversifiées. Étant donné la nature complexe et interdépendante des enjeux de sécurité internationale, aucun pays ne peut agir de manière isolée ou se préoccuper de l'emploi de la force. Adopter le concept de sécurité collective, commune et générale est le bon choix à faire.

Les différends et les divergences de vues dans les relations entre États sont inévitables. L'essentiel est de s'attacher à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la concertation. Aucun pays ne peut tirer profit des difficultés rencontrées par d'autres ou bâtir sa stabilité à partir des troubles qui surviennent ailleurs. Le règlement pacifique des différends est un principe cardinal inscrit dans la Charte des Nations Unies et le moyen idéal pour les nations de collaborer. Nous devons nous opposer à la tendance incessante au recours à la force ou à la menace de la force dans les relations internationales. Nous devons rejeter la mentalité de la guerre froide et les cliques exclusives. Nous devons être attentifs à toute tentative visant à provoquer un affrontement entre des groupes de pays ou à déclencher une nouvelle guerre froide. Le militarisme débridé ne fait qu'exacerber le dilemme de la sécurité et les armes sophistiquées ne peuvent garantir une sécurité absolue. Les pays qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants ont l'obligation d'assumer leur responsabilité particulière et prioritaire en matière de désarmement nucléaire.

Les récents attentats terroristes ont une nouvelle fois démontré que le terrorisme reste une menace latente et que la coopération mondiale en matière de lutte contre le terrorisme doit être renforcée, et non affaiblie. Nous devons lutter fermement contre les actes de terrorisme qui sont perpétrés, quels qu'en soient le moment, le lieu et les auteurs. Dans le même temps, nous devons nous garder d'associer le terrorisme à un pays, une ethnie ou une religion spécifiques et de pratiquer la politique du deux poids, deux mesures en matière de lutte contre le terrorisme. Nous devons adopter des mesures de déradicalisation afin d'endiguer la menace de l'idéologie extrémiste et d'éliminer le terrain fertile pour le terrorisme.

Les risques liés à la cybersécurité constituent un nouveau défi pour tous les pays. Il est urgent de renforcer la communication et la coordination au niveau international afin de formuler conjointement des contre-mesures. Aucun pays ne peut utiliser à mauvais escient la notion de sécurité nationale pour restreindre le développement et la coopération de routine dans le domaine des technologies de l'information et de la communication. La Chine a récemment lancé l'Initiative mondiale sur la sécurité des données afin de mettre en place un cyberspace pacifique, sûr, ouvert, coopératif et ordonné. La communauté internationale doit agir sur la base du respect mutuel, de l'égalité et des avantages mutuels, renforcer le dialogue et la coopération et faire du cyberspace un moteur du développement socioéconomique, de la paix et de la stabilité internationales et du bien-être de l'humanité.

Nous devons être pleinement conscients que la solidarité et la coopération sont les armes les plus puissantes pour relever tous les défis. Nous vivons dans un village mondial interconnecté. Les liens étroits qui unissent nos pays font que l'humanité partage un destin commun. Nous devons nous féliciter de nos intérêts convergents, développer un sens de la communauté avec un avenir commun pour l'humanité, dépasser les clivages et la logique du jeu à somme nulle, édifier un monde qui s'apparente à une grande famille et s'efforcer de mettre en place une coopération gagnant-gagnant.

Les menaces et les défis mondiaux appellent une riposte mondiale robuste. Le rôle de l'ONU doit être renforcé et le multilatéralisme préservé. La Chine est convaincue que tous les pays, grands ou petits, ont les mêmes droits, les mêmes chances et doivent obéir aux mêmes règles. Tous les pays doivent respecter les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, préserver le système international, avec l'ONU en son cœur, et maintenir un ordre international fondé sur le droit international. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social, la Commission de consolidation de la paix et d'autres organes doivent s'acquitter de leurs mandats respectifs et être complémentaires. L'ONU doit renforcer sa coopération avec les organisations régionales et sous-régionales et créer des synergies afin de lutter conjointement contre les risques de conflit et d'instabilité.

Les grandes puissances ont une responsabilité particulière dans le maintien de la stabilité internationale et les membres permanents du Conseil de sécurité doivent montrer l'exemple. Dans la conjoncture critique actuelle, dans laquelle le monde est confronté à des risques et des défis majeurs, le Conseil de sécurité doit rester uni et éviter la division. En particulier, les grands pays doivent jouer leur rôle et prendre l'initiative de promouvoir la solidarité et la coopération internationales, de fournir des biens publics mondiaux et de contribuer à relever les défis mondiaux.

Cette année marque le soixante-quinzième anniversaire de la fondation de l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général António Guterres a appelé à un cessez-le-feu mondial avant la fin de l'année. Il est impossible d'instaurer la paix en se contentant simplement de l'attendre ; nous devons prendre des mesures concrètes. En cette heure cruciale, les États Membres de l'ONU doivent réaffirmer leur attachement à une paix et à une sécurité durables pour tous et entreprendre un nouveau voyage vers un avenir commun qui soit meilleur.

Annexe 15**Déclaration de M. José Singer Weisinger, Envoyé spécial de la République dominicaine auprès du Conseil de sécurité**

[Original : espagnol]

Nous remercions les intervenants, et félicitons le Premier Ministre Gonsalves pour l'accession de son pays à la présidence du Conseil de sécurité.

Le présent débat tombe à point nommé, alors que les menaces contre la paix et la sécurité internationales sont plus complexes, caractérisées par des éléments transfrontaliers et par une dimension mondiale.

La Charte des Nations Unies souligne le rôle central de la prévention comme une responsabilité de l'ensemble du système des Nations Unies. La République dominicaine interprète le Chapitre VIII dans ce sens, ce qui nous amène à promouvoir le multilatéralisme comme une formule efficace pour affronter les conflits. Ce principe revêt une importance particulière aujourd'hui, alors que la seule façon de lutter contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et ses effets, c'est d'agir ensemble.

Les changements climatiques sont une des menaces non classiques qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales et qui ont de profondes implications pour tous sans exception, y compris les générations futures. Ils sont qualifiés de plus important défi auquel notre humanité est confrontée. L'élévation du niveau de la mer, les catastrophes naturelles et la perturbation des moyens de subsistance ne sont que quelques-uns des effets auxquels nombre de nos pays doivent faire face au quotidien.

Le lien entre le climat et la sécurité est indéniable, tout comme le lien entre climat, développement et sécurité. Par conséquent, le Conseil de sécurité et les Nations Unies dans leur ensemble devront rechercher des solutions ambitieuses, innovantes et concertées pour empêcher que les changements climatiques ne deviennent le facteur le plus important et le plus complexe de risque de conflit. Il faut une d'ambition plus grande, une action plus énergique et de meilleurs résultats.

Cela dit, nous sommes conscients que les causes profondes des conflits sont multiples et interdépendantes. Des facteurs politiques, sociaux et économiques peuvent nuire à la stabilité. L'accès équitable à l'eau s'affirme comme un élément déstabilisateur qui contribue à l'éclatement de conflits violents et à l'instabilité au sein des sociétés et entre elles.

Bien que ce ne soient pas des menaces contemporaines, la criminalité organisée et le trafic d'armes sont des activités exécutées avec un tel niveau de sophistication qu'elles dépassent les capacités des États d'y faire face.

Ce sont les êtres humains qui sont au cœur des facteurs que nous soulignons aujourd'hui. Il est indispensable de dépolitiser ces menaces, de les considérer comme des possibilités d'améliorer la qualité de vie des personnes et de renforcer notre humanité commune. À cette fin, il est essentiel que le Conseil reconnaisse, par exemple, la violence intercommunautaire comme l'une des principales causes de la souffrance humaine et de la prolifération actuelle des violations des droits de l'homme, notamment les violences sexuelles en période de conflit.

Une paix durable commence et se termine par la protection des personnes contre les violations des droits de l'homme. La violation de ces droits, dans n'importe quel contexte, est l'antithèse de la paix et constitue un déni de notre humanité commune. Il n'y a pas de paix dans une société où les droits de l'homme ne sont pas protégés.

Les pandémies, comme la COVID-19, mettent en évidence les facteurs sous-jacents de la violence, tels que les inégalités, la discrimination et la marginalisation systématiques. Dans de nombreuses zones de conflit, contracter la COVID-19 est une condamnation à mort. Actuellement, plus de 60 millions de personnes vivent dans des zones qui échappent au contrôle du Gouvernement. Qui leur viendra en aide ? Il est impératif de travailler avec les organisations humanitaires qui ont accès à ces populations et qui les aident à surmonter cette crise, notamment en leur fournissant le vaccin : personne ne sera en sécurité tant que tout le monde ne sera pas en sécurité.

Tous ces facteurs, individuellement ou conjointement, ont de graves conséquences pour la population civile et favorisent la prolifération de groupes armés qui incitent à la violence et l'intensifient.

Il est essentiel de faire participer les acteurs locaux, tels que les femmes et les jeunes, pour aider à concevoir des efforts de sensibilisation et les diriger et pour répondre à toutes ces menaces, atténuer les conflits, prévenir la violence, instaurer la paix et atténuer les conséquences de l'insécurité sur le développement durable.

L'ONU, les organisations régionales et chacun d'entre nous avons la responsabilité partagée de remédier à ces menaces et de travailler main dans la main pour défendre les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Ce n'est qu'avec un sens de la prévention et du multilatéralisme, une attention précoce et une action concertée dans les domaines clefs que sont la paix, les droits de l'homme, le développement et l'action humanitaire que nous pourrons unir nos efforts pour aider les plus vulnérables et éviter la récurrence des conflits et l'insécurité.

Annexe 16**Déclaration de M. Nicolas de Rivière, Représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français et anglais]

Je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs présentations. Saint-Vincent-et-les Grenadines nous invite à nous pencher sur les causes contemporaines des conflits et de l'insécurité. C'est un débat important car si les causes des conflits évoluent, la Charte des Nations Unies et les responsabilités qui incombent au Conseil de sécurité sont immuables. Il est impératif que le Conseil adapte continuellement son action et ses outils pour s'acquitter de sa responsabilité principale de maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Je voudrais souligner trois points.

Tout d'abord, les changements climatiques menacent la paix et la sécurité. Le Conseil a reconnu les effets néfastes des changements climatiques à plusieurs reprises, dans plusieurs régions, qu'il s'agisse du bassin du lac Tchad, de la Somalie ou du Mali, et il a appelé à une meilleure évaluation et gestion des risques qui y sont liés. Il est temps d'inscrire notre action dans une démarche de prévention en anticipant notamment les conséquences humanitaires des catastrophes environnementales. C'est pourquoi la France souhaite que le Secrétaire général puisse présenter tous les deux ans un état des lieux des risques pour la paix et la sécurité internationales dus aux changements climatiques.

Mon deuxième point porte sur les pandémies. Le Conseil de sécurité doit anticiper plus systématiquement leur effet déstabilisateur. Le rôle du Conseil est essentiel pour atténuer les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19). C'est pourquoi nous soutenons fermement l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et universel afin de faciliter la lutte contre la pandémie. Tout doit être fait pour accélérer la mise en œuvre de la résolution 2532 (2020) adoptée à l'unanimité le 1^{er} juillet.

Les pays en situation de conflit ou de post-conflit sont particulièrement vulnérables. Il est ainsi indispensable de préserver l'espace humanitaire et d'assurer la protection des travailleurs humanitaires et des personnels de santé. Les pandémies aggravent, par ailleurs, les causes profondes des conflits, en renforçant les inégalités et en touchant d'une manière disproportionnée les plus vulnérables. Les mesures prises pour les endiguer peuvent aussi générer des manipulations de l'information et une restriction des libertés publiques, et mettre ainsi à mal la confiance dans les institutions.

C'est pourquoi, et ce sera mon troisième et dernier point, nous devons rester vigilants vis-à-vis des droits de l'homme. Les violations des droits de l'homme, la rupture de l'ordre constitutionnel et l'exclusion des femmes ou des jeunes peuvent conduire aux violences, aux déplacements de population et déstabiliser des États et des régions entières. Cela n'est pas nouveau. Les situations inscrites à l'ordre du jour du Conseil nous le rappellent tous les jours. C'est pourquoi il faut exiger le respect du droit international humanitaire, mandater des opérations de maintien de la paix pour protéger les civils et assister les autorités nationales pour renforcer l'état de droit, la sécurité et la justice. Nous disposons de mécanismes spécifiques à la protection des enfants, à la pleine participation des femmes et à leur protection, à la prise en compte de la jeunesse et à la lutte contre l'impunité.

Nous devons aller plus loin et nous saisir des situations de violations massives des droits de l'homme. Nous sommes favorables à des rapports réguliers de la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, comme nous en avons par exemple du

Haut-Commissaire pour les réfugiés. Nous pouvons renforcer les synergies avec le Conseil des droits de l'homme, tout en respectant le mandat de chaque enceinte. Enfin, le Conseil de sécurité doit continuer à interagir avec les défenseurs des droits de l'homme, notamment lors de ses visites sur le terrain, et à appeler à leur protection lorsqu'ils sont menacés.

Les conflits trouvent aussi leur origine dans les questions de développement et de gouvernance, qui sont au cœur du Programme de développement durable à l'horizon 2030. L'ONU doit adopter une approche intégrée, alliant actions sécuritaires, humanitaires et politiques, mais aussi en faveur des droits de l'homme, du développement durable et de la lutte contre les changements climatiques. Le Conseil de sécurité doit jouer toute sa part. Soyons collectivement à la hauteur de ce défi.

Annexe 17**Déclaration de M. Dian Triansyah Djani, Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

C'est pour moi un honneur et un privilège de voir Saint-Vincent-et-les Grenadines et S. E. le Premier Ministre Ralph Gonsalves présider l'importante réunion de ce matin. En tant qu'État archipel frère, nous présentons à Saint-Vincent-et-les Grenadines tous nos vœux de succès dans sa présidence historique de ce mois, car c'est la première fois que Saint-Vincent-et-les Grenadines siège au Conseil.

Je remercie la Vice-Secrétaire générale, notre sœur M^{me} Amina Mohammed, et les intervenants de leurs exposés complets. M. Ibrahim Mayaki, Sir Hilary Beckles et notre frère, l'Ambassadeur Munir Akram, nous ont fourni largement assez d'informations pour que nous ayons un débat animé.

Comme chacun a pu le constater, la pandémie actuelle a accentué la fragilité de nombreux pays touchés par des conflits et pourrait anéantir nos efforts de consolidation de la paix. Comme les membres du Conseil s'en souviennent peut-être, ce fut également l'une des principales conclusions du débat public sur le thème des pandémies et des défis de la pérennisation de la paix organisé pendant la présidence indonésienne au mois d'août dernier (S/2020/799).

En effet, les menaces contre la paix et la sécurité sont multiples, et les problèmes contemporains tels que la pandémie, l'environnement et les questions de développement, le protectionnisme, le terrorisme et l'extrémisme risquent d'aggraver ces défis.

Il est aujourd'hui plus important que jamais de renforcer le système multilatéral afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits. Dans maintes discussions au Conseil de sécurité, nous entendons parler de la nécessité d'adopter une approche globale pour assurer la paix et la stabilité, une approche qui englobe la sécurité, les droits de l'homme et les aspects humanitaires, ainsi que le développement durable. À cette fin, le Conseil de sécurité, en tant qu'organe ayant pour mandat principal le maintien de la paix et de la sécurité internationales, doit continuer à privilégier une telle approche cohérente.

Cela étant dit, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, il faut renforcer les capacités nationales. Pour briser durablement le cycle des conflits, il est primordial d'assurer une présence efficace de l'État, de protéger et de satisfaire les besoins fondamentaux des populations, ainsi que de lutter contre la pauvreté et les inégalités.

Il est impératif de mettre en place et de renforcer les capacités institutionnelles des pays touchés par un conflit afin de créer des environnements propices à la paix et à la sécurité, de sorte que les acteurs nationaux puissent adopter une démarche globale pour s'attaquer aux causes profondes des conflits. À cette fin, il faut investir dans les capacités nationales de prévention des conflits. Cela doit rester un des mandats prioritaires des missions politiques spéciales et des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Nous devons également veiller à ce que les missions des Nations Unies mandatées par le Conseil posent les fondements solides d'un développement socioéconomique durable et à long terme. Dans ce sens, nous avons besoin d'une forte appropriation nationale et de la participation de tous les acteurs locaux, car ils ont une meilleure compréhension des risques de conflit à prévenir. Nous avons également besoin de partenariats, de ressources et d'un partage d'expériences entre acteurs internationaux.

Deuxièmement, nous devons renforcer les synergies dans l'ensemble des activités du système des Nations Unies. L'ONU doit réagir de manière cohérente, en tirant parti des forces de ses différents organes. La division du travail et la coordination des fonctions, accompagnées d'un plan d'action clair, sont essentielles.

Nous avons pu constater à quel point les problèmes de sécurité actuels, des changements climatiques à la sécurité alimentaire, sont liés les uns aux autres. S'attaquer aux causes profondes des conflits et de l'instabilité nécessite le déploiement d'efforts concertés, notamment le partage de l'information et la mobilisation de compétences spécialisées et de capacités.

Les missions des Nations Unies sur le terrain ont la capacité de surveiller et d'identifier les facteurs de conflit, s'intégrant ainsi dans le système d'alerte rapide. Parallèlement, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies disposent des capacités techniques nécessaires pour s'attaquer à des facteurs de conflit spécifiques. Le Conseil doit travailler en tandem avec tous les organismes des Nations Unies concernés, ainsi qu'avec les institutions spécialisées, afin de trouver des solutions à ces nouveaux défis.

La Commission de consolidation de la paix joue également un rôle vital pour coordonner les réponses entre les organes principaux de l'ONU et au-delà, notamment en mobilisant les organisations régionales, les institutions financières internationales et le secteur privé.

Troisièmement, je tiens à souligner le rôle des organisations régionales et sous-régionales. Les pays d'une même région sont souvent confrontés à des défis similaires. Ces défis sont parfois également transfrontaliers et interconnectés et exigent une coopération solide entre les pays de la région.

Les organisations régionales et sous-régionales ont des connaissances approfondies, un point de vue singulier et de solides contacts au niveau local qui sont essentiels pour aider les pays à édifier une paix durable. Ce potentiel doit être exploité pour prévenir, gérer et régler les conflits, ainsi que pour s'attaquer collectivement aux facteurs de conflit et d'instabilité. Comme nous l'avons souvent répété, nous pensons que les voisins connaissent mieux que quiconque la situation.

Il doit également y avoir un partage des responsabilités et des expériences entre les organisations régionales et sous-régionales. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appuyer les efforts des organisations régionales et sous-régionales à cet égard.

Pour terminer, je voudrais citer un vieux proverbe connu dans le monde entier, notamment dans les Caraïbes : « Une récolte de paix pousse à partir des graines du contentement ». La paix ne vient pas sans un travail acharné.

Aucun acteur ne peut à lui seul éliminer totalement les facteurs de conflit et d'insécurité. Mais pour pouvoir travailler ensemble, nous devons reconnaître qu'il existe des liens évidents entre la paix et le développement durable et que, sans développement – des communautés au niveau local à la coopération internationale en passant par l'État – nos efforts seront vains et la paix sera plus difficile à atteindre.

Annexe 18**Déclaration de M. Abdou Abarry, Représentant permanent du Niger
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Je voudrais féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines pour sa présidence historique du Conseil de sécurité. Le débat d'aujourd'hui est important. Notre monde est confronté à une myriade de crises, dont beaucoup sont interconnectées. Les nouvelles menaces non conventionnelles qui pèsent sur la sécurité mondiale imposent à notre communauté mondiale une approche nouvelle qui permet de s'attaquer de manière plus adéquate à ces crises émergentes.

En premier lieu, l'un des meilleurs moyens pour garantir et consolider la paix de manière durable est d'investir dans le développement équitable, en particulier dans les États fragiles. La majorité des 58 États identifiés comme fragiles sont également des États touchés par des conflits et à revenus faibles. Si les tendances actuelles persistent, d'ici 2030, 80 % des plus pauvres vivront dans des contextes fragiles, qui sont également plus vulnérables à l'insécurité et aux crises. Ces crises croisées qui caractérisent les contextes fragiles peuvent également compromettre les progrès vers les objectifs de développement durable.

De ce fait, dans les contextes fragiles marqués par les conflits et l'instabilité et, dans certains cas, par une pression démographique accrue, les investissements dans le développement sont particulièrement essentiels. Par exemple, des études ont établi un lien entre la pauvreté, l'analphabétisme et la radicalisation. C'est sur le terrain de la pauvreté que prospère le terrorisme. Les jeunes qui ne sont pas scolarisés courent un risque beaucoup plus élevé d'être recrutés par des groupes terroristes armés comme Boko Haram ; les filles vivant dans des zones touchées par des conflits courent un risque plus élevé de subir des violences sexuelles et fondées sur le genre ; elles ont également deux fois moins de chances d'être scolarisées que les filles vivant dans des pays non touchés. L'accès à l'éducation devient d'autant plus important dans les régions marquées par les conflits et l'instabilité. Sans éducation, les enfants, déjà privés de leurs droits fondamentaux, seront aux prises avec un avenir dépourvu d'opportunités et de possibilités réelles.

L'une des menaces sécuritaires les plus graves auxquelles nous sommes actuellement confrontés est le changement climatique. Outre l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement et les changements climatiques ont exacerbé les vulnérabilités existantes qui ont eu des conséquences désastreuses et alimentent les conflits – sapant ainsi la croissance économique et les gains de développement des dernières décennies, tout en exacerbant les besoins humanitaires. Dans le bassin du lac Tchad, par exemple, l'interconnexion entre l'insécurité, la pauvreté et les changements climatiques est clairement établie. La région du Sahel est citée comme un des exemples les plus clairs de conflits liés au climat, ayant également des conséquences sur la migration et les déplacements forcés.

Près de 10 millions de personnes dépendent de l'aide humanitaire dans la région du lac Tchad en raison des conflits armés. Plus de 100 000 personnes sont déplacées dans la seule région de Diffa, et près de 250 000 réfugiés ayant fui le Nigéria vivent dans les zones frontalières du Cameroun, du Tchad et du Niger et dans d'autres parties du Sahel central. Les effets croissants des changements climatiques sur les écosystèmes exacerbent la précarité des moyens de subsistance des populations – et les rendent vulnérables aux crises.

Par conséquent, la prise en compte de ces risques contribuerait à stabiliser et à renforcer la stabilité. Avec un groupe de membres du Conseil de sécurité, le Niger tente de faire en sorte que les risques liés au climat soient pris en compte de manière plus systématique. Ces efforts doivent se poursuivre de manière à prendre en compte les facteurs de conflit liés au genre – car les femmes et les jeunes filles subissent des abus spécifiques.

Une approche intégrée rendrait non seulement nos interventions plus efficaces, mais elle pourrait également contribuer à réduire la recrudescence des crises futures. Elle permettrait également de s'attaquer plus efficacement à un monde confronté à de graves inégalités entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. C'est dire que la menace sécuritaire liée au climat est autant une problématique locale que de portée globale.

Aujourd'hui, la pandémie mondiale de maladie à coronavirus (COVID-19) a renforcé l'idée que l'action collective est vitale, que le multilatéralisme est nécessaire et qu'une approche intersectionnelle des problèmes mondiaux émergents est la seule façon de trouver des solutions durables. Au lendemain de cette crise, nous devons au monde un engagement renouvelé en faveur d'un multilatéralisme véritable et inclusif.

Comme l'a rappelé S. E. le Président de la République du Niger lors du débat de haut niveau en septembre, cette pandémie mondiale a mis en évidence l'urgence de repenser notre sécurité collective (voir A/75/PV.8). Il nous appartient à tous de travailler ensemble pour tirer les leçons qui s'imposent et réfléchir aux réformes indispensables de nos systèmes de gouvernance mondiale. Le débat d'aujourd'hui entre dans le cadre de ces réflexions nécessaires. Le Niger est convaincu que les nombreuses menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales ne peuvent pas être résolues par les États pris individuellement, mais par une action collective de la communauté internationale.

Compte tenu de tous les points susmentionnés, ma délégation voudrait faire les recommandations suivantes.

Premièrement, il est nécessaire de mieux comprendre la nature intersectionnelle des menaces à la sécurité, notamment par des analyses solides qui fourniraient des informations et des données clés pour mieux adapter notre travail et nos interventions à ce contexte en évolution.

Deuxièmement, il faut combler le déficit de financement des interventions qui permettraient de s'attaquer conjointement aux problèmes sécuritaires et de développement dans les zones touchées par les conflits et les contextes fragiles.

Troisièmement, il convient de soutenir et de renforcer le rôle des organisations régionales, puisque de nombreuses crises dépassent les frontières nationales.

Enfin, il faut placer les personnes au cœur de nos interventions et de nos réflexions et renforcer également le rôle et la participation des femmes et des jeunes à la consolidation de la paix.

Annexe 19**Déclaration de M^{me} Kelly Craft, Représentante permanente des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je vous remercie, Monsieur le Premier Ministre Gonsalves, ainsi que votre équipe, d'avoir convoqué aujourd'hui ce débat de haut niveau. Nous saluons la première présidence du Conseil de sécurité de Saint-Vincent-et-les Grenadines, et nous sommes très heureux de collaborer avec vous et votre équipe ici à New York.

Je voudrais également remercier les intervenants d'aujourd'hui – M^{me} Amina Mohammed, M. Ibrahim Mayaki, Sir Hilary Beckles et M. Munir Akram – du travail qu'ils accomplissent avec leurs équipes pour faire de notre monde un endroit plus sûr.

Nous vivons malheureusement dans un monde où les conflits violents sont actuellement de plus en plus fréquents après des années de recul. Nous savons que la violence appelle la violence, qu'elle déforme les normes sociales, sape les institutions et détruit des pays et des vies. Les États fragiles sont particulièrement exposés à la violence déstabilisatrice et aux conflits armés, et ce sont les citoyens ordinaires qui en paient le prix.

Nous savons que les conflits et la violence sont souvent exacerbés par des facteurs environnementaux. L'exploitation des minerais, notamment des métaux précieux et des pierres précieuses, du bois et des espèces sauvages finance souvent les conflits, et la dégradation de l'environnement et les bouleversements sociaux qui en découlent peuvent compromettre les perspectives de paix.

Au Venezuela, par exemple, le régime illégitime de Maduro se rend complice de l'exploitation illégale de l'or et en profite. Cette exploitation a des conséquences dévastatrices pour l'environnement et les populations autochtones dans toute la partie sud du pays. Des groupes criminels armés, dont certains désignés comme terroristes venant de Colombie, dépouillent la terre de ses ressources dans le seul but de semer la discorde et d'aggraver les privations dont souffre le peuple vénézuélien.

Les États fragiles sont également susceptibles de faire l'objet de menaces déstabilisatrices du fait de l'ingérence d'acteurs extérieurs malveillants. Nous avons exprimé notre inquiétude grandissante devant le fait que certains pays usent de leur influence dans les États fragiles, acquise grâce à des prêts souverains et à des obligations de dette, pour promouvoir des pratiques de gouvernance non démocratiques. La corruption, le recul du respect de l'état de droit et l'autoritarisme qui en résultent augmentent encore le risque de conflit violent et d'instabilité dans ces pays sur le long terme.

L'un des pires pays en la matière est l'Iran, le parrain numéro un du terrorisme dans le monde. L'Iran a utilisé son influence malveillante pour propager la violence dans tout le Moyen-Orient. Il a joué un rôle central dans le déclenchement de la crise des réfugiés, du fait de son propre rôle militaire direct et de celui de son mandataire, l'organisation terroriste Hezbollah, en soutenant le régime meurtrier d'Al-Assad. Il a également joué un rôle central dans la tragédie humanitaire et le conflit prolongé au Yémen, en raison de ses transferts d'armes aux houthistes, et dans les troubles en Iraq, par le biais de son soutien aux milices chiites. Il exporte des armes vers ses partenaires, ceux qui agissent pour son compte et les organisations terroristes qui déstabilisent la région, en violation de l'embargo sur les armes imposé par l'ONU. L'Iran aggrave, amplifie et prolonge ces conflits. Nous ne pouvons le tolérer plus longtemps.

L'Administration Trump reste déterminée à contrecarrer les tentatives d'acteurs malveillants comme le régime iranien, qui écrase la dissidence chez lui tout en créant l'instabilité chez les autres. Nos programmes de sanctions sont conçus pour limiter la capacité des acteurs malfaisants, comme l'Iran, à tirer profit de notre système financier ou à menacer les États-Unis, nos alliés et partenaires et les civils.

En dépit des accusations mensongères de certains membres du Conseil, nos sanctions ne visent pas l'aide ou les activités liées au domaine humanitaire. Au contraire, nous excluons souvent ce type d'activités, et dans la plupart des cas de notre propre chef, de nos programmes de sanctions.

Le Gouvernement des États-Unis utilise également l'aide extérieure ciblée comme un outil pour faire barrage aux facteurs de conflit. Environ 50 % de toute l'aide extérieure des États-Unis est dirigée aujourd'hui vers les États fragiles, dont 70 % de l'aide fournie par l'Agence des États-Unis pour le développement international. Au cours des cinq dernières années, les États-Unis ont consacré environ 30 milliards de dollars d'aide extérieure aux 15 pays les plus fragiles, comme l'a confirmé l'Organisation de coopération et de développement économiques. Les États-Unis restent également les premiers contributeurs mondiaux aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies, prenant en charge 25 % du budget du maintien de la paix des Nations Unies – un outil essentiel pour promouvoir la paix et la sécurité internationales et s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Le Président Trump a réaffirmé l'attachement des États-Unis à la prévention des conflits et à la lutte contre la vulnérabilité lorsqu'il a promulgué le Global Fragility Act en 2019. Entre autres choses, cette importante loi place les solutions locales, l'appropriation et l'application du principe de responsabilité au cœur de l'approche des États-Unis visant à renforcer la résilience.

Nous sommes conscients que les pays où les inégalités de genre sont plus marquées sont plus vulnérables aux conflits. Les États-Unis accordent la priorité à la participation effective des femmes aux efforts de prévention et de règlement des conflits, tout en promouvant la sécurité des femmes et des filles dans les conflits et les crises. Notre leadership mondial et notre engagement sur cette question ont été démontrés lorsque le Président Trump a signé le Women, Peace and Security Act de 2017, suivi par la publication par l'Administration de notre stratégie audacieuse et innovante sur les femmes, la paix et la sécurité en juin 2019.

Les États-Unis continuent de participer activement aux efforts diplomatiques visant à régler les conflits dans le monde entier. Il y a quelques semaines à peine, le Président Trump a organisé une cérémonie de signature historique au cours de laquelle le Premier Ministre israélien Netanyahu et les Ministres des affaires étrangères des Émirats arabes unis et de Bahreïn ont signé la déclaration des Accords d'Abraham et officiellement accepté la normalisation de leurs relations avec Israël – les premiers accords de ce type entre Israël et des pays arabes depuis 1994. Le 23 octobre dernier, le Soudan, qui a renoncé au terrorisme, a fait de même, franchissant un pas historique en acceptant de normaliser ses relations avec Israël et d'entamer avec lui des relations économiques et commerciales. Les Accords d'Abraham jettent les bases de nouvelles avancées vers la paix régionale à l'avenir. Ces dirigeants ont fait le choix audacieux d'un avenir placé sous le signe de la compréhension mutuelle, de la coexistence et de la prospérité pour leur peuple, et adhèrent ainsi à une culture de paix.

En leur qualité de Coprésident du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe chargé du conflit dans le Haut-Karabakh, les États-Unis travaillent avec les parties au conflit à la cessation des hostilités et à une reprise urgente du dialogue sans conditions préalables afin de parvenir à un règlement politique au moyen d'une solution négociée.

En Syrie, le processus politique décrit dans la résolution 2254 (2015) reste le seul moyen légitime d'endiguer la brutalité du régime d'Al-Assad qui a déclenché le conflit il y a une décennie. Les États-Unis demeurent pleinement attachés à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) afin d'assurer un avenir de paix et de prospérité au peuple syrien.

Les États-Unis s'engagent à prévenir et à atténuer les conflits, et nous continuerons à utiliser tous les outils diplomatiques et économiques à notre disposition pour lutter contre les facteurs de conflit qui exposent les États fragiles à la violence et aux conflits armés déstabilisateurs. Nous espérons que tous les États Membres de l'ONU se joindront à nous pour rendre notre monde plus sûr et plus pacifique. Notre travail, le travail qui nous revient à tous à l'ONU depuis 75 ans, consiste à « préserver les générations futures du fléau de la guerre ». Redoublons d'efforts pour que cette vision devienne réalité.

Annexe 20

Déclaration de M. Yashar Aliyev, Représentant permanent de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais tout d'abord féliciter la délégation de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité et pour avoir convoqué la présente réunion.

La note de cadrage (S/2020/1064, annexe) soulève une question importante quant à ce qui peut être fait pour renforcer et systématiser une démarche intégrée pour promouvoir des solutions. Durant les 75 années qui se sont écoulées depuis que l'ONU a été créée, beaucoup a été fait pour régler les différends internationaux, régler les conflits, éliminer le colonialisme et redonner espoir aux personnes touchées par la guerre, la violence et l'instabilité.

Toutefois, les conflits, l'occupation étrangère prolongée et le non-respect du principe de responsabilité continuent de mettre en danger la paix et la sécurité. Les idéologies racistes et l'incitation à la haine ethnique et religieuse, souvent associées à une réécriture de l'histoire, ont des conséquences néfastes qui font que des conflits éclatent ou perdurent. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les risques liés aux changements climatiques aggravent et exacerbent la situation en matière de sécurité, déjà difficile.

Des réponses mondiales cohérentes et des efforts conjoints sont les moyens les plus efficaces de faire face aux conflits, de lutter contre les changements climatiques et la COVID-19, de lutter contre le terrorisme, de gérer les déplacements forcés et les flux migratoires et d'atteindre les objectifs de paix, de développement durable inclusif et de respect des droits humains pour tous. L'ONU est un pilier essentiel du multilatéralisme, et les buts et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies constituent le socle du cadre normatif des relations internationales.

Avant tout, tous les États doivent respecter strictement leurs obligations internationales, notamment celles relatives au respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et des frontières internationalement reconnues d'autres États. Des solutions efficaces exigent la mise en œuvre des décisions adoptées par les principaux organes de l'ONU. L'Article 25 de la Charte des Nations Unies est clair quant aux obligations des États Membres à cet égard. Il importe également de s'attaquer à toutes les causes profondes des conflits, en tenant compte du fait que la paix, la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'état de droit sont liés et se renforcent mutuellement.

La position constante de l'Azerbaïdjan sur la question à l'examen est bien connue et découle, entre autres facteurs, de son expérience en ce qui concerne l'agression armée et ses conséquences dévastatrices. Dans ses résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993), le Conseil de sécurité a reconnu que des actes impliquant l'usage de la force militaire avaient été commis contre l'Azerbaïdjan, que ces actes étaient incompatibles avec la Charte des Nations Unies et qu'ils constituaient une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du pays.

Cependant, les appels du Conseil de sécurité au retrait immédiat, total et inconditionnel des forces d'occupation arméniennes de tous les territoires occupés de l'Azerbaïdjan n'ont pas été mis en œuvre. Au contraire, l'Arménie a continué à jouir de l'impunité, et la conséquence immédiate a été que cela a donné aux autorités arméniennes le sentiment que tout leur était permis et le feu vert pour commettre d'autres actes d'agression et crimes de haine, ce qui a conduit à la situation à laquelle nous sommes confrontés actuellement.

La paix, la sécurité et le développement ne peuvent devenir une réalité que si les conséquences de l'agression de l'Arménie sont supprimées, ce qui se traduirait par le retrait total de ses forces armées des territoires occupés, le rétablissement de l'intégrité territoriale de l'Azerbaïdjan et la concrétisation du droit au retour des Azerbaïdjanais déplacés à l'intérieur du pays.

Annexe 21

Déclaration de la Mission permanente du Brésil auprès de l'Organisation des Nations Unies

Le Brésil remercie la présidence de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé ce débat public virtuel de haut niveau sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité dans le contexte de la consolidation et de la pérennisation de la paix. Nous remercions également la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed, et tous les autres intervenants de leurs observations intéressantes.

Le Brésil voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer son appui à la consolidation de la paix. À de nombreux égards, le programme de pérennisation de la paix correspond aux valeurs de longue date de la politique étrangère du Brésil, notamment le règlement pacifique des différends, l'interdépendance entre la paix et le développement et la primauté de la prévention. En vue de continuer à améliorer les efforts et les capacités de l'ONU en matière de consolidation de la paix, le Brésil voudrait présenter brièvement trois propositions.

Premièrement, notre expérience collective des efforts de paix nous a appris que les conditions qui peuvent conduire une société vers la paix ou un conflit sont souvent extrêmement complexes. L'analyse des causes profondes ou des facteurs potentiels de conflit et d'instabilité passe toujours par une démarche exhaustive en vue d'une compréhension approfondie des liens entre les divers aspects sociaux, économiques, politiques et culturels de toute situation spécifique. Par conséquent, nous devons rejeter les arguments simplistes qui font d'un seul élément le principal facteur d'instabilité et reconnaître qu'il n'existe pas de modèle passe-partout pour prévenir les conflits ou consolider la paix.

Deuxièmement, la consolidation de la paix et la pérennisation de la paix sont des efforts transversaux, qui ne peuvent être réalisés que sur la base du respect de la souveraineté et de l'appropriation nationale. Cela signifie qu'une grande partie de ce que nous voulons accomplir dans le domaine de la consolidation de la paix a des liens avec des sujets qui intéressent l'ensemble des Membres de l'ONU et doit être examiné et mis en œuvre sous la direction d'autres organes politiques, comme l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, conformément à leurs mandats respectifs.

En outre, nous devons rejeter les interprétations selon lesquelles la pérennisation de la paix peut être considérée comme un cadre qui englobe tout. Quand nous reconnaissons l'interdépendance des différents piliers de l'action de l'ONU, nous devons forcément reconnaître la valeur intrinsèque et le mandat spécifique de chaque pilier. La promotion du développement, la protection des droits humains et la prévention des conflits peuvent toutes contribuer à la consolidation de la paix, mais nos efforts dans chacun de ces domaines doivent également être évalués selon leurs mérites respectifs.

Enfin, la Commission de consolidation de la paix est particulièrement bien placée pour assurer le relais entre les débats menés dans le cadre des différents piliers de l'ONU. Pour renforcer l'efficacité et la cohérence des efforts de consolidation de la paix menés par l'ONU, la Commission de consolidation de la paix doit continuer à renforcer ses capacités consultatives en vue de formuler des recommandations au Conseil de sécurité, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, selon qu'elle le jugera nécessaire.

Pour terminer, le Brésil voudrait réitérer sa gratitude pour l'occasion qui lui a été donnée de participer à ce débat. Nous nous félicitons de la décision de Saint-Vincent-et-les Grenadines de convoquer cette réunion de manière transparente et inclusive, et de l'ouvrir à la participation de l'ensemble des Membres de l'ONU. Nous estimons qu'il s'agit d'une bonne pratique qu'il convient de reproduire et nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à faire en sorte que tous les débats futurs sur les questions transversales liées à la consolidation de la paix soient ouverts à tout le monde.

Annexe 22**Déclaration de M. José Luis Fialho Rocha, Représentant permanent de Cabo Verde auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai le plaisir de vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. Le principe souverain de l'égalité des droits entre les nations s'exprime haut et fort. Je constate en effet qu'un petit État insulaire en développement, après l'élan imprimé par votre élection, assume la présidence de cet organe important de l'ONU. Je voudrais vous féliciter et vous dire que vous pouvez compter sur l'appui de ma délégation dans la mesure où un État non membre du Conseil de sécurité peut vous être utile dans ce contexte.

Je vous félicite également, Madame la Présidente, pour le choix du thème de cet événement marquant de votre présidence, en vue de débattre des facteurs actuels de conflit et d'insécurité. Je vous remercie également de nous avoir invités à présenter des déclarations écrites sur cette question. Ce débat arrive à point nommé. Lorsque nous examinons la situation mondiale, nous constatons que le monde, qui traverse tant de crises, est maintenant frappé par la maladie à coronavirus (COVID-19), qui, de par ses conséquences et son impact global, exacerbe les conditions qui existent déjà et présage une longue période d'incertitude au cours des prochaines années.

Pour lutter contre la pandémie, on pourrait dire, et convenir, que nous devons réagir rapidement face à la menace sanitaire, sauver des vies, promouvoir la relance économique et sociale en protégeant les entreprises, les personnes et les emplois touchés, et, enfin, reconstruire en mieux et nous mettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable.

Galvanisés comme nous le sommes par l'esprit de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale), nous appelons à la revitalisation du multilatéralisme afin d'agir ensemble et plus efficacement, et nous devons nous montrer de nouveau déterminés à faire preuve de solidarité en fournissant une aide plus inclusive et adaptée, en particulier aux personnes les plus pauvres et les plus vulnérables. Nous voulons également mobiliser plus de ressources et renforcer la coordination.

La lutte contre la COVID-19, bien qu'urgente, suit une approche descendante, qui, pour être efficace, doit être ancrée et fondée sur des solutions ascendantes permettant de lutter de manière structurelle contre les facteurs de conflit et d'insécurité existants, qui entourent et pourraient compromettre les chances de lutter efficacement contre la pandémie et d'aller de l'avant.

Reprenons depuis le début. L'héritage des pères fondateurs repose sur leur détermination « à préserver les générations futures du fléau de la guerre », et leur décision d'établir « une organisation internationale qui prendra le nom de Nations Unies ». Celle-ci a été chargée de prendre les mesures nécessaires pour « maintenir la paix et la sécurité internationales », « réaliser la coopération internationale » en vue de favoriser le progrès économique et social et pour « développ[er] et encourag[er] le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales ».

Par ailleurs, l'ONU serait « un centre où s'harmonisent les efforts des nations vers ces fins communes », qui attribue la responsabilité première aux Gouvernements, d'une part, et à leur action multilatérale, d'autre part.

Au cours des 75 années qui se sont écoulées depuis la création de l'ONU, le monde n'a pas connu de conflit mondial. Cependant, il n'a pas été épargné par d'innombrables conflits provoqués par un mécontentement politique national ou

régional non réglé et d'autres causes, notamment les gains économiques illégaux et une pénurie de ressources liée au climat, entre autres. Ces conflits sont également la conséquence de facteurs d'accélération tels que la mauvaise gouvernance, la pauvreté et l'injustice sociale, le terrorisme idéologique, religieux et basé sur l'appartenance à un groupe ethnique, la course aux armements et la prolifération des armes, notamment la cybercriminalité et l'insécurité, la xénophobie, le racisme et les discours de haine.

En ce qui concerne notre débat, j'accueille avec satisfaction le dernier rapport en date du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773). Ce rapport est basé sur une description claire des facteurs contemporains de conflit et d'insécurité, tout en expliquant en détail les « approches transversales complètes de la consolidation et de la pérennisation de la paix » et « l'action de l'ONU visant à promouvoir la cohérence des initiatives ... d'aide aux gouvernements nationaux et à leur population » (S/2020/773, par. 10).

Cela illustre de manière précise le lien, cher au Secrétaire général, entre la pérennisation de la paix et le développement durable, en soulignant l'importance de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix, et l'interaction avec les droits de la personne, les droits humanitaires et le droit au développement.

Pour terminer, Cabo Verde, mon pays, appuie ce débat et toute autre initiative qui contribue à limiter les conflits et à renforcer la sécurité dans le monde et qui investit dans les facteurs de la paix et de l'apaisement des sociétés en tant que conditions essentielles à la stabilité et au progrès de tous.

Annexe 23

Déclaration de la Mission permanente du Canada auprès de l'Organisation des Nations Unies

La propagation des conflits violents, l'insécurité économique croissante et l'impact croissant des changements climatiques ont des effets disproportionnés sur les situations fragiles et de conflit. Ces problèmes sont exacerbés et multipliés par la maladie à coronavirus (COVID-19).

Une approche cohérente, collaborative, coordonnée et efficace mobilisant l'ensemble du système des Nations Unies est cruciale en vue de préserver et de renforcer les acquis en matière de développement, en luttant contre les facteurs de risque qui sont à l'origine des conflits et en bâtissant des sociétés plus pacifiques et résilientes.

Si le Canada appuie depuis longtemps les efforts de l'ONU en matière de consolidation de la paix, son expérience en tant que Président de la Commission de consolidation de la paix en 2020 a cristallisé quelques idées essentielles pour lui.

La COVID-19 a mis au jour le fait que les exemples de réussite de l'ONU en matière de consolidation de la paix sont souvent plus fragiles qu'il nous plaît de l'admettre. Même après des décennies d'appui international à la consolidation de la paix, de nombreux pays ne sont qu'à un ou deux chocs de sombrer dans une crise profonde. Et nous commençons à peine à comprendre la manière dont les changements climatiques exacerbent les facteurs de conflit et accentuent les vulnérabilités.

Cela exige que nous repensions fondamentalement nos approches et que nous placions les moyens de subsistance, la sécurité économique des citoyens et le développement économique inclusif au cœur de la consolidation de la paix. Cela signifie également que nous devons renforcer notre capacité à évaluer et gérer conjointement les risques multiples et superposés qui accroissent le risque de conflits violents.

Rien de cela ne peut être réalisé en l'absence d'un financement durable et prévisible et de partenariats solides. Les pays touchés par des conflits sont déjà les plus en retard dans la réalisation des objectifs de développement durable, et cette pandémie risque de les ralentir davantage. Ils ont besoin d'un appui prévisible, durable et coordonné.

C'est pourquoi le Canada appuie volontairement le Fonds pour la consolidation de la paix, et il a annoncé aujourd'hui son intention de coorganiser la conférence de reconstitution des ressources du Fonds en janvier. Nous encourageons tous les États Membres à faire ce qu'ils peuvent pour contribuer au Fonds et à maximiser le montant et la durée de leurs contributions.

Néanmoins, les fonds extrabudgétaires ne sont qu'une solution de fortune un problème systémique. Le financement volontaire peut produire des résultats à court terme pour le système des Nations Unies, mais nous devons également réfléchir à des solutions à long terme.

Le travail qu'accomplit le système des Nations Unies aux fins du rétablissement et de la pérennisation de la paix doit être financé par les contributions mises en recouvrement. Ces activités sont essentielles à la réalisation du mandat de l'ONU et de nos objectifs communs en matière de consolidation de la paix. En attendant que nous adoptions une approche collective, le Canada continuera de collaborer avec d'autres parties afin d'accomplir des progrès sur une base régulière, au cas par cas.

Nous devons également examiner l'architecture financière mondiale générale et nous demander si elle est adaptée. Les preuves qui se font de plus en plus nombreuses, en particulier depuis le début de la pandémie de COVID-19, nous montrent qu'elle ne l'est pas pour les pays les plus fragiles et touchés par des conflits.

Un nombre croissant de pays sont contraints de choisir soit d'utiliser leurs maigres ressources publiques pour rembourser leur dette et rester solvables, soit de prendre des mesures pour lutter contre les effets de la pandémie. Aucun pays, en particulier les pays sortant d'un conflit, ne devrait avoir à décider entre l'insolvabilité et la santé de ses citoyens.

C'est en reconnaissance de ce type de problèmes que le Canada et la Jamaïque se sont associés au Secrétaire général António Guterres pour prendre la tête de l'Initiative pour le financement du développement à l'ère de la COVID-19 et après et mettre au point une série de recommandations concernant les mesures à prendre pour surmonter ces problèmes sans précédent.

Nous sommes encouragés par la volonté du Secrétaire général de veiller à ce que les missions disposent d'un financement suffisant pour les activités relatives aux programmes à l'appui des activités de consolidation de la paix prescrites en tant que priorité dans ses projets de budget du maintien de la paix. Nous appelons le Conseil de sécurité à prendre en compte ces recommandations, en particulier durant les phases de transition, et nous encourageons les membres du Conseil de sécurité à veiller systématiquement à la réalisation des mandats et des priorités dont ils ont défini le financement et les étapes de mise en œuvre.

Enfin, nous exhortons le Conseil à tirer un meilleur parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix, qui est l'unique organe de l'ONU habilité à jouer un rôle fédérateur entre les organes principaux afin de garantir un appui intégré, cohérent et coordonné aux efforts nationaux visant à consolider et pérenniser la paix.

Alors qu'un nombre croissant de pays et de régions font appel au pouvoir rassembleur de la Commission, celle-ci s'emploie également à consolider ce rôle fédérateur, ce qui lui permet d'aborder un plus large éventail de problèmes et de menaces à la paix – des inégalités de genre dans la région des Grands Lacs à la sécurité climatique dans les îles du Pacifique. La Commission de consolidation de la paix peut jouer un rôle crucial d'appui aux initiatives de réforme de l'ONU au niveau national afin de renforcer la capacité des équipes de pays à analyser et combattre conjointement les risques.

Nous encourageons le Conseil de sécurité à solliciter plus fréquemment l'avis de la Commission, y compris sur les mandats des opérations de paix et la transition des missions, et plus particulièrement sur les défis liés à la consolidation de la paix sur le long terme. Les débats thématiques comme celui-ci se trouveraient renforcés par les conseils officiels de la Commission de consolidation de la paix sur la manière d'améliorer la cohérence des efforts menés par l'ONU pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et pérenniser la paix.

Annexe 24**Déclaration de la Mission permanente du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous remercions Saint-Vincent-et-les Grenadines de nous donner la possibilité, par le biais de ce débat, d'examiner comment aborder, sous l'angle des fonctions du Conseil de sécurité, certaines dimensions de la consolidation et de la pérennisation de la paix, telles que les menaces mondiales. Ce débat nous permettra également de mettre en exergue l'importance que revêt la cohérence de nos efforts avec ceux d'autres entités du système, en particulier ceux qui s'occupent du développement et des questions humanitaires, y compris les organisations de santé, si nous voulons déterminer comment des phénomènes tels que les pandémies et autres défis peuvent influencer ou influent sur les sociétés en situation de conflit ou sujettes à des processus de consolidation de la paix.

Comme nous l'avons souligné en de précédentes occasions, nous considérons qu'il est à la fois pertinent et nécessaire que le Conseil de sécurité aborde ces questions dans le cadre de ses propres compétences, car, en temps de crise, nous avons besoin d'organisations multilatérales fortes, dont tous les organes répondent de manière adéquate à ces défis majeurs, conformément à leurs fonctions et mandats respectifs.

C'est pourquoi nous estimons que l'inclusion des jeunes, des femmes, de la société civile et de tous les acteurs concernés est essentielle à la création de sociétés résilientes et cohésives, et nous remercions, à ce titre, les intervenants de leurs exposés de si haut niveau aujourd'hui.

L'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général en mars dernier, auquel s'est rallié le Chili, reste d'actualité, car la crise sanitaire mondiale continue de présenter des risques de par ses effets dévastateurs sur les sociétés et, plus particulièrement, sur les personnes les plus vulnérables qui sont touchées de manière disproportionnée, comme les femmes et les filles.

À cet égard, le programme pour les femmes et la paix et la sécurité fournit des outils importants pour garantir la prise en compte d'une perspective de genre par toutes les entités impliquées dans des processus de paix. Nous estimons d'ailleurs que l'on ne saurait négliger cette approche à l'heure d'examiner les répercussions de la pandémie ou d'autres crises s'inscrivant dans des contextes de conflit ou de consolidation de la paix, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle et fondée sur le genre. Il faut également faire appel à des processus d'évaluation et de renforcement des capacités en matière de préparation et de riposte afin de mieux prendre en compte la perspective de genre, tant pour ce qui est de traiter les conséquences de ces phénomènes que de promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions à tous les niveaux.

Face à la multiplicité des facteurs qui alimentent les conflits et l'insécurité aujourd'hui, le Conseil de sécurité ne peut pas faire l'économie de leur examen, en particulier lorsque leurs conséquences peuvent conduire à des crises mondiales et avoir des effets dévastateurs sur le terrain. À cet égard, nous soulignons en particulier l'expérience que nous avons acquise de la crise multidimensionnelle provoquée par la maladie à coronavirus (COVID-19), qui a révélé l'importance de la préparation institutionnelle et multilatérale pour répondre de manière cohérente aux nouveaux défis et menaces mondiaux.

Dans ce contexte, nous considérons qu'un exercice de réflexion entre le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et le Secrétariat, dans le cadre de l'examen du dispositif de consolidation de la paix, qui est axé sur la pérennisation

de la paix, permettrait d'évaluer, par exemple, les conséquences de la pandémie actuelle sur les situations tant géographiques que thématiques inscrites à l'ordre du jour du Conseil. Cela permettrait également de recenser les points faibles de la riposte auxquels il nous faut remédier et d'identifier, grâce à l'échange d'expériences, les processus qui se sont avérés fructueux sur le terrain, tels que les projets à effet rapide, mis en œuvre dans le cadre des opérations de paix et applicables à différents contextes, qui favorisent la participation des communautés locales à la consolidation et à la pérennisation de la paix et renforcent le principe de la prise en charge nationale.

L'objectif est de renforcer la capacité de préparation et de réponse du système multilatéral dans son ensemble, notamment dans les situations de conflit et de consolidation de la paix, face aux pandémies et autres défis et menaces à venir. À cette fin, nous considérons qu'il est indispensable de mettre en place des canaux d'information fiables, souples et solides, axés sur l'alerte précoce et l'évaluation des effets de ces facteurs sur les tensions et les processus en cours. La lutte contre la désinformation et la diffusion de discours de haine est donc fondamentale pour promouvoir et consolider la paix.

Enfin, je tiens à rappeler qu'un contexte de paix est une condition essentielle pour lutter contre les pandémies et autres défis mondiaux, ainsi que pour neutraliser les moteurs actuels des conflits et de l'insécurité. Dans un monde interconnecté confronté à des défis complexes, nous pensons qu'il est important que le Conseil de sécurité contribue, dans sa propre sphère d'action, aux efforts visant à relever les grands défis de notre temps et à renforcer les capacités mondiales en matière de prévention, de préparation et de réaction.

Annexe 25**Déclaration de la Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

La Colombie félicite chaleureusement Saint-Vincent-et-les Grenadines à l'occasion de sa première présidence du Conseil de sécurité. Nous saluons l'organisation de ce débat qui s'inscrit dans le contexte de la maladie à coronavirus (COVID-19) et du troisième examen du dispositif de consolidation de la paix des Nations Unies.

La pandémie de COVID-19 n'est pas seulement une urgence de santé publique. Elle a également une incidence sur l'économie mondiale, touchant les plus vulnérables. La solidarité, l'inclusion et les droits de l'homme doivent donc être au cœur de notre réponse.

De l'avis de la Colombie, nous devons nous attaquer à tous les facteurs susceptibles de déclencher de nouveaux cycles de violence. Ces dernières années, nous avons pu observer les effets négatifs des changements climatiques et ses conséquences sur la sécurité dans différentes régions du monde.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat au cours d'une année cruciale, qui marque le cinquième anniversaire de l'adoption de l'Accord de Paris sur les changements climatiques, alors que nos gouvernements déploient des efforts titanesques pour assurer une reprise durable et inclusive après la pandémie.

Cette décennie est essentielle pour atteindre les objectifs de développement durable et prendre les mesures urgentes qui nous permettront de lutter contre les changements climatiques de manière décisive et coordonnée. Faute de quoi, il sera presque impossible d'atteindre les objectifs à l'horizon 2030 que nous nous sommes fixés au niveau multilatéral.

Les données scientifiques confirment clairement que les contributions déterminées au niveau national, conformément à l'Accord de Paris, ne sont pas suffisantes pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 °C d'ici 2030, et que les pays situés dans les zones tropicales et subtropicales de l'hémisphère sud seront les plus touchés par les conséquences des changements climatiques en termes de croissance économique.

La Colombie est un pays d'une étonnante diversité, abritant 50% des landes de la planète, qui sont vitales pour la production d'eau douce et le maintien de l'équilibre de l'écosystème de haute montagne. Ces espaces sont menacés par les terribles effets des changements climatiques, dont les conséquences sont à la fois variées et mondiales. La région de l'Amérique latine, qui comprend la Colombie, est très vulnérable face aux effets néfastes de cette dure réalité.

L'adaptation est le seul moyen de réduire la vulnérabilité face aux changements climatiques. Les solutions basées sur la nature sont notre priorité. Il est essentiel de renforcer les moyens de mise en œuvre dans les pays en développement afin d'améliorer les réponses et les solutions en matière d'atténuation et d'adaptation.

Mon pays saisit cette occasion pour réaffirmer l'importance qu'il attache aux efforts du Conseil de sécurité dans le maintien de la stabilité et de la paix mondiales. À notre avis, l'Assemblée générale, en tant qu'organe universel proposant une approche globale et inclusive qui tient compte des liens intrinsèques entre les changements climatiques et les questions sociales et économiques, est l'instance appropriée pour débattre et prendre des décisions relatives aux causes et aux effets des changements climatiques.

Pour terminer, nous voudrions souligner la menace que représentent, du point de vue des changements climatiques en Colombie, les groupes armés illégaux impliqués dans le trafic de drogue et l'exploitation minière illégale. Ces acteurs criminels comprennent des membres non réintégrés des Forces armées révolutionnaires de Colombie, du groupe terroriste Armée de libération nationale et d'autres groupes liés à la criminalité transnationale organisée.

La coopération internationale et la responsabilité collective sont aujourd'hui plus importantes et essentielles que jamais pour aborder ce problème de manière globale.

Annexe 26**Déclaration de M. Pedro Luis Pedrosa Cuesta, Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Nous exprimons les salutations chaleureuses et l'appui de Cuba à Saint-Vincent-et-les Grenadines à l'occasion de sa présidence du Conseil de sécurité. Nous sommes convaincus de son leadership et de la contribution de fond qu'elle apportera aux travaux de cet organe, en représentant dignement les États d'Amérique latine et des Caraïbes.

Nous sommes aujourd'hui face à une violation permanente des principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, ainsi qu'à la récurrence de plus en plus fréquente du recours à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales. Il n'est plus possible de maintenir un ordre international inique, injuste et antidémocratique, qui fasse passer l'égoïsme avant la solidarité et les intérêts d'une minorité avant les aspirations légitimes de millions de personnes.

Le plus grand danger pour la paix et la sécurité internationales réside dans le comportement irresponsable du Gouvernement des États-Unis. Ce dernier encourage les conflits dans toutes les régions de la planète et les guerres non conventionnelles et commerciales ; il parraine le renversement par la force de gouvernements souverains ; il exhorte au terrorisme ; il promeut des positions suprémacistes et racistes ; et il impose des mesures coercitives unilatérales sévères, au mépris absolu du droit international.

Avec une arrogance qu'on n'avait encore jamais vue, il dénigre et attaque le multilatéralisme, se retire d'organisations internationales tels que l'UNESCO et l'Organisation mondiale de la Santé, en pleine pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), et recourt au chantage financier contre les organismes du système des Nations Unies. Il abandonne d'importants traités internationaux, tels que l'accord nucléaire conclu de manière consensuelle avec l'Iran, les instruments internationaux sur le désarmement et le contrôle des armements, et l'Accord de Paris sur les changements climatiques, tout en encourageant des modes de production et de consommation irrationnels et non viables, qui détruisent l'équilibre de la planète.

Il est à l'origine de 38 % des dépenses militaires mondiales, soit plus de 1 917 milliards de dollars en 2020. Il militarise le cyberspace et modernise ses arsenaux nucléaires. Dans sa course aux armements, il dilapide les ressources indispensables au développement durable de nos peuples, tout en refusant de coopérer dans la lutte mondiale contre les multiples crises engendrées par la pandémie de COVID-19.

Dans ses efforts pour réimposer la doctrine Monroe, il enfreint la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, en menaçant et en agressant les nations qui ne se plient pas à ses desseins.

Le blocus économique, commercial et financier génocidaire et mené de longue date contre Cuba a été renforcé par de nouvelles mesures, même en pleine pandémie. Avec un cynisme total, cet État s'obstine à discréditer la coopération médicale offerte par notre pays et menace les gouvernements qui choisissent, en toute souveraineté, de faire appel à notre aide.

Pour parvenir à un monde de paix, de justice et de développement, il faut s'attaquer aux causes profondes des conflits. Comme l'a déclaré Fidel Castro Ruz, chef historique de la Révolution cubaine :

« Dès l'aube de l'humanité, les guerres sont apparues, fondamentalement, pour une raison : le désir de certains de dépouiller les autres de leurs richesses. Il suffira que la philosophie de la spoliation disparaisse pour que disparaisse la philosophie de la guerre. »

Nous reprenons à notre compte l'appel urgent du Secrétaire général à « mettre un terme au fléau de la guerre » et à « instaurer un cessez-le-feu immédiat, partout dans le monde », ainsi qu'à « renoncer aux sanctions qui peuvent mettre à mal la capacité d'un pays à faire face à la pandémie ».

On ne peut plus temporiser pour mettre fin à l'imposition de mesures coercitives unilatérales qui suscitent le rejet des Nations Unies. La dette extérieure des pays du Sud, qu'il leur est impossible de rembourser, qui menace leur survie, et qui est désormais aggravée par les effets socioéconomiques de la pandémie, doit être annulée.

Dans ce contexte complexe, il est du devoir de tous les États, et en particulier des membres du Conseil de sécurité, de défendre le multilatéralisme et les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment le respect de l'égalité souveraine des États et de leur indépendance politique, de leur unité et de leur intégrité territoriale, ainsi que le règlement pacifique des différends et le fait de s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales.

Il faut veiller à ce que le Conseil de sécurité s'acquitte de sa responsabilité principale s'agissant de maintenir la paix et la sécurité internationales, et qu'il respecte les mandats conférés par la Charte aux autres organes principaux de l'Organisation, en particulier l'Assemblée générale.

Plaidons pour la promotion de la paix, de la solidarité et du développement. Construisons un ordre international démocratique, juste et durable.

Annexe 27**Déclaration de M. Martin Bille Hermann, Représentant permanent du Danemark auprès de l'Organisation des Nations Unies, au nom des pays nordiques**

J'ai le plaisir de présenter cette déclaration au nom des pays nordiques : la Finlande, l'Islande, la Norvège, la Suède et le Danemark.

Le débat important d'aujourd'hui a lieu alors que nombre de pays s'efforcent sans relâche de faire face aux nouvelles vagues de la pandémie. Nous avons vu que la maladie à coronavirus (COVID-19) constitue un facteur de conflit potentiel. C'est également le cas d'autres défis mondiaux tels que les changements climatiques, l'augmentation des inégalités et de l'insécurité alimentaire, les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, et la violence sexuelle et fondée sur le genre. Ils sont susceptibles de déclencher ou d'exacerber des conflits, des déplacements de populations et des migrations irrégulières, et de réduire à néant les acquis de la consolidation de la paix et du développement.

Cette année marque également le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies et de la Charte des Nations Unies. Les menaces qui pèsent actuellement sur la paix et la sécurité internationales sont différentes et plus complexes que celles que l'on recensait en 1945. Les changements climatiques ne sont que l'une de ces nouvelles menaces. Le Conseil de sécurité doit en prendre acte.

Pour relever les défis transnationaux complexes, tels que les pandémies et les changements climatiques, et atténuer leurs répercussions potentielles sur les conflits et l'insécurité, un engagement collectif renouvelé en faveur de solutions multilatérales est nécessaire. Qu'il nous soit permis de faire trois propositions.

Premièrement, les solutions doivent être cohérentes et intégrées dans toutes les activités menées par les Nations Unies en matière d'aide humanitaire, de développement, de paix et de sécurité, et de droits humains, en tenant compte du fait que les causes profondes et les vecteurs des conflits et de l'instabilité sont souvent étroitement liés. Nous savons que les efforts visant à prévenir les conflits et à pérenniser la paix sont plus efficaces lorsqu'ils vont de pair avec un développement durable, y compris une action climatique concertée, et qu'ils représentent la population toute entière, femmes et hommes, filles et garçons. Dès la base, les approches conjointes doivent être la méthode de travail par défaut – en partant d'une analyse globale et de cadres politiques complets, jusqu'à une action et des résultats collectifs, et en passant par des modalités de financement rationalisées, le tout en tenant compte des perspectives de genre.

Nous savons également que les sociétés sont plus résilientes lorsque tous les droits humains sont respectés, protégés et réalisés. Promouvoir l'application du programme pour les femmes et la paix et la sécurité doit être une priorité. Garantir une participation pleine, égale et concrète des femmes à toutes les étapes des processus de paix n'est pas seulement souhaitable mais nécessaire. Les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés ont le droit d'avoir un siège à la table où les décisions sont prises.

Deuxièmement, nous appuyons fermement les réformes de l'ONU et nous nous engageons à assurer le suivi de la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale). Nous devons donc entretenir une dynamique favorable à la mise en œuvre du programme de pérennisation de la paix, au repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, à l'initiative Action pour le maintien de la paix, ainsi qu'à la priorité accordée dans tous les secteurs à la prévention des conflits.

Ces réformes doivent se traduire par des résultats tangibles sur le terrain grâce à des efforts conjoints de prévention et de consolidation de la paix dans des contextes autres que ceux des missions, sous la direction des coordonnateurs résidents nouvellement habilités et grâce à une intégration efficace entre les opérations de paix et les équipes de pays des Nations Unies, dans les contextes des missions. Il est essentiel de garantir un financement durable, cohérent et adéquat pour la pérennisation de la paix, conformément aux bonnes pratiques des bailleurs de fonds pour la consolidation de la paix.

Les pays nordiques se sont engagés à verser des contributions non préaffectées à des fonds rapides et flexibles tels que le Fonds des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement et le Fonds pour la consolidation de la paix. Le travail du Fonds pour la consolidation de la paix est un exemple d'effort visant à amener le système des Nations Unies à agir ensemble, et nous engageons instamment les nouveaux donateurs à soutenir ses activités. Il est dans l'intérêt du Conseil de sécurité d'accroître son interaction et sa coopération avec la Commission de consolidation de la paix. La Commission de consolidation de la paix est une plateforme unique en son genre qui réunit un ensemble d'acteurs divers, permettant une coopération et une coordination plus étroites au sein du système des Nations Unies et avec les acteurs locaux sur le terrain sur un large éventail de défis complexes et émergents pour la paix et la sécurité.

Troisièmement enfin, il est essentiel que nous tirions parti de tous les outils, capacités et compétences à notre disposition. À cette fin, nous avons besoin d'un multilatéralisme en réseau et inclusif dans lequel tout le système des Nations Unies, la Banque mondiale et les autres institutions financières internationales, les organisations régionales, les organisations de la société civile et le secteur privé travaillent ensemble. À cet égard, il est essentiel que le Conseil soit à l'écoute de la société civile, et notamment des organisations de femmes, et qu'il s'engage davantage avec elle.

En conclusion, si la pandémie de COVID-19 a mis à l'épreuve la coopération multilatérale et ses institutions, elle a également mis au jour simultanément notre objectif et nos intérêts communs dans le maintien d'un multilatéralisme fort. L'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial, avec le soutien ferme des États Membres de l'ONU et de la société civile, est la preuve du potentiel que constituent nos efforts collectifs pour agir et renverser la tendance des conflits et de l'insécurité. Nous – les pays nordiques – demandons de nouveau à toutes les parties belligérantes, ainsi qu'aux acteurs étatiques et non étatiques, de tenir compte de cet appel et de mettre fin aux hostilités. Conformément aux engagements pris dans la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, nous devons catalyser notre pouvoir pour un multilatéralisme revigoré, une coopération accrue et une solidarité mondiale. Alors que nous continuons à répondre aux crises qui se produisent dans le monde entier, c'est l'occasion de reconstruire mieux et plus vert pour un avenir durable, résilient face aux changements climatiques et pacifique, en soutenant pleinement les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris sur les changements climatiques et la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.

Annexe 28**Déclaration de M. Cristian Espinosa Cañizares, Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

Je voudrais d'abord commencer par féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé ce débat. Je tiens également à exprimer la reconnaissance de ma délégation pour les présentations faites par le Premier Ministre Ralph Gonsalves ; la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, M^{me} Amina Mohammed ; le Président du Conseil économique et social, l'Ambassadeur Munir Akram ; le Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine, Ibrahim Mayaki ; et le Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales, Sir Hilary Beckles. J'aborderai trois éléments au centre de ce débat.

Premièrement, comment le Conseil de sécurité peut-il contribuer au mieux à relever les défis posés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ? À cet égard, il est important de rappeler que, bien que le Conseil de sécurité, en adoptant la résolution 2532 (2020), sur la COVID-19, se soit joint aux efforts mondiaux de lutte contre la pandémie, il lui a fallu quatre mois pour le faire. Le Secrétaire général et les États Membres ont dû lancer plusieurs appels, et 172 pays – ont émis un communiqué conjoint – l'Équateur a eu l'honneur d'être l'un de ses premiers promoteurs – avant que le Conseil n'élabore enfin une série de mesures en rapport avec les efforts visant à atténuer et à combattre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Mais le Conseil de sécurité peut rattraper le temps perdu s'il promeut et assure de manière centralisée la mise en œuvre effective de cette résolution, et si possible étend son champ d'application afin que la cessation générale des hostilités dans toutes les situations ainsi que la pause humanitaire soient prolongées indéfiniment jusqu'à la fin de cette crise sanitaire mondiale.

La pandémie de COVID-19 s'est révélée être un vecteur d'insécurité, exacerbant les conditions sur le terrain non seulement dans les zones de conflit mais aussi dans le monde entier, en raison à la fois de l'agitation sociale croissante et de l'extrémisme violent, y compris de la part de groupes terroristes.

Deuxièmement, les changements climatiques sont l'un des plus grands défis de notre temps car ils affectent la capacité de tous les pays à atteindre les objectifs de développement durable du Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris l'objectif 16, relatif à la paix, à la justice et à la mise en place d'institutions efficaces. L'augmentation des températures mondiales, la perte de biodiversité, la désertification et la sécheresse, l'élévation du niveau des mers et les catastrophes naturelles nuisent au bien-être, aux moyens de subsistance et aux écosystèmes. Leurs effets négatifs entraînent l'insécurité alimentaire, le chômage, l'inégalité et les tensions sociales, et s'accompagnent de conséquences humanitaires dévastatrices.

La lutte contre les changements climatiques nécessite la mise à disposition de moyens de mise en œuvre accrus – ressources financières adéquates, renforcement des capacités et transfert de technologies – aux pays en développement. Les impacts sur les écosystèmes, la surexploitation et le commerce illégal des espèces sauvages peuvent amplifier la transmission des maladies zoonotiques et infectieuses, ce qui m'amène à mon troisième et dernier point : la prévention comme approche globale de la consolidation de la paix.

La paix et la sécurité ne sont pas des éléments isolés mais plutôt le résultat d'efforts visant à contrecarrer, et en particulier à prévenir, les causes profondes des conflits. Cela nécessite un renforcement des capacités, ainsi que des mécanismes d'alerte précoce basés sur le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

Le Conseil de sécurité a la responsabilité de soutenir ces mécanismes de prévention. Il doit également promouvoir et mettre en œuvre les résolutions 1325 (2000), sur les femmes et la paix et la sécurité, et 2250 (2015), sur la jeunesse, la paix et la sécurité. Enfin, en coordination avec le Conseil économique et social, il doit prendre en compte les dimensions économiques des conflits armés et promouvoir des initiatives visant à assurer des contextes stables pour la participation de la société civile, des universités et du secteur privé, afin que le tissu social dans les zones de crise puisse être reconstruit et renforcé et que les sociétés deviennent plus résilientes.

Annexe 29**Déclaration de la Mission permanente d'El Salvador auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : espagnol]

El Salvador réaffirme son engagement en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix comme un élément fondamental des activités de l'ONU. Nous soulignons les liens étroits qui existent entre la paix et la sécurité, le développement durable, les droits de l'homme et la coopération internationale.

El Salvador estime que la crise actuelle résultant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a mis en évidence les inégalités et les vulnérabilités existantes. Au-delà de ses effets sur la santé, elle a eu de profondes conséquences sociales, économiques et politiques. Elle a donné lieu à des défis majeurs en termes de paix et de sécurité et est susceptible de déclencher ou d'intensifier la violence et les conflits, ce qui pourrait annuler les progrès enregistrés ces dernières années en termes de paix.

À cet égard, El Salvador estime que les menaces contemporaines persistantes à la paix et à la sécurité internationales, telles que les inégalités et les changements climatiques, montrent clairement que le meilleur moyen de prévenir les conflits est de mettre effectivement en œuvre les engagements en matière de développement durable, de protection et de promotion des droits de l'homme.

Sur la base de l'expérience qu'il a acquise dans le cadre de son processus de paix et des problèmes auxquels il est confronté actuellement, El Salvador reconnaît la nécessité de s'attaquer de manière cohérente, coordonnée et multidimensionnelle aux problèmes d'aujourd'hui. Dans ce contexte, El Salvador estime que le principal défi pour le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies consiste à s'adapter aux difficultés que posent les facteurs d'instabilité et de conflit contemporains. Les tensions actuelles et l'augmentation potentielle du nombre de conflits dans les États et les sociétés en conséquence de la pandémie de COVID-19 exigent de mettre l'accent sur la nécessité de renforcer le dispositif de consolidation de la paix. À cette fin, El Salvador tient à souligner les aspects suivants.

Premièrement, nous estimons que la cohérence et la complémentarité entre les organes principaux de l'ONU sont essentielles à la consolidation de la paix. Il est crucial de renforcer le rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et de veiller au renforcement de sa coopération avec les autres organes de l'ONU, dans le respect de leurs mandats respectifs. De même, il nous semble important d'appuyer les efforts visant à rendre plus souples les méthodes de travail de la Commission et à accroître le nombre de pays, de régions et de questions inscrits à son ordre du jour.

Deuxièmement, nous jugeons nécessaire d'accélérer et d'intensifier la mise en œuvre des résolutions sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité – des questions qui, selon El Salvador, doivent rester inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Les initiatives et les solutions doivent être inclusives et centrées sur les personnes, ce qui suppose de faire systématiquement participer les femmes et les jeunes aux processus de paix et de prise de décisions.

Troisièmement, de l'avis d'El Salvador, veiller à ce que les processus de consolidation de la paix soient dotés de ressources suffisantes, prévisibles et durables reste le défi majeur. Dans un contexte de récession économique mondiale, où le système est mis à rude épreuve s'agissant de faire face à la pandémie et à ses effets, il y a un risque de remise en question des initiatives de consolidation de la paix. Il nous

paraît important, à cet égard, que les États Membres renouvellent leur engagement à maintenir et accroître leurs investissements dans les initiatives de consolidation de la paix afin de contribuer à la reconstruction après la pandémie.

El Salvador estime que pour réaliser tous les objectifs que j'ai mentionnés, nous devons renforcer les liens entre les processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix et le repositionnement du système des Nations Unies, et ce en vue de garantir que ces processus se complètent mutuellement et permettent d'aller de l'avant sur la base d'une approche plus cohérente et holistique de la consolidation de la paix, tout en traçant une feuille de route claire et concrète pour la réalisation des engagements qui n'ont pas encore été tenus.

Enfin, dans le contexte du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation et du lancement de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, la volonté politique des États Membres est essentielle pour que les engagements se traduisent en résultats concrets et tangibles conformément à la promesse de ne laisser personne de côté que nous avons faite dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui est l'instrument le plus important de l'Organisation en matière de prévention des conflits.

Annexe 30**Déclaration de la Mission permanente de l'Érythrée auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Bien que le nombre de conflits violents ait globalement diminué au cours des 20 dernières années, la période s'est caractérisée par une absence de paix. Les tendances séparatistes actuelles, alimentées par des tensions ethniques et religieuses, les divisions socioéconomiques croissantes et la marginalisation de la notion de « Nous, les peuples », le sous-développement, la rareté des ressources, l'instabilité internationale, les changements climatiques et maintenant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), sont les facteurs contemporains de conflit et d'insécurité les plus évidents.

Toutefois, la gouvernance mondiale injuste et le manque de volonté politique contribuent également à l'absence de paix et aux conflits. Lorsque les États ne peuvent s'exprimer sur un pied d'égalité, lorsque l'état de droit est violé en toute impunité et que les accords internationaux ne sont pas respectés ou appliqués, les États sont contraints de trouver des solutions ailleurs. Lorsque l'ONU s'est défaussée de ses responsabilités sur ordre des puissances de l'époque, le peuple érythréen a été forcé de mener une lutte armée sanglante pendant 30 ans pour obtenir son indépendance.

Lorsque l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne et les États-Unis ont refusé d'honorer leurs obligations morales et juridiques en tant que témoins et garants des Accords de paix d'Alger entre l'Érythrée et l'Éthiopie, ou de faire appliquer les décisions finales et contraignantes de la Commission du tracé de la frontière entre l'Érythrée et l'Éthiopie concernant la délimitation et la démarcation, les Érythréens ont été forcés de défendre leur nation, d'où le prolongement du programme de service national. Aujourd'hui, l'Érythrée et l'Éthiopie entretiennent des relations chaleureuses et cordiales en dépit du silence de la communauté internationale et du fait qu'elle a renoncé à ses responsabilités, parce que les dirigeants actuellement au pouvoir en Éthiopie ont décidé qu'il était temps d'honorer leurs obligations conventionnelles et de respecter l'état de droit.

Les sanctions injustes imposées par le Conseil de sécurité contre l'État d'Érythrée pendant neuf ans, de 2009 à 2018, ont également contribué à prolonger le conflit et à alimenter les troubles qui ont ralenti le développement et la paix dans la région. Une guerre mondiale mal gérée contre la terreur a exacerbé les problèmes de paix et de sécurité dans la région de la Corne ; des vies ont été perdues inutilement, de même que des possibilités. Les flux illicites d'armes et la militarisation de la planète ont également eu des conséquences. Des personnes désespérées et pauvres ont succombé à l'appel des réseaux de la criminalité transnationale qui sèment le chaos au sein des sociétés partout dans le monde.

La pandémie actuelle nous a tous forcés à prendre en compte nos vulnérabilités et nos défaillances structurelles. La justice sociale reste le seul moyen de combattre les inégalités économiques grandissantes à l'intérieur des pays et des régions. Notre monde interconnecté et interdépendant exige de redynamiser un système multilatéral souple permettant à chacun, sans exception, de se faire entendre.

Alors que nous entrons dans la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable, il est impératif que nous collaborions tous et que nous redoublions d'efforts pour atténuer les revers liés à la COVID-19, et ce afin de réaliser pleinement les aspirations de nos peuples énoncées dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Aujourd'hui, 25 ans après Beijing, il nous est rappelé brutalement que les femmes restent les principales victimes de la plupart des calamités ; la COVID-19 ne fait pas exception. Mais en l'absence de paix, il ne peut y avoir de développement.

Le Conseil de sécurité ne doit pas être utilisé pour promouvoir les objectifs des puissants au détriment des nations petites et vulnérables ; il doit représenter la voix morale de tous et s'employer à préserver et à promouvoir la paix.

Annexe 31**Déclaration de la Délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les conflits violents modernes diffèrent fondamentalement des guerres qui ont mené à la création de l'ONU et façonné l'organisation de ses travaux. Les facteurs de conflit évoluent sans cesse, et pour prévenir et combattre efficacement la violence nous devons continuer de revoir régulièrement notre perception et d'adapter notre approche. C'est pourquoi, l'Union européenne appuie pleinement l'initiative de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'organiser cette réunion sur la question tout à fait d'actualité de la « Consolidation et pérennisation de la paix : facteurs actuels de conflit et d'insécurité ».

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et ses implications potentielles sont un rappel tragique de ce qui constitue une menace pour la sécurité collective. La pandémie doit être l'occasion pour nous de jeter un regard objectif et impartial sur les nouvelles manières collectives de faire face à ces implications.

Par le passé, le Conseil de sécurité a traité des crises sanitaires pouvant avoir d'importantes répercussions sur la sécurité de communautés fragiles, comme l'épidémie de VIH/sida en 2000 ou l'épidémie d'Ebola en 2014, et déclaré que la propagation du virus était une « menace pour la paix et la sécurité internationales ». La situation de pandémie dans laquelle nous nous trouvons aujourd'hui n'est donc pas nouvelle. Cependant, nous ne mesurons pas encore complètement les conséquences de la pandémie de COVID-19.

Lorsque le Secrétaire général António Guterres a appelé pour la première fois à un cessez-le-feu mondial en réponse à la COVID-19, le 23 mars, les combattants de nombreux pays ont exprimé leur soutien. Mais aucun d'entre eux n'y a donné suite et cessé de se battre. Nous savons maintenant que la pandémie aura une incidence sur la sécurité non pas en raison de cessez-le-feu volontaires, mais à cause de ses conséquences dévastatrices sur l'économie, les structures de santé et la protection sociale. Si les niveaux de violence politique et de conflit dans le monde sont restés à peu près stables jusqu'à présent, les répercussions économiques de la maladie pourraient conduire à une récession ou une dépression mondiale qui touchera particulièrement les États pauvres, ce qui pourrait s'avérer plus perturbateur que les effets initiaux de la pandémie sur la santé.

Qui plus est, les pandémies, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement exacerbent les situations de fragilité et de vulnérabilité. Lorsqu'elles se superposent à des crises préexistantes, elles ajoutent des niveaux de complexité supplémentaires à des systèmes déjà fragiles, ce que le Conseil de sécurité reconnaît depuis longtemps. En 2017, il a adopté la résolution 2349 (2017), sur la nécessité de prendre en compte les risques liés au climat pour faire face au conflit dans le bassin du lac Tchad.

Les défis à la paix et à la sécurité, qu'ils soient sociaux, de développement, politiques, économiques, sanitaires ou environnementaux, sont interconnectés. Pour relever ces défis, nous devons au-delà de la conception des conflits qui a sous-tendu la création de la structure de l'ONU il y a 75 ans et, ce faisant, apporter des réponses coordonnées et intégrées à travers les organismes et les piliers des Nations Unies.

Le Conseil de sécurité est le garant de la paix et de la sécurité collectives, mais pour s'acquitter de son mandat et s'attaquer aux principaux facteurs de conflit et d'instabilité que l'on rencontre aujourd'hui, il doit coopérer avec un large éventail d'acteurs et comprendre un ensemble complexe de questions. Il s'agit d'un travail en cours, et un certain nombre de modèles ont déjà été testés, notamment des sessions

consacrées à un tour d'horizon prospectif, des visites sur le terrain et des réunions avec tous les organismes des Nations Unies, ainsi que des exposés par les chefs des organismes de développement. Ces approches doivent être renforcées et étudiées plus avant.

La demande d'aide humanitaire et de secours post-COVID va croissant, mais il ne faut pas négliger les objectifs de développement durable et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 durant les crises et les catastrophes. L'appel du Secrétaire général à consacrer 20 % de l'aide au développement à la consolidation de la paix dans les pays touchés par des conflits doit également être entendu.

En outre, les centres d'expertise existants peuvent être mieux utilisés. Le mécanisme de sécurité climatique du Secrétariat, qui rassemble les compétences du Programme des Nations Unies pour l'environnement, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et qui couvre les piliers liés aux questions d'environnement, de développement, de conflit et de paix, est une excellente source d'analyses intersectorielles. Ces analyses doivent alimenter les rapports sur les effets de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques sur la sécurité, tant pour l'Assemblée générale que pour le Conseil de sécurité. Nous pourrions avoir besoin de plus de centres de ce type pour organiser les connaissances spécialisées dans différents domaines et garantir l'efficacité de l'alerte précoce, de la prévention et de la réaction. Le principe « Un monde, une santé », qui réunit des experts de la santé humaine, animale et environnementale, en est un exemple.

La Commission de consolidation de la paix est une plateforme utile pour les discussions entre un large éventail d'acteurs qui peuvent éclairer le travail du Conseil de sécurité. Dernièrement, la Commission a abordé les conséquences de la pandémie de COVID-19 dans des régions, telles que le bassin du lac Tchad et le Burkina Faso, et a fourni des conseils sur le prochain mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. Elle a ainsi démontré sa capacité à traduire les connaissances sur le terrain en contributions pour la prise de décisions du Conseil.

Enfin, il convient de souligner que l'Union européenne continue d'approfondir son engagement dans la lutte contre les causes profondes de l'instabilité et des conflits, en étroite coopération avec toutes les parties du système des Nations Unies ainsi qu'avec les partenaires régionaux et locaux. Alors que les conflits provoqués ou exacerbés par les changements climatiques et les nouvelles pandémies menacent d'anéantir des décennies de développement, plongeant à nouveau les pays et leurs populations dans la pauvreté, l'Union européenne reste un partenaire solide et fiable pour la paix et le développement.

Annexe 32

Déclaration de la Mission permanente de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je tiens tout d'abord à exprimer ma profonde gratitude à Saint-Vincent-et-les Grenadines, qui assure la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci, pour avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui.

Aujourd'hui, la communauté internationale est confrontée à une crise mondiale sans précédent depuis la création de l'Organisation des Nations Unies. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a déjà fait plus d'un million de victimes, brisé des sociétés et plongé l'économie mondiale dans une profonde récession. En outre, en exacerbant les causes profondes des conflits armés, en limitant les activités de consolidation de la paix en cours et en exerçant une pression supplémentaire sur des contextes sécuritaires, politiques, socioéconomiques et humanitaires déjà fragiles, la pandémie a laissé son empreinte durable sur les trois piliers des Nations Unies. Dans le même temps, la crise liée aux changements climatiques a continué d'aggraver des situations déjà fragiles, notamment en intensifiant la concurrence pour des ressources rares, telles que la terre et l'eau, en privant les populations de leurs moyens de subsistance et en provoquant des déplacements forcés.

La prévention d'une calamité imminente doit être placée au cœur même de nos efforts mondiaux de consolidation et de pérennisation de la paix. Si les gouvernements sont responsables au premier chef de la consolidation et de la pérennisation de la paix, le système des Nations Unies peut faire plus pour édifier des sociétés plus pacifiques et plus résilientes. Dans ce contexte, nous reconnaissons le rôle particulier que joue la Commission de consolidation de la paix en appuyant les efforts de consolidation de la paix et en remplissant une fonction de passerelle au sein du système des Nations Unies. Seules des actions coordonnées entre les trois piliers du système des Nations Unies permettra de prévenir et de traiter avec succès des menaces qui se chevauchent et sont interconnectées. Par conséquent, l'établissement de relations efficaces entre les principaux organes responsables de la paix et de la sécurité, du développement, des droits de l'homme et de l'état de droit doit devenir une tâche primordiale du système des Nations Unies aujourd'hui.

Fermer les yeux sur les risques liés à la crise actuelle entraînera incontestablement une plus grande instabilité, en particulier dans les pays touchés par un conflit ou sortant d'un conflit, où des conditions de sécurité et des situations humanitaires et sociales déjà fragiles peuvent facilement dégénérer. La Géorgie fait partie des pays qui ont eux-mêmes subi les graves conséquences des nouvelles menaces mondiales. Dans le contexte de la pandémie, notre souveraineté et notre intégrité territoriale ont été systématiquement visées par l'un des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. En effet, pendant la pandémie, la Fédération de Russie a intensifié l'ampleur de ses provocations contre la Géorgie, en violation flagrante de ses obligations et engagements internationaux et malgré l'appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial.

Parallèlement à ses exercices militaires et à l'accroissement de ses forces militaires, à la fortification continue de la ligne d'occupation, à la pratique illégale des détentions arbitraires et des enlèvements, aux violations des droits fondamentaux des personnes touchées par le conflit et au refus de l'accès humanitaire aux régions géorgiennes occupées d'Abkhazie et de Tskhinvali, la Fédération de Russie a intensifié son utilisation d'outils de guerre hybride contre la Géorgie et fabriqué de toutes pièces des mythes propagandistes pour s'en prendre à un des laboratoires du Centre national de contrôle des maladies et de santé publique de mon pays – le Centre Richard Lugar – qui joue un rôle central dans la lutte contre la propagation

de la maladie à coronavirus (COVID-19) en Géorgie. Malgré cette dure réalité, la Géorgie reste déterminée à faire tout son possible pour venir en aide et apporter des secours humanitaires aux personnes touchées par le conflit, qui paient un lourd tribut du fait de l'occupation illégale de la Russie et de ses graves conséquences durant la pandémie.

Je conclurai mes observations en demandant une nouvelle fois à la communauté internationale d'exhorter la Fédération de Russie à commencer dès à présent d'honorer les obligations internationales qui lui incombent principalement en vertu de l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008, obtenu sous les auspices de l'Union européenne. En outre, la Géorgie est prête à contribuer aux efforts mondiaux visant à renforcer la mise en œuvre du programme des Nations Unies relatif à la consolidation et la pérennisation de la paix.

Annexe 33**Déclaration de la Mission permanente du Guatemala auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Guatemala remercie Saint-Vincent-et-les Grenadines, présidente du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, d'avoir organisé aujourd'hui la visioconférence publique de haut niveau sur le thème « Consolidation de la paix et pérennisation de la paix : facteurs actuels de conflit et d'insécurité ». Nous tenons également à remercier tous les intervenants de leurs exposés.

Le Guatemala appuie de longue date les efforts visant à consolider et pérenniser la paix, en appelant à une approche plus globale entre les piliers de la paix et de la sécurité, du développement et des droits humains, afin de parvenir à une coordination et une cohérence accrues dans les travaux du système des Nations Unies et de mieux honorer les mandats de l'Organisation. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) nous a rappelé sans ambiguïté que nous ne sommes pas un simple ensemble de nations isolées ; au contraire, nous devons œuvrer de concert pour assurer une meilleure vie à tous nos peuples. À cet égard, c'est la nécessité évidente d'une intervention intégrale du système des Nations Unies pour parvenir à un relèvement durable qui doit ouvrir la voie à des sociétés plus pacifiques et plus résistantes.

Du fait de notre propre expérience, le Guatemala a conscience qu'il importe de renforcer les capacités institutionnelles et de gouvernance et de mettre en œuvre les priorités nationales en matière de développement pour contribuer à la réalisation des objectifs convenus au niveau international et consolider une paix durable. Mais il y a encore des lacunes à combler pour mettre fin aux vecteurs de conflit actuels qui compromettent la résilience sociale et économique. La diplomatie préventive doit être au cœur de nos efforts. Investir dans les initiatives de prévention et de consolidation de la paix présente des avantages tangibles s'agissant de répondre à une crise et d'éviter les effets délétères et durables des conflits. Dans ce contexte, le lien entre le Conseil de sécurité et la Commission de consolidation de la paix est fondamental.

Les facteurs de risques contemporains tels que les phénomènes météorologiques extrêmes, la propagation des maladies, les crises humanitaires, les déplacements de population, l'augmentation de la pauvreté, la sécheresse et la faim ne sont que quelques exemples des graves conséquences possibles des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement, lesquelles font obstacle à la pérennisation de la paix dans nos sociétés. Les catastrophes peuvent également exacerber les conflits existants, en changer la forme et la durée, voire en provoquer de nouveaux et attiser les divisions. Par exemple, pendant la pandémie de COVID-19 en cours, le Guatemala et sa région ont été touchés par des tempêtes tropicales, qui ont montré que ces phénomènes climatiques peuvent réduire à néant les progrès accomplis et accroître encore la pression sur les moyens de subsistance, les budgets nationaux et la gouvernance.

C'est au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Lorsque nous discutons du lien entre changements climatiques et sécurité, nous parlons d'une relation intrinsèquement symbiotique : une menace exacerbe l'autre. C'est pourquoi l'ampleur du défi que représentent les changements climatiques est de plus en plus évidente et nécessite d'être examinée minutieusement par tous les membres du Conseil, qu'ils soient permanents ou non permanents.

Nous soulignons qu'il importe que le Conseil de sécurité continue d'envisager les moyens de renforcer la prévention, les systèmes de détection anticipée et les mesures opérationnelles pour prévenir les conflits résultant des changements climatiques, des phénomènes météorologiques extrêmes et d'une gestion médiocre des ressources naturelles, en tenant compte des tensions communautaires et des questions de gouvernance.

Annexe 34

Déclaration de T.S. Tirumurti, Représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bien que le nombre absolu de décès liés à la guerre diminue dans le monde depuis 1946, les incidents de conflit et de violence sont toujours en hausse, et nombreux sont les conflits qui, aujourd'hui, deviennent de plus en plus fragmentés et sont livrés entre des acteurs non étatiques tels que des milices politiques, des entités criminelles et des groupes terroristes internationaux. Certes, des différences considérables séparent les régions, mais la criminalité organisée et la violence en bande organisée ont fait beaucoup plus de morts que les conflits armés.

Les progrès technologiques contribuent également à faire évoluer la nature des conflits. La possibilité que l'intelligence artificielle et l'apprentissage automatique aggravent les attaques cybernétiques, physiques et biologiques, par exemple en leur permettant d'être plus précisément ciblées, plus difficiles à attribuer et plus faciles à réaliser par de petits groupes – voire par des « loups solitaires » – suscite des préoccupations. Les groupes terroristes et extrémistes radicaux ont aujourd'hui un accès sans précédent au grand public grâce à Internet, qui renforce l'efficacité et l'efficacité du recrutement, des incitations et de la propagande, et qui facilite les achats d'armements et les virements illégaux. Les acteurs étatiques autant que non étatiques peuvent tirer profit de l'apprentissage profond que permet l'intelligence artificielle pour créer des « deepfakes » (vidéos truquées hyperréalistes) qui sont susceptibles d'alimenter la désinformation, la division et l'instabilité politique.

Les technologies émergentes abaissent également les barrières à l'acquisition d'armes biologiques – des substances toxiques ou des maladies utilisées pour nuire aux humains, au bétail et aux cultures, voire les tuer. On craint que les progrès de l'intelligence artificielle et de l'impression en trois dimensions facilitent les attaques en automatisant la mise au point et le déploiement d'armes et de systèmes d'armes, en vertu de quoi la responsabilité de la vie et de la mort incombe non plus aux systèmes moraux humains mais à des systèmes de données complexes, dénués de toute boussole morale.

En plus de ce qui précède, les défaillances de l'état de droit, l'absence d'institutions étatiques, les gains économiques illicites et les pénuries de ressources ont eux aussi rejoint les rangs des vecteurs de conflits. En outre, ces derniers temps, les conflits sont devenus plus longs, voire interminables, et moins réceptifs aux modalités de règlement traditionnelles. Enfin, les forces terroristes continuent de s'acharner à fomenter la terreur et l'insécurité.

Si l'ONU a été conçue il y a 75 ans en tant qu'institution destinée à gérer les relations entre les États, tandis que le monde se relevait avec peine des horreurs de deux guerres mondiales, aujourd'hui, les nouveaux vecteurs de conflits, plus complexes et plus sophistiqués, exigent une réponse holistique, innovante, inclusive et multipartite. C'est dans ce contexte que l'Inde considère la consolidation de la paix comme un puissant moyen de dissuasion face aux conflits violents. L'Inde reconnaît la primauté des autorités et gouvernements nationaux pour ce qui est de recenser et de déterminer les priorités, stratégies et activités axées sur la pérennisation de la paix, à tous les stades des conflits, et souligne que l'ouverture est essentielle pour servir les objectifs nationaux de consolidation de la paix.

L'Inde, qui est un des plus grands pays fournisseurs de contingents de l'histoire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, est fière des réalisations de l'ONU en matière de maintien de la paix. Nous sommes tout aussi fiers d'avoir contribué à ce succès. Néanmoins, le maintien de la paix à lui seul ne suffit pas

à pérenniser la paix et la sécurité. Le maintien de la paix, habilement soutenu et accompagné par la consolidation de la paix, facilite la transition vers une paix et un développement durables.

Un financement insuffisant des activités de consolidation de la paix s'est révélé un obstacle obstiné jusqu'ici. Pour que les efforts de consolidation de la paix soient plus efficaces, il est urgent de disposer d'un financement prévisible et durable.

Faire prévaloir la cohésion sociale dans des sociétés divisées et renforcer la confiance inspirée par les autorités gouvernementales est plus facile à dire qu'à faire. Pour éviter que les pays en proie à un conflit ne retombent dans le chaos, il faut créer des structures de gouvernance solides qui renforcent la confiance entre les citoyens et leurs gouvernements, garantissent la fourniture de services essentiels et donnent aux citoyens davantage de possibilités de participer à la gouvernance. Parce que l'Inde est la plus grande démocratie au monde, nous sommes convaincus que des structures de gouvernance efficaces et solides contribueront à stabiliser la paix, à préserver les droits fondamentaux, à protéger l'état de droit et à faire en sorte que la gouvernance soit représentative, transparente, réactive et axée sur l'humain.

Les contributions de l'Inde en matière de consolidation de la paix axée sur l'humain dans le contexte de l'action de reconstruction post-conflit menée en Afghanistan sont bien connues. Malgré des attaques terroristes répétées, l'Inde a persisté et investi dans des projets de partenariat, communautaires et porteurs, de plus de 3 milliards de dollars dans le domaine du développement, couvrant toutes les provinces d'Afghanistan. Par exemple, dans le domaine de l'éducation, de la formation et du renforcement des capacités, l'Inde a aidé le Gouvernement afghan à mettre en place l'Université nationale afghane des sciences et technologies agricoles à Kandahar. C'est la première du genre en Afghanistan.

L'approche fondamentale de l'Inde en matière de consolidation de la paix est de respecter l'appropriation nationale et d'être guidée par les priorités de développement des États Membres. Par exemple, l'année dernière, 25 hauts fonctionnaires, dont le solliciteur général et le secrétaire juridique, les secrétaires permanents et les secrétaires permanents adjoints des principaux ministères du Gouvernement gambien, ont suivi une formation au Centre national indien pour la bonne gouvernance afin de comprendre les meilleures pratiques en matière d'administration et de bonne gouvernance sur le terrain. Ce programme a été mené dans le cadre de notre programme phare intitulé Programme indien de coopération technique et économique qui aide chaque année plus de 160 pays par le biais de bourses d'études octroyées dans le domaine du renforcement des capacités.

À l'avenir, l'Inde continuera à être un multiplicateur de force pour la consolidation de la paix en mettant l'accent sur l'approche centrée sur les personnes, non seulement dans sa région, mais aussi en Afrique, dans le Pacifique, dans les Caraïbes et au-delà.

Le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) survient dans un monde où 2 milliards de personnes vivent dans des pays touchés par des conflits. Dans ces pays en proie à des conflits, les femmes travaillent contre vents et marées pour construire et pérenniser la paix. Il est essentiel de garantir une perspective de genre et la participation des femmes à la consolidation de la paix, y compris à la prévention, au désarmement, à la protection dans les situations de déplacement, au maintien de la paix, à l'élaboration des politiques et à la reconstruction.

Le Conseil se souviendra que la toute première unité de police constituée entièrement féminine des Nations Unies était originaire d'Inde et stationnée au Libéria. Grâce à leur dévouement, leur professionnalisme et leur motivation, les membres féminins de l'unité de police constituée se sont révélées être des modèles forts et

visibles, attirant l'attention du monde entier et illustrant la contribution significative que les femmes peuvent apporter à la sécurité. Aujourd'hui, les membres de l'équipe de liaison féminine de l'Inde jouent également un rôle important dans la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Enfin, l'autonomisation des jeunes en tant qu'agents actifs dans la consolidation de la paix ne peut être envisagée sans tenir compte des défis auxquels ils ont tendance à être confrontés, en raison des situations de conflit qui entraînent la perte des possibilités d'éducation, un manque de compétences employables et la destruction d'un environnement familial stable. Les besoins socioéconomiques plus larges des jeunes sont souvent ignorés dans les contextes d'après-conflit, car ils ne sont pas considérés comme un groupe vulnérable. Avec leur énergie, leurs capacités et leur aptitude à s'adapter aux nouvelles tendances technologiques, il est important de leur offrir des possibilités de formation, notamment dans l'espace numérique, afin qu'ils puissent prendre une part active à la consolidation de la paix.

Nous sommes convaincus que des solutions centrées sur les personnes, sensibles au genre et à la technologie, ainsi que des institutions de gouvernance démocratiques qui donnent à toutes les parties prenantes la possibilité de s'exprimer sur la création d'un avenir meilleur, sont la meilleure garantie de succès de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Annexe 35**Déclaration de M. Majid Takht Ravanchi, Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais commencer par souligner cette hypothèse de départ selon laquelle les conflits ne peuvent être résolus de manière globale et permanente que lorsque toutes leurs causes profondes et leurs facteurs sont traités de manière juste, appropriée et globale, notamment par au travers d'une appropriation nationale accrue des processus de paix et des processus politiques connexes, avec la participation la plus large possible de toutes les parties, ainsi que par une facilitation et un soutien régionaux et internationaux plus larges.

Cela doit être le principe directeur dans le traitement des conflits et, par conséquent, tous les facteurs de ces situations, qu'ils soient nouveaux ou anciens, doivent être pris en compte proportionnellement aux rôles qu'ils jouent dans l'émergence ou l'escalade des conflits. Dans ce contexte, il convient d'accorder l'attention nécessaire à la prise en compte des facteurs contemporains des conflits, tels que les effets des changements climatiques ou des pandémies, lorsqu'il existe des preuves crédibles qu'ils font partie des facteurs de risque aggravant le conflit.

En même temps, la nature unique des facteurs de conflits contemporains exige de nouvelles approches et des mesures innovantes pour les aborder de manière appropriée et réaliste. Par exemple, il ne semble pas que les effets des changements climatiques en termes d'émergence ou d'escalade des conflits puissent être correctement traités par l'application de mesures traditionnelles telles que les sanctions. Ces effets pourraient plutôt être mieux traités par l'octroi d'une aide économique et financière aux sociétés concernées. Ce sont précisément les domaines où l'Assemblée générale et le Conseil économique et social peuvent jouer un rôle efficace pour améliorer la situation.

Parmi les nouveaux facteurs d'escalade et de prolongation des conflits, on peut citer l'imposition de mesures économiques coercitives unilatérales. Ces actes, largement appliqués ces dernières années, ont joué un rôle important dans certains cas en aggravant et en prolongeant les conflits, en faisant obstacle au retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur du pays, en entravant les efforts de reconstruction, en perturbant les processus de paix et de réconciliation et en retardant ainsi le règlement des conflits, ce qui a entraîné de nouvelles souffrances pour les populations touchées.

Malheureusement, les effets des mesures économiques coercitives unilatérales sont devenus plus dévastateurs et horribles lorsqu'ils sont conjugués à d'autres éléments nouveaux, tels que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Elles aggravent la situation économique des sociétés concernées, déchirées par les conflits, et empêchent l'accès des populations dans le besoin aux biens humanitaires, notamment aux denrées alimentaires, aux médicaments et aux équipements médicaux. Et le résultat est clair comme de l'eau de roche : ce sont malheureusement les plus vulnérables qui souffrent le plus.

Nous appelons également l'attention sur les conséquences des sanctions imposées par le Conseil de sécurité dans certaines situations où aucune action n'était même nécessaire. En conséquence, ces mesures ont non seulement gravement violé les droits souverains de l'État concerné, mais ont également eu des effets préjudiciables sur sa sécurité et sa stabilité.

Si les nouveaux facteurs de conflits requièrent une attention appropriée de la part du Conseil, cela ne doit pas se faire au prix de la négligence ou de la sous-estimation des facteurs de conflits traditionnels, tels que les actes d'agression,

l'occupation étrangère, l'ingérence extérieure et autres, qui continuent à jouer un rôle important dans l'émergence, l'escalade et la prolongation des conflits dans de nombreuses régions du monde.

Enfin, les efforts déployés par le Conseil de sécurité pour résoudre les conflits ne peuvent être efficaces que si, en plus d'adopter des approches réalistes pour les régler, ils garantissent l'application non discriminatoire des lois à toutes les parties aux conflits.

Annexe 36

Déclaration de la Mission permanente de l'Irlande auprès de l'Organisation des Nations Unies

Alors que nous observons les 75 ans de la création de l'Organisation des Nations Unies, nous célébrons ce qui a été accompli tout en réfléchissant à ce que nous avons appris. Les crises mondiales croisées de la maladie à coronavirus (COVID-19) et des changements climatiques ayant des répercussions multiples sur nos sociétés, il nous est une fois de plus rappelé que nos nations et nos vies sont profondément liées et qu'il est nécessaire de mener une action multilatérale cohérente et concertée pour résoudre nos problèmes communs.

Les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui sont grands et complexes, résultant d'une croissance et d'un développement non durables, ou de l'interaction dévastatrice de la virologie et de la mondialisation. Nous devons répondre à ces défis de manière globale, en tenant pleinement compte de la réalité complexe et interconnectée de notre monde contemporain.

Dans cette optique, nous pensons que le Conseil de sécurité ne doit pas se contenter d'appliquer les définitions et les paramètres du XX^e siècle pour faire face aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité au XXI^e siècle. Une telle approche, qui ne tient pas compte de l'ensemble du tableau, conduit à des réponses partielles et à des résultats médiocres.

Le Conseil de sécurité a le mandat clair, en vertu du Chapitre VII, de décider des mesures à prendre face aux menaces à la paix. Malheureusement, trop souvent nous ne parvenons pas à nous mettre d'accord sur une compréhension commune de ce qui constitue une menace, ce qui peut nuire à la capacité du Conseil à prendre des mesures significatives.

Le cercle vicieux des conflits est à la fois la cause et la conséquence de la pauvreté, de l'insécurité alimentaire, des inégalités et des déplacements. Ce n'est pas une coïncidence si les plus grandes crises humanitaires de notre temps – au Yémen, au Sahel et en Syrie – sont également le théâtre de certains des conflits les plus longs. Les mesures prises au titre de l'Article 39 doivent tenir compte de ces grands facteurs de conflit.

Il nous faut combattre ces facteurs, soutenir l'égalité des genres, promouvoir et protéger les droits de l'homme et renforcer la résilience de nos communautés et de nos pays face aux effets des changements climatiques pour prévenir les conflits, y compris dans les communautés insulaires des Caraïbes comme Saint-Vincent-et-les Grenadines. En tenant pleinement compte de ces questions, le Conseil peut contribuer plus efficacement à la construction d'une paix durable, en adoptant une approche globale pour prévenir et régler les conflits.

Nous ne sommes pas en train de suggérer que le Conseil de sécurité se réinvente et devienne un organe axé sur le développement durable ou les changements climatiques. L'ONU est un système complexe, et les différentes parties qui le composent doivent jouer le rôle de chef de file qui leur revient en fonction des domaines, comme le prévoit la Charte des Nations Unies. Toutefois, comme pour tout système complexe, son efficacité réside dans la façon dont les différents éléments fonctionnent à l'unisson. Lorsque le Conseil se réunit pour examiner des situations données ou des questions thématiques, il ne peut le faire dans le vide.

Trop souvent, les trois piliers de l'action de l'ONU – la paix et la sécurité, les droits de l'homme et le développement – sont présentés comme des voies parallèles sans intersection, plutôt que comme trois colonnes qui, ensemble, portent le poids des aspirations du monde. Fort heureusement, il existe des exemples notables de situations où nous avons collectivement surmonté ce discours erroné.

Il convient de saluer le succès de la Commission de consolidation de la paix, qui a réussi à combler le fossé entre les organes et entités du système des Nations Unies et les autres acteurs internationaux et régionaux. L'accord conclu en 2016 dans les résolutions parallèles 2282 (2016) du Conseil de sécurité et 70/262 de l'Assemblée générale sur la pérennisation de la paix « à tous les stades du conflit et dans toutes ses dimensions » a marqué un tournant historique, bien qu'il n'ait pas encore donné toute la mesure de son potentiel.

En outre, l'accord obtenu en 2015 sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, sous la direction de l'Irlande et du Kenya, trace une voie complexe vers un monde transformé par les objectifs de développement durable, fondé non pas sur une compréhension étroite du progrès, mais sur les trois piliers du développement durable et sur la reconnaissance de l'interdépendance entre nos économies, nos sociétés et l'environnement.

Une action du Conseil de sécurité, et plus généralement du système des Nations Unies, axée sur l'être humain et adaptée à ses besoins peut aider les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour renforcer la cohésion sociale et lutter contre les inégalités, ce qui peut contribuer à construire et à maintenir la paix. Ces efforts peuvent et doivent concourir à relever les défis contemporains auxquels nous sommes confrontés, qu'il s'agisse des changements climatiques, d'une pandémie sanitaire mondiale, d'un conflit ou d'un besoin humanitaire et, surtout, des liens qui les unissent.

L'Irlande, en tant que prochain membre du Conseil de sécurité, ne perdra pas de vue cet objectif tandis que nous cherchons à soutenir les efforts collectifs de l'ONU en faveur de la consolidation et de la pérennisation de la paix.

Annexe 37**Déclaration de la Mission permanente de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

L'Italie remercie le Gouvernement de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé le présent débat public, qui offre l'occasion de débattre de sujets essentiels pour l'avenir de l'ONU.

Pour donner corps au programme de consolidation et de pérennisation de la paix, il faut envisager l'avenir de l'ONU de manière réfléchie. Les capacités de l'ONU sont sans équivalent et doivent être pleinement exploitées en renforçant les synergies et la coordination entre tous les acteurs de l'Organisation, au Siège et sur le terrain. L'Italie estime que le renforcement de son appui aux pays les plus vulnérables reste une priorité absolue, qu'elle entend également promouvoir dans le cadre de la prochaine présidence italienne du Groupe des Vingt (G20) en 2021.

Il faut transformer les problèmes sans précédent posés par la maladie à coronavirus (COVID-19) en occasions de consolider et de pérenniser la paix à tous les niveaux et s'en servir pour éclairer le processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix auquel l'Italie reste déterminée à contribuer. Nous devons éviter que les gains durement acquis dans les domaines de la paix, de la sécurité, du développement et des droits de l'homme ne soient réduits à néant.

Dans ce contexte, nous nous devons de souligner, entre autres, l'importance de renforcer les partenariats existants entre l'ONU et différentes institutions financières internationales et organisations régionales afin d'élaborer des réponses cohérentes et globales face à des défis complexes et interdépendants.

Qui plus est, il est indispensable d'associer les communautés locales et le secteur privé à ces efforts. Seule une action véritablement concertée au niveau mondial permettra de faire face efficacement aux conséquences de la crise actuelle. La pandémie de COVID-19 nous montre la nécessité de promouvoir le programme de consolidation et de pérennisation de la paix au moyen de mesures coordonnées et multilatérales prises dans différents domaines.

La santé mondiale reste une condition préalable fondamentale pour la paix, la stabilité et la prospérité, car elle a une incidence sur le triptyque paix-action humanitaire-développement. C'est pourquoi, dès le début de cette crise mondiale, l'Italie a promu vigoureusement la solidarité internationale et la création d'une alliance internationale pour faire avancer les recherches sur un vaccin contre la COVID-19.

En tant que futur Président du G20 et dans le cadre de notre partenariat avec le Royaume-Uni pour accueillir la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, nous veillerons à ce que l'action climatique soit le fondement de la reprise après la pandémie. Nous sommes fermement convaincus que les changements climatiques sont un autre facteur clef qui influe sur le triptyque paix-action humanitaire-développement. Les changements climatiques ne se sont pas arrêtés à cause de la COVID-19.

L'année prochaine, nous aurons l'occasion de donner un élan international à l'action climatique grâce à d'autres événements majeurs, notamment le Sommet mondial sur les systèmes alimentaires et le Sommet mondial de la santé, que l'Italie accueillera en coopération avec la Commission européenne. Dans les deux cas, une attention particulière devra être accordée aux fortes interdépendances entre les changements climatiques, les systèmes alimentaires et la santé publique.

La pandémie doit nous inciter à rechercher une réponse globale basée sur la coordination, les partenariats et l'utilisation souple des cadres existants. La Commission de consolidation de la paix a pris les devants et adapté son programme de travail afin de relever les défis posés par la situation actuelle. Mieux financé, le Fonds pour la consolidation de la paix aurait un rôle déterminant à jouer pour soutenir une riposte internationale à la pandémie qui tient compte des conflits, appuyer les efforts des communautés locales et promouvoir une réponse coordonnée de consolidation de la paix face à la COVID-19.

L'Italie est prête à apporter sa contribution dans plusieurs domaines prioritaires. Dans un état d'urgence comme celui que nous connaissons actuellement, il est primordial que chacun ait accès à une alimentation saine, nutritive et en quantité suffisante. À cette fin, l'Italie s'engage à soutenir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds international de développement agricole, le Programme alimentaire mondial et tous les acteurs compétents de l'ONU dans leurs efforts pour prévenir une crise alimentaire mondiale. Elle promeut l'idée de créer une coalition alimentaire par l'intermédiaire de la FAO afin de mobiliser les connaissances spécialisées, d'apporter un appui politique, de créer un cadre de dialogue et de promouvoir des initiatives axées sur la création de systèmes alimentaires plus résistants et plus durables.

La pandémie nous a également rappelé l'importance de la pleine mise œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, ainsi que du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Les femmes et les filles sont particulièrement victimes de la violence sexuelle et fondée sur le genre et du partage inégal des responsabilités. Nous devons redoubler d'efforts pour parvenir à la parité des genres et pour garantir une participation véritable des femmes à la prise de décisions.

Annexe 38**Déclaration de M. Kimihiro Ishikane, Représentant permanent du Japon auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude à S. E. M. Ralph Gonsalves, Premier Ministre de Saint-Vincent-et-les Grenadines, pour avoir organisé le présent débat public. Il est très opportun que le Conseil de sécurité débattenne des défis multiformes à la paix et à la sécurité dans le cadre du processus intergouvernemental d'examen du dispositif de consolidation de la paix de 2020, cofacilité par la Représentante permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines et le Représentant permanent de la Nouvelle-Zélande.

Je voudrais partager les vues du Japon sur les questions posées dans la note de cadrage (S/2020/1064, annexe), à savoir les enseignements tirés de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et de la crise climatique, la collaboration plus étroite entre les organes de l'ONU et la démarche intégrée traitant globalement des questions indissociables de la paix, de l'aide humanitaire et du développement pour s'attaquer aux problèmes se posant à l'heure actuelle en matière de paix et de sécurité.

Le Japon considère la COVID-19, les changements climatiques et d'autres problèmes persistants en matière de développement sous l'angle de la sécurité humaine. Il s'agit de menaces d'une autre nature que celle des conflits armés, mais qui ont des effets néfastes sur la stabilité régionale et, en fin de compte, sur la paix et la sécurité en ce qu'elles pèsent sur la survie, les moyens de subsistance et la dignité des personnes.

La pandémie de COVID-19 met à l'épreuve la résilience des systèmes de santé nationaux dans de nombreux pays, et ses répercussions socioéconomiques toucheront inévitablement les personnes les plus vulnérables. Des mesures nationales relayées par des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous sont la clef non seulement pour combattre le virus, mais aussi pour faire en sorte que la population fasse confiance au gouvernement, ce qui est une condition préalable à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

C'est le premier enseignement tiré ainsi que la raison pour laquelle le Japon a souligné l'importance de renforcer les institutions tout au long du processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix de cette année. Nous invitons les autres pays à profiter de cette occasion qui s'offre tous les cinq ans pour renforcer la Commission de consolidation de la paix en favorisant un débat ciblé sur l'appui au renforcement des institutions.

Les catastrophes naturelles liées au climat compromettent la sécurité humaine, et dans les endroits où les communautés sont peu résilientes, elles deviennent un multiplicateur de risque de conflit. Notre réponse doit être centrée sur l'être humain, adaptée au contexte et axée sur la prévention, et viser à protéger toutes les personnes et les communautés et à leur donner les moyens d'agir. Nos actions doivent être globales, éliminer les cloisonnements et tenir pleinement compte du lien qui existe entre paix, aide humanitaire et développement. C'est le deuxième enseignement que nous tirons d'un autre facteur actuel de conflit et d'insécurité : les changements climatiques.

De quelle manière pouvons-nous renforcer le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies pour qu'il favorise une collaboration à l'échelle du système qui soit capable de proposer des actions intégrées dans l'ensemble du système des Nations Unies ? De l'avis du Japon, la Commission de consolidation de la paix a beaucoup à offrir et doit largement s'améliorer.

« La Commission de consolidation de la paix a pour vocation première de rassembler toutes les parties intéressées aux fins de la mobilisation de ressources, et de formuler des conseils et des propositions concernant des stratégies intégrées » (*résolution 60/1 de l'Assemblée générale, par. 98*).

Ce sont les mots de nos chefs d'État et de gouvernement, qui ont décidé de créer une commission de consolidation de la paix en 2005.

La Commission de consolidation de la paix doit approfondir les discussions de fond sur les composantes essentielles de la consolidation et de la pérennisation de la paix, telles que le renforcement des institutions, et devenir la principale instance d'échange de bonnes pratiques et de retours d'expérience, de dialogue avec les pays désireux de discuter de leurs priorités, de sensibilisation, de mobilisation d'un appui technique et financier et de renforcement des partenariats au sein et en dehors du système des Nations Unies.

Le Japon, en tant que Vice-Président de la Commission de consolidation de la paix pour l'année 2020, attend avec intérêt l'issue fructueuse du processus d'examen du dispositif de consolidation de la paix.

Annexe 39**Déclaration de M. Michael K. Kiboino, Représentant permanent adjoint du Kenya auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre d'avoir convoqué ce débat public. Constatant que les facteurs actuels de conflit et d'insécurité sont de plus en plus de nature politique, socioéconomique, sanitaire et environnementale, nous ne doutons pas que le présent débat public va permettre un échange de vues sur les conséquences que les facteurs actuels de conflit et d'insécurité peuvent avoir en matière de sécurité, et sur le rôle que doit jouer le Conseil de sécurité dans la promotion d'une stratégie intégrée et cohérente à l'échelle du système des Nations Unies visant à régler ces problèmes.

La Charte des Nations Unies envisage une stratégie diplomatique préventive qui nécessite que le Conseil de sécurité travaille en cohésion avec l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, en vertu de l'Article 11 du Chapitre IV et de l'Article 65 du Chapitre X, respectivement, afin de permettre « la création des conditions de stabilité et de bien-être nécessaires pour assurer entre les nations des relations pacifiques et amicales ».

Par conséquent, pour que le Conseil puisse s'acquitter efficacement de son mandat, il faut appréhender tout conflit dans ses dimensions économique, politique et sociale. Les différents exposés présentés tout à l'heure nous ont rappelé que la consolidation et le maintien de la paix sont une responsabilité partagée. Ils ont souligné la nécessité de renforcer la cohérence et la collaboration entre le Conseil de sécurité, les gouvernements, les organisations sous-régionales et régionales, les artisans de la paix locaux, la société civile et les milieux universitaires afin de garantir la durabilité de la paix, de la sécurité, du développement, des droits de l'homme, de l'état de droit et de la justice.

Conformément à l'esprit des efforts de consolidation de la paix dirigés et pris en main par les Africains, ma délégation se félicite tout particulièrement de la collaboration du Conseil avec l'Agence de développement de l'Union africaine, qui continue de définir les priorités en matière de développement et de consolidation de la paix et de coordonner les projets régionaux dans le cadre de l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

En ce qui concerne le développement, la consolidation et la pérennisation de la paix, le sous-développement et l'insécurité sont étroitement liés, en particulier dans les pays en développement. C'est pourquoi nous nous félicitons du triple appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une réforme pour une collaboration accrue entre le pilier paix et sécurité, le système de développement et le système de gestion de l'Organisation des Nations Unies.

En effet, les trois piliers fondateurs du système des Nations Unies, à savoir paix et sécurité, droits de l'homme et développement, ont reconnu que ces éléments se renforçaient mutuellement et ont envisagé une stratégie opérationnelle, en vertu de laquelle la lutte contre les causes profondes des conflits se ferait selon une approche globale, notamment l'élimination de la pauvreté et la mise en place d'institutions de gouvernance résilientes et inclusives, qui donnerait des résultats concrets pour les populations sur le terrain, sans laisser personne de côté.

L'année 2020 inaugure la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable. Au Kenya, nous continuons d'intégrer les objectifs de développement durable dans divers secteurs, notamment la formulation de notre plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité et les programmes de formation aux opérations de paix.

En ce qui concerne les pandémies, la consolidation et la pérennisation de la paix, les urgences sanitaires mondiales, telles que la crise de l’Ebola, ont eu d’importants effets néfastes sur la cohésion sociale, la sécurité alimentaire et le développement économique, réduisant à néant les avancées obtenues dans les processus de consolidation de la paix, en particulier en Afrique de l’Ouest et au Sahel.

Bien que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) touche les petites et grandes économies, elle a eu des incidences plus importantes encore sur les activités des artisans de la paix locaux et des missions de maintien de la paix, en particulier dans les régions déjà fragilisées et en proie à des conflits, ainsi que dans les camps de réfugiés et de déplacés.

L’appel du Secrétaire général à un cessez-le-feu mondial et l’adoption à l’unanimité par le Conseil de la résolution 2532 (2020) ont constitué des étapes importantes dans la reconnaissance du fait que la violence et l’instabilité qui règnent dans les situations de conflit peuvent exacerber la pandémie et que, réciproquement, la pandémie peut aggraver les conséquences humanitaires néfastes des situations de conflit.

Au Kenya, nous avons pu constater l’intérêt de collectiviser les efforts pour faire face aux effets de la pandémie par la mise en commun des ressources et la collaboration avec de multiples parties prenantes pour relever ces défis. Notre groupe de travail national sur la COVID-19 se compose d’une équipe d’experts couvrant les domaines de la santé, du droit, de la sûreté et de la sécurité, sans oublier des économistes et des professionnels de la communication.

En ce qui concerne le lien entre changements climatiques, consolidation et pérennisation de la paix, des études ont montré que la majorité des régions touchées par les changements climatiques accueillait également un nombre important de missions multilatérales de paix, notamment au Sahel et dans la Corne de l’Afrique. Dans la Corne de l’Afrique, les communautés pastorales sont devenues de plus en plus vulnérables à la variabilité du climat – une situation qui s’est révélée être à la fois une cause profonde et un facteur d’exacerbation des conflits dans le contexte de la diminution des pâturages et des ressources en eau.

Avec l’élévation du niveau des mers, les changements climatiques constituent une menace existentielle pour les petits États insulaires en développement, car ils touchent à l’existence même des États et des territoires. Le Conseil doit montrer sa volonté de s’attaquer aux conséquences du climat sur la sécurité en s’appuyant sur les conseils pertinents et les données spécifiques des principaux instruments internationaux et régionaux, notamment la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l’Accord de Paris et le Programme des Nations Unies pour l’environnement.

Dans le domaine de l’action climatique, le Gouvernement kényan a mis en place des politiques et des cadres juridiques relatifs aux changements climatiques, notamment le plan d’action national sur les changements climatiques, pour intégrer les mesures liées au climat dans nos processus de planification du développement.

Annexe 40**Déclaration de M. Christian Wenaweser, Représentant permanent du Liechtenstein auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Liechtenstein est reconnaissant à Saint-Vincent-et-les Grenadines de poursuivre les discussions du Conseil de sécurité sur les facteurs actuels de conflit dans le cadre d'une réunion publique. La négligence systématique envers la sécurité humaine dont le Conseil fait montre dans ses travaux limite sa capacité à mettre effectivement en œuvre son mandat, même selon l'interprétation la plus restrictive, et fait du Conseil un acteur sans importance dans des crises de sécurité humaine de plus en plus fréquentes. Les tentatives faites par certains membres de limiter les travaux du Conseil aux questions de sécurité au sens classique du terme, à savoir la guerre et les conflits armés, mettent en évidence un modèle dépassé de la paix et de la sécurité, qui met un accent à courte vue sur les causes et les solutions militarisées.

Le Conseil s'est penché pour la première fois sur le lien entre le climat et la sécurité en 2007 (voir S/PV.5663). Pourtant, les cinq années qui se sont écoulées depuis la conclusion de l'Accord de Paris ont été les plus chaudes jamais enregistrées, et il est de plus en plus probable qu'au cours des cinq prochaines années, la température mondiale augmente de 1,5 °C – un seuil considéré comme le point de non-retour lors des négociations de Paris. Le Liechtenstein se félicite que le Conseil soit de plus en plus conscient de l'intérêt de s'attaquer aux effets secondaires des changements climatiques, tels que la migration involontaire, la pauvreté, la perte des moyens de subsistance et les tensions entre agriculteurs et éleveurs.

Par ailleurs, le Liechtenstein continue d'appuyer les efforts visant à faire appel à des compétences dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, comme le Mécanisme de sécurité climatique – une initiative conjointe du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Programme des Nations Unies pour le développement et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. Des références systématiques aux effets des changements climatiques sur les situations dont le Conseil est saisi, notamment en dehors du continent africain, sont nécessaires, et ce, depuis longtemps. Mais le Conseil doit également s'attaquer à la cause profonde de ces conséquences. Ensemble, un petit nombre de ses membres est responsable de plus de la moitié des émissions mondiales de dioxyde de carbone, et doivent s'efforcer de les réduire de toute urgence.

La maladie à coronavirus (COVID-19) a entraîné de vastes restrictions en matière de droits de l'homme et des risques accrus de pauvreté et de famine généralisées, auxquels s'ajoutent des retombées négatives massives sur l'éducation, la hausse des inégalités et la montée des tensions sociales – et, de ce fait, a généré un coût considérable en matière de sécurité humaine. Les 17 objectifs de développement durable constituent notre plan d'intervention pour reconstruire en mieux ainsi qu'une feuille de route pour pérenniser la paix sur la base du droit international, des droits de l'homme, de la coopération, de la solidarité et du multilatéralisme. Le Liechtenstein se félicite que le Conseil s'attaque à la COVID-19, bien que de manière limitée, et l'encourage à s'appuyer sur ce précédent en adoptant une approche axée sur la sécurité humaine. Il pourrait notamment contribuer aux discussions à l'échelle du système sur les effets négatifs de la pandémie sur la sécurité, y compris, mais la liste n'est pas exhaustive, dans les domaines du climat et de la biodiversité, de la pauvreté et de la faim, de la santé, de l'éducation, de l'égalité des sexes, de la liberté d'expression et d'information et de la vie privée.

La pandémie a exacerbé ce que le Secrétaire général a identifié comme étant la principale menace pour nos sociétés, à savoir l'érosion de la confiance dans nos institutions. Les défis posés à l'état de droit et les attaques contre les processus

démocratiques, même au sein des sociétés ayant depuis longtemps des traditions démocratiques, doivent être contrecarrés grâce à une direction responsable, une élaboration de politiques à long terme, des engagements plus fermes contre la corruption et la criminalité organisée et un débat honnête sur l'information et le rôle des médias sociaux. La réalisation de l'objectif de développement durable no 16 est essentielle pour garantir un développement durable et faire en sorte que le Conseil soit à la hauteur de son mandat.

Annexe 41**Déclaration de la Mission permanente de Malte auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Malte remercie Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé le présent débat public sur le thème « Consolidation et pérennisation de la paix : facteurs actuels de conflit et d'insécurité ». Nous remercions également les intervenants d'aujourd'hui de nous avoir fait part de leurs précieuses observations et expériences.

La note de cadrage (voir S/2020/1064, annexe) énonce qu'aucun pays ne peut vivre en vase clos, et, en tant qu'État insulaire, nous ne pourrions pas être plus d'accord. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), imprévisible et soudaine, a souligné encore une fois le fait que certaines menaces ne s'arrêtent pas aux frontières nationales. De telles situations exigent une coopération accrue et une réponse collective, et non une politique isolationniste.

Malheureusement, les conséquences socioéconomiques de la pandémie risquent de se faire sentir pendant des années, et nous devons veiller à ce que les résultats obtenus dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ne subissent pas de revers majeurs. Les conséquences négatives doivent être atténuées dans la mesure du possible. Le lien entre développement et sécurité est plus fort que jamais, et nos actions aujourd'hui détermineront les résultats que nous obtiendrons demain. Dans ce contexte, nous nous associons une nouvelle fois à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un cessez-le-feu mondial.

Le système multilatéral est plus important que jamais, mais son efficacité dépend de notre volonté de continuer à investir dans ce système. Il y a quelques semaines à peine, nous avons adopté la Déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies (résolution 75/1 de l'Assemblée générale). Elle décrit nos réalisations, mais nous met également en garde contre toute complaisance. Nous ne sommes pas ici pour célébrer, mais pour agir.

N'oublions jamais que l'ambition de l'Organisation des Nations Unies, née des cendres de deux conflits mondiaux dévastateurs, était d'instaurer la paix et la sécurité. Les institutions multilatérales ne survivent pas sans volonté politique, et il nous appartient de redoubler d'efforts pour renforcer ce système. La communauté internationale doit disposer de tous les outils nécessaires pour continuer de s'adapter à un monde en constante évolution. Cela vaut également pour le Conseil de sécurité – et, en tant qu'organe chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il doit être rapide et suffisamment agile pour identifier et relever les nouveaux défis.

La Commission de consolidation de la paix continue de jouer un rôle important dans l'élaboration et la promotion des bonnes pratiques en matière de consolidation de la paix, et l'examen de cette année sera l'occasion de continuer à s'appuyer sur ce qui a déjà été réalisé. De plus, cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité. Nous saisissons à nouveau cette occasion pour souligner l'importance de la participation pleine, égale et véritable des femmes et des jeunes à toutes les étapes de la consolidation de la paix. Malte a lancé son plan d'action national pour les femmes et la paix et la sécurité le 30 octobre dernier.

Les changements climatiques auront des conséquences dévastatrices sur nous tous si nous n'y remédions pas de manière urgente et globale. Le temps presse. Cette question urgente ne peut être reléguée au second plan, car tout retard supplémentaire ne fera qu'aggraver encore une situation déjà préoccupante. En quelques décennies seulement, nous sommes passés d'une planète saine et verte, grouillante de vie, à

un endroit moins dynamique qui perd sa beauté naturelle et sa biodiversité à un rythme alarmant. L'inaction dans le domaine des changements climatiques aura de graves répercussions sur la paix et la sécurité en raison de la concurrence pour des ressources de plus en plus limitées, de la perte de terres agricoles, de systèmes de santé paralysés et de déplacements massifs dus à l'élévation du niveau des mers et au manque de débouchés.

Il est de notre devoir d'identifier sans tarder ces nouveaux défis et les défis qui ne cessent d'évoluer et d'y répondre. Nous vivons à une époque où les connaissances scientifiques croissent à un rythme exponentiel et où le transfert d'informations peut se faire en quelques secondes. Nous devons en tirer profit en renforçant la coopération et en améliorant le partage des connaissances. Ce faisant, nous serons mieux placés pour prévoir et prévenir les nouveaux défis, ou, du moins, pour y être suffisamment préparés. Nous le devons à nos citoyens et aux générations futures.

Annexe 42

Déclaration de la Mission permanente du Mexique auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Le Mexique se félicite de l'organisation du présent débat, qui est particulièrement opportun, puisqu'il coïncide avec les discussions sur les « résolutions jumelles » sur le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies [résolution 70/262 de l'Assemblée générale et résolution 2282 (2016)], au cours desquelles le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale approuveront l'examen quinquennal du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies. Étant donné que Saint-Vincent-et-les Grenadines cofacilite ce processus, nous nous félicitons du fait que le débat de ce jour concorde avec le processus qui a lieu à l'Assemblée générale.

La sécurité internationale est par essence multidimensionnelle. Les menaces auxquelles les États sont confrontés ne sont pas simplement d'ordre militaire ou politique, elles ont également à voir avec les défis qui se posent dans le domaine du développement socioéconomique, ainsi qu'avec d'autres phénomènes tels que les pandémies ou les problèmes environnementaux. Par conséquent, ces menaces ne peuvent être traitées isolément et ne doivent pas nécessairement être contrecarrées de la même manière. Bien que ce soit au Conseil de sécurité qu'incombe la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, d'autres organes principaux de l'ONU, tels que l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, ainsi que la Commission de consolidation de la paix, ont également un rôle clef à jouer pour empêcher que les problèmes de développement ne se transforment en menace pour la paix.

La pandémie a montré qu'il était nécessaire de renforcer la gouvernance mondiale fondée sur le droit international, la coopération et la solidarité. Le Conseil de sécurité a une responsabilité particulière dans la recherche de solutions globales. Si le Conseil de sécurité ne réagit pas rapidement, ou est paralysé, et qu'en plus, aucune des décisions qu'il prend n'est suivie d'effet sur le terrain, c'est toute l'Organisation, et le multilatéralisme en général, qui en pâtit. Les membres du Conseil de sécurité, en particulier ses membres permanents, doivent s'acquitter de leur responsabilité dans le strict respect des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

La période actuelle est extrêmement critique pour les pays touchés par un conflit et pour la construction et la consolidation de la paix. Actuellement, l'Organisation évalue la manière dont la pandémie exacerbera des situations déjà défavorables en soi, telles que la violence, les problèmes d'égalité des sexes, la pauvreté, la faiblesse des institutions gouvernementales et d'autres lacunes qui peuvent constituer des causes structurelles de conflit, ou qui peuvent provoquer des rechutes.

C'est pourquoi le Conseil de sécurité doit veiller à ce que les solutions qu'il conçoit pour les zones de conflit, ainsi que ses mesures de prévention, ses activités de maintien ou de consolidation de la paix et ses missions politiques spéciales, contribuent, notamment, au développement et l'appuient, et adoptent une approche cohérente de la prévention et du règlement des conflits, qui suive le fil conducteur d'une paix durable, conformément aux résolutions 70/262 de l'Assemblée générale et 2282 (2016), et promeuve la mise en œuvre des priorités et objectifs nationaux.

Le Conseil de sécurité doit continuer de tirer parti du rôle consultatif de la Commission de consolidation de la paix et établir des canaux de communication définis et efficaces au sein du dispositif de consolidation de la paix, en particulier entre la Commission de consolidation de la paix, le Conseil de sécurité, le Conseil économique et social et le système des Nations Unies pour le développement.

Annexe 43**Déclaration de M. Omar Hilale, Représentant permanent du Maroc
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

Qu'il me soit tout d'abord permis de féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et de remercier la présidence pour l'organisation et le choix de la thématique de ce débat.

Je remercie l'ensemble des intervenants pour leurs interventions exhaustives.

Le Maroc se réjouit de la thématique retenue pour ce débat, qui nous permet d'aller au-delà des discussions habituelles, intégrant notamment dans l'équation de la consolidation de la paix des éléments qui ne sont malheureusement pas assez abordés, tels que les changements climatiques et les risques sanitaires, l'insécurité alimentaire ou encore l'impact de l'exploitation illégale des ressources naturelles. Ce débat nous permet également de réaffirmer certains principes cardinaux de la consolidation de la paix, notamment la nécessité d'œuvrer de concert, de manière coordonnée et cohérente.

Le Maroc, fervent soutien des principes de la consolidation de la paix, s'est résolument engagé, sous les hautes instructions de S. M. le Roi Mohammed VI, vers un soutien ciblé en faveur des pays amis, élevant la coopération Sud-Sud au rang de priorité de sa politique étrangère.

Le Maroc est convaincu qu'aucun processus de consolidation de la paix ne peut être couronné de succès sans une vision holistique. Tout d'abord, il faut privilégier la prévention. C'est dans cet esprit que le Maroc soutient politiquement et financièrement le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix dans ses actions de prévention, aussi bien en termes de médiation qu'à travers les missions de bons offices de ses bureaux régionaux.

Ensuite, le Maroc a également rapidement adopté le principe du lien entre paix, sécurité et développement, favorisant dans ses actions de coopération cette vision holistique. Ainsi, le Maroc est fier de pouvoir soutenir de nombreux pays, notamment en Afrique, par l'envoi d'experts en agriculture, en électrification, en gestion de l'eau ou dans d'autres domaines, en fonction des besoins les plus pressants des pays concernés.

En sa qualité de Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix, le Maroc a adopté la même approche, focalisant ses travaux sur le soutien au processus politique et sur le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021), un plan ambitieux de relance socioéconomique et de soutien à l'état de droit.

Le Maroc a également été pionnier dans le rapprochement entre la Commission de consolidation de la paix, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité. La formation vient d'adopter, pour la troisième année consécutive, des recommandations au Conseil de sécurité dans le cadre du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine. En ce qui concerne le Conseil économique et social, le Maroc, mettant à profit sa double casquette de Président de la formation et du débat du Conseil économique et social consacré aux affaires humanitaires, a organisé, en 2019, la première réunion conjointe de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social en marge de la réunion de haut niveau du débat consacré aux affaires humanitaires.

Enfin, en ce qui concerne les changements climatiques, là aussi, le Maroc s'est engagé depuis des décennies en faveur de la lutte contre leurs effets néfastes. Cet engagement a été décuplé suite à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques de Marrakech et à l'adoption de la nouvelle stratégie énergétique du pays, qui vise à atteindre plus de 60% de la consommation d'énergie du pays par l'intermédiaire de ressources propres. Le Royaume est aujourd'hui cité en exemple pour sa gestion responsable de l'environnement. L'expertise qui a pu être développée dans ce domaine est partagée elle aussi avec de nombreux partenaires, en Afrique et au-delà.

De nombreux autres facteurs ont un impact décisif sur les processus de consolidation de la paix ; toutefois, l'Organisation des Nations Unies, en consolidant le principe Unité d'action des Nations Unies, peut aider les États Membres à identifier les principaux défis et les domaines qui doivent être prioritaires.

Pour conclure, j'aimerais souligner que les efforts combinés de la communauté internationale doivent dorénavant s'adapter, en prenant en considération l'impact significatif de la pandémie actuelle, dont la portée des effets négatifs ne pourra être évaluée de manière certaine que dans quelques années. Nous devons faire en sorte que les causes profondes des conflits ne soient pas davantage exacerbées par cette crise et nous assurer autant que possible que les dividendes de la paix, si durement obtenus, ne soient pas tous remis en question.

Annexe 44**Déclaration de M. Neville Gertze, Représentant permanent de la Namibie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je félicite Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre, et je remercie la présidence d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui, très pertinent et qui arrive à point nommé, sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité. Je tiens également à remercier la Vice-Secrétaire générale et les autres intervenants de leurs observations perspicaces.

Depuis la création de l'Organisation des Nations Unies, il y a 75 ans, la communauté internationale, l'ONU et ses États Membres ont acquis une compréhension meilleure et plus approfondie des facteurs communs et des causes profondes des conflits. Il s'agit, entre autres choses, des inégalités sociales, économiques et politiques ; des ralentissements de l'activité économique ; de l'augmentation des taux de chômage et de pauvreté et de la faiblesse des structures de gouvernance. Alors que le monde continue de se développer et de progresser, de nouveaux facteurs de conflit apparaissent, notamment les changements climatiques, les crises sanitaires et les cybermenaces. Il est fort probable que de nouvelles menaces vont apparaître.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a rapidement mis en lumière les conséquences qu'une crise sanitaire mondiale peut avoir sur notre monde en matière de paix et de sécurité. En huit mois seulement, depuis que la COVID-19 s'est rapidement répandue à travers le monde, la pandémie a provoqué une crise financière et de l'emploi à l'échelle mondiale. Elle a également creusé les écarts et aggravé les inégalités sur les plans social, économique et politique. Les personnes qui vivent dans des zones de conflit sont devenues encore plus vulnérables. Dans sa déclaration devant le Conseil, le 2 juillet dernier, le Secrétaire général a indiqué qu'

« à mesure que les griefs et les vulnérabilités qui existaient déjà s'exacerbent et s'enracinent, le risque d'instabilité et de violence ne fait qu'augmenter »
(S/2020/663, annexe 1).

Cette pandémie exacerbe donc des facteurs de conflit et d'instabilité déjà bien connus.

Comme je l'ai indiqué dans ma déclaration au Conseil de sécurité en septembre lors du débat public sur les effets humanitaires de la dégradation de l'environnement et paix et sécurité (S/2020/929, annexe 29), les conflits armés et la violence, ainsi que leurs causes, dimensions et règlements, ont des liens étroits avec les changements climatiques. En outre, les changements climatiques menacent de faire reculer les progrès réalisés par les pays au fil des ans en matière de croissance économique et de développement. Par conséquent, les changements climatiques ont été reconnus comme un multiplicateur de menaces, en ce sens qu'ils aggravent les risques et les problèmes qui existent déjà. La situation actuelle dans le Sahel et le bassin du lac Tchad est un exemple concret à cet égard. Alors que le lac continue de se rétrécir, les communautés qui comptent sur le lac pour leur subsistance sont forcées en difficulté. La concurrence est de plus en plus vive pour des ressources en diminution et de plus en plus de personnes migrent vers les grandes villes. Ce cercle vicieux risque de provoquer des tensions et, en fin de compte, des conflits dans la région. Les changements climatiques représentent également une menace réelle pour les États côtiers, notamment pour notre beau pays, en raison de l'élévation du niveau des mers, qui menace à la fois les vies et les progrès en matière de développement.

Comme le souligne la note de cadrage pour le débat public d'aujourd'hui (S/2020/1064, annexe), dans une déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 11 février 2011, le Conseil de sécurité a réaffirmé que

« pour aider un pays au sortir d'un conflit à retrouver durablement la paix, il fallait adopter une démarche globale et intégrée, qui exploite et renforce la convergence des actions d'ordre politique et de celles portant sur la sécurité, le développement, les droits de l'homme et l'instauration de l'état de droit et s'attaque aux causes profondes de chaque conflit » (*S/PRST/2011/4, troisième paragraphe*).

Dans cette déclaration, le Conseil a également réaffirmé son soutien aux travaux de la Commission de consolidation de la paix et a insisté sur la contribution que le Conseil économique et social pouvait apporter.

Le Conseil doit tirer davantage profit des connaissances spécialisées et de l'éclairage de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil économique et social dans leurs domaines d'intervention respectifs. Une telle collaboration ne pourrait que profiter à celles et ceux qui cherchent à consolider la paix et la sécurité et à garantir la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Alors que le monde devient de plus en plus interconnecté et est confronté à des défis interdépendants et multidimensionnels, le système des Nations Unies doit également adopter une approche intégrée et cohérente à l'échelle du système.

La pandémie de COVID-19 et la crise climatique qui va s'accroissant n'ont fait que renforcer l'idée que le Conseil de sécurité doit s'attaquer aux multiples causes profondes des conflits et y remédier. Le Conseil doit également investir davantage dans des mécanismes de prévention, notamment en élaborant et en mettant en œuvre des systèmes d'alerte rapide et en surveillant leur mise en œuvre. En tant qu'États Membres, nous devons également redoubler d'efforts pour nous attaquer à ces questions aux niveaux national et régional.

Dans son allocution préenregistrée pour le débat général de l'Assemblée générale de cette année, M. Hage Geingob, Président de la République de Namibie, a souligné que, face à la pandémie de COVID-19 et à ses effets dévastateurs, nous devons réaffirmer notre engagement collectif à coopérer dans un monde régi par le droit international et par un système multilatéral dans lequel personne ne doit se sentir exclu (voir A/75/PV.6). Bien qu'ils ne soient pas parfaits, le multilatéralisme et l'ordre fondé sur des règles sont des outils essentiels pour renforcer la gouvernance et protéger les libertés civiles et les droits fondamentaux des personnes que nous servons dans nos pays respectifs. Un système multilatéral efficace et fondé sur des règles est notre garantie contre les menaces existentielles telles que les guerres, la prolifération nucléaire, les pandémies et les changements climatiques. Il est donc de la plus haute importance que nous continuions de défendre le multilatéralisme à tout prix.

Annexe 45**Déclaration de M^{me} Yoka Brandt, Représentante permanente des Pays-Bas auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Le Royaume des Pays-Bas félicite Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre. En outre, le Royaume des Pays-Bas exprime sa gratitude à la présidence pour avoir organisé l'importante et fort opportune réunion d'aujourd'hui sur la consolidation et la pérennisation de la paix, en mettant l'accent sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité.

Comme nous le savons, il existe une myriade de facteurs de conflit et d'insécurité, et tous ces facteurs sont exacerbés par les conséquences de la maladie à coronavirus (COVID-19). Outre les pertes tragiques en vies humaines, la pandémie exacerbe les tensions dans les régions déjà fragiles, exerce des pressions supplémentaires sur les droits de l'homme dans certaines sociétés, alimente le mécontentement de la population et met en péril les acquis obtenus en matière de consolidation de la paix. Aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'une Organisation des Nations Unies efficace et forte. Pour le Royaume des Pays-Bas, trois éléments sont d'une importance cruciale pour le débat d'aujourd'hui : premièrement, la réforme de l'Organisation ; deuxièmement, le financement de la consolidation de la paix ; et, troisièmement, la santé mentale et le soutien psychosocial.

Premièrement, en ce qui concerne la réforme de l'ONU, il est clair qu'il faut renforcer la coopération transversale, notamment en ce qui concerne les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix, afin d'atteindre des objectifs durables de consolidation de la paix. La réalisation d'objectifs durables de consolidation de la paix exige une cohérence opérationnelle et des progrès simultanés sur les plans du développement, de la sécurité et des droits de l'homme. Dans cette optique, les acteurs des Nations Unies sur le terrain doivent s'employer à travailler dans un esprit de coopération et de partenariat, sous la direction du coordonnateur résident ou de la coordonnatrice résidente. L'efficacité d'une coordination conjointe est illustrée par le Fonds pour la consolidation de la paix, dont le Royaume des Pays-Bas est un des principaux bailleurs de fonds.

Deuxièmement, pour ce qui est du financement de la consolidation de la paix, le Royaume des Pays-Bas est conscient qu'il s'agit d'une question clef dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. Malheureusement, les efforts de consolidation de la paix restent largement sous-financés, alors même que les besoins continuent d'augmenter. Nous devons œuvrer de concert pour garantir un financement durable et solide dans le domaine de la consolidation de la paix.

Le Royaume des Pays-Bas se félicite des recommandations formulées dans le rapport de 2020 du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix (S/2020/773), et souligne en particulier l'importance des mécanismes de financement qui, le cas échéant, garantissent une transition sans heurts du maintien de la paix à la consolidation de la paix. Nous reconnaissons l'utilité de nouvelles initiatives de financement telles que l'organisation d'une conférence annuelle d'annonce de contributions, ainsi que de nouvelles discussions basées sur l'action et portant sur le financement et les bonnes pratiques pour les donateurs en matière de consolidation de la paix. Un suivi concret des propositions du Secrétaire général pourrait également être introduit dans ces discussions.

Enfin, et c'est important, il est essentiel de souligner l'élément que constituent la santé mentale et le soutien psychosocial. Comme le montre clairement l'impact mondial de la pandémie, la détresse mentale et psychosociale aux niveaux individuel

et communautaire rend le maintien de la cohésion sociale et de la paix de plus en plus difficile. L'intégration structurelle du soutien psychologique et psychosocial à l'appui de la consolidation et de la pérennisation de la paix est d'une importance cruciale pour atténuer et éviter les cycles de conflit, lutter contre la désintégration et accroître l'efficacité des efforts de consolidation de la paix. Nous ne pouvons pas construire la paix sur des esprits et des communautés brisés.

Nous attendons avec intérêt de continuer à travailler avec les États Membres, les acteurs du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, les organisations de la société civile et d'autres partenaires pour progresser sur ces sujets importants.

Annexe 46**Déclaration de M. Samson Iteboje, Représentant permanent adjoint du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je voudrais tout d'abord remercier le Premier Ministre, S. E. M. Ralph Gonsalves, et la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir organisé le débat public d'aujourd'hui. Nous remercions également M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale ; M. Ibrahim Mayaki, Directeur général de l'Agence de développement de l'Union africaine ; Sir Hilary Beckles, Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales ; et M. Munir Akram, Président du Conseil économique et social, ainsi que les autres intervenants, pour leurs exposés très instructifs.

La consolidation et la pérennisation de la paix s'appuient sur des processus et des solutions politiques assortis de cadres stratégiques pour faire face à la complexité des conflits dans le monde d'aujourd'hui. Ces cadres sont destinés à remédier à la fragmentation qui existe tant au sein du système des Nations Unies qu'entre les États Membres. Les acteurs politiques ont conclu que la meilleure approche pour déterminer la voie à suivre pour pérenniser la paix, après des décennies d'efforts de consolidation de la paix déployés du sommet vers la base, est une approche ascendante, qui est plus inclusive et capable de répondre à la fois aux griefs qui donnent lieu à des conflits et à ceux qui résultent de la guerre. Les acteurs de la consolidation de la paix doivent identifier les moyens de faire face à des demandes concurrentes grâce à des stratégies d'adaptation intégrées qui s'attaquent aux causes profondes et aux facteurs des conflits et de l'insécurité.

Cependant, les facteurs actuels de conflit et d'insécurité comprennent la pauvreté, les inégalités, le terrorisme, l'extrémisme violent, la migration clandestine, la violence intercommunautaire, la criminalité organisée, l'acquisition par la force de ressources naturelles et, récemment, la nouvelle pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), ainsi que la menace croissante que représentent les changements climatiques. Ces facteurs contribuent de manière significative à la persistance de conditions de sécurité difficiles, avec un impact cumulatif sur les individus et les sociétés.

L'insécurité est également de plus en plus alimentée par la récurrence des conflits dans certains pays, plutôt que par l'émergence de nouveaux conflits. Ces conflits trouvent leurs racines dans les inégalités sociales, économiques et politiques, associées aux faibles capacités des États et à une mauvaise gouvernance, en plus de divers facteurs démographiques tels que l'accélération de la croissance démographique et l'urbanisation rapide. Ces facteurs conjugués favorisent les risques de violence qui persistent au fil du temps et qui modifient l'architecture de la sécurité mondiale. Selon la Banque mondiale et l'ONU, les pays en proie à des conflits violents ont peu de chances de faire des progrès significatifs pendant une génération, ce qui met les objectifs de développement durable hors de la portée de millions de personnes.

La pandémie de COVID-19 représente une menace spécifique et immédiate pour la survie même de la population mondiale, rendue de plus en plus difficile en raison de la vulnérabilité de l'infrastructure socioéconomique mondiale. Les effets de l'augmentation de la population, de l'évolution démographique, de la surpopulation urbaine et d'un paysage géopolitique dynamique ont compliqué les efforts d'atténuation visant à lutter contre cette pandémie dévastatrice.

Le Nigéria, comme de nombreux pays africains, est plus vulnérable aux conséquences économiques des changements climatiques, notamment en ce qui concerne la perte des ressources naturelles, qui a des implications environnementales

à long terme. Étant donné l'importance de l'agriculture comme principale source de revenus pour une part importante de la population sur le continent, ces problèmes climatiques conduisent souvent à l'exclusion socioéconomique et politique, ce qui tend à aggraver les tensions préexistantes au sein des communautés marginalisées. Ces évolutions expliquent pourquoi les conflits sont répandus sur le continent africain.

Il convient également de noter que, dans les pays touchés par un conflit, où les populations souffrent déjà des risques multiples liés à la pandémie, la situation est encore aggravée par le manque d'accès aux marchés, la rupture des chaînes d'approvisionnement et la limitation de la mobilité, qui se soldent par la fermeture des marchés. L'incapacité de pratiquer la distanciation physique dans les endroits où les installations sanitaires et d'assainissement sont insuffisantes, en particulier dans les camps, est un autre scénario à haut risque pour la sécurité, qui pourrait se traduire par un taux d'infection élevé susceptible de se propager facilement aux communautés voisines. La pandémie de COVID-19 a donc révélé les différents degrés d'inégalité, tout en affectant les possibilités de résilience et de relèvement.

Le Conseil de sécurité doit donc se montrer à la hauteur de la situation, en prenant un engagement transversal grâce au rôle consultatif stratégique de la Commission de consolidation de la paix et au Fonds pour la consolidation de la paix du Secrétaire général. Cela permettra de combler les lacunes essentielles en matière de gouvernance et de lancer des projets et des programmes visant à stimuler la participation socioéconomique et politique, conçus dans le respect des coutumes et des valeurs locales des États Membres, afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits.

Les initiatives internationales et régionales jouent également un rôle important dans la lutte contre les conflits et l'insécurité dans le monde. Le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies, en tandem avec les États, les organisations régionales et d'autres parties prenantes, doivent être proactifs pour empêcher l'émergence de conflits. Toutefois, lorsque des conflits surgissent, tous les mécanismes doivent être mis en place pour y répondre et les résoudre rapidement. À cette fin, le Conseil doit faire appel à tous les mécanismes du système des Nations Unies pour se mobiliser, intervenir et prévenir les conflits et les menaces à la paix et à la sécurité internationales.

Ma délégation est d'avis qu'une stratégie efficace à long terme doit être mise en place pour traiter ces questions en priorité. Il s'agit notamment de lutter contre le chômage des jeunes, la marginalisation des femmes, l'exclusion sociale, les inégalités et le non-respect des droits de l'homme, en créant des perspectives d'emplois rémunérés et en construisant une société fondée sur l'état de droit, la croissance durable et la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à ne laisser personne de côté.

Nous convenons de la nécessité de lutter contre les changements climatiques et leurs conséquences, y compris la dégradation de l'écosystème. La question des changements climatiques doit être intégrée dans les efforts de paix, qui doivent à leur tour être adaptés à l'évolution des climats et des environnements. Cela nécessitera sans aucun doute une approche globale et un effort conjoint et collaboratif pour s'attaquer aux problèmes des conflits et de l'insécurité.

Enfin, il ne fait aucun doute que la lutte contre les facteurs actuels de conflit et d'insécurité dans le monde relève de la responsabilité collective. L'ensemble du système des Nations Unies doit appuyer les efforts nationaux et régionaux pour lutter contre les menaces qui conduisent continuellement à des conflits et à l'insécurité dans les États Membres.

Annexe 47

Déclaration de la Mission permanente du Pérou auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : espagnol]

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public, qui nous invite à réfléchir sur les facteurs actuels qui sous-tendent l'émergence de nouveaux conflits ou l'exacerbation de conflits existants. Dans les circonstances fragiles actuelles, cette question prend une importance encore plus grande. Nous tenons à remercier les intervenants de leurs exposés clairs.

Tout au long de sa participation au Conseil de sécurité en tant que membre non permanent, le Pérou a eu l'occasion de suivre de près la dynamique de la pauvreté et de l'insécurité affectant divers pays en développement et de reconnaître l'urgence d'y remédier. Dans le même temps, nous constatons qu'il n'existe pas de formule unique, mais que les spécificités propres à chaque situation, les priorités de développement nationales et le caractère volontaire de tout processus doivent être pris en considération.

Il est clair que les défis mondiaux découlant de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) s'étendent au domaine de la sécurité internationale. Nous avons pu constater que l'impact de la maladie se traduit par une augmentation des niveaux de pauvreté et de marginalisation, l'affaiblissement de la confiance dans les institutions publiques, la perte de légitimité politique due au report des processus électoraux, de nouvelles violations des droits de l'homme et la stagnation des processus de paix promus par l'Organisation des Nations Unies.

Ces réalités doivent nous conduire à renforcer le dialogue, les actions de prévention et de médiation, et la coopération internationale. Nous voudrions souligner la validité des outils de règlement pacifique envisagés dans la Charte des Nations Unies pour appuyer et développer le système de sécurité collective et ainsi, prévenir l'émergence de nouvelles menaces contre la paix.

Le défi auquel nous sommes confrontés en ce moment critique est de faire des progrès tangibles dans la lutte contre la maladie, qui prouvent que le multilatéralisme est l'instrument le plus approprié pour une action concertée de solidarité par les États et les autres acteurs concernés, tant au niveau national qu'international, et permettant d'obtenir des résultats équitables, équilibrés et inclusifs.

Dans l'immédiat, il est urgent de répondre à l'appel au cessez-le-feu mondial lancé par le Secrétaire général António Guterres, auquel le Pérou a apporté son appui dès le début. Il s'agit d'une mesure essentielle pour prévenir et atténuer les effets dévastateurs de la COVID-19 et pour renforcer l'action diplomatique.

Le Pérou estime qu'il est essentiel de comprendre que les effets socioéconomiques et environnementaux de plus en plus importants des changements climatiques provoquent des crises humanitaires et des conflits, et que du fait de leur ampleur, ils peuvent constituer une menace pour la paix et la sécurité internationales. C'est pourquoi nous estimons qu'il importe que le Conseil renforce et rende plus systématique sa coordination avec le système des Nations Unies, en particulier avec les organes directement chargés de prévenir et d'atténuer les effets néfastes des changements climatiques.

Nous insistons sur le fait que cette coordination doit tenir compte des compétences et des mandats des différentes entités du système des Nations Unies et créer des synergies favorables pour répondre aux besoins particuliers et aux

situations de risque, de crise ou de conflit, auxquelles différents États Membres sont confrontés. Nous estimons que cela suppose que le Conseil doit pouvoir s'appuyer sur des informations fournies en temps utile sur les effets des changements climatiques, aussi bien en ce qui concerne les situations inscrites à son ordre du jour que celles où des mesures préventives s'imposent pour maintenir la paix et la sécurité internationales.

Pour conclure, j'aimerais souligner l'importance d'une participation accrue des organismes régionaux et sous-régionaux, des institutions financières, du secteur privé, du monde universitaire et de la société civile en ce qui concerne ces questions. La Commission de consolidation de la paix a joué un rôle crucial à cet égard, que la communauté internationale doit saluer et appuyer.

Annexe 48

Déclaration de M. Enrique Manalo, Représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Philippines félicitent Saint-Vincent-et-les Grenadines de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et se félicitent du débat public d'aujourd'hui sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité au titre du point de l'ordre du jour consacré à la consolidation et à la pérennisation de la paix.

Selon les experts en relations internationales, depuis la fin de la guerre froide, les niveaux de conflit à l'échelle mondiale ont baissé en raison de l'engagement croissant des pays à respecter les normes internationales en matière de règlement des différends et d'interdépendance économique, ainsi que des tendances à la baisse des facteurs de conflit tels que l'exclusion sociale et la polarisation ethnique.

Pourtant, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et la crise climatique, deux des principaux facteurs actuels de conflit et d'insécurité, sont considérées comme des « évolutions à rebours », qui compromettent les résultats escomptés dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ces facteurs sont multidimensionnels et dépendent du contexte, et ont des effets directs, indirects et à long terme sur un large éventail de résultats importants en matière de paix et de développement.

Compte tenu des réalités actuelles, les Philippines voudraient faire les observations suivantes dans le cadre de ce débat.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a déclenché une crise sans précédent qui a révélé la fragilité des sociétés et a notamment mis en péril les progrès déjà réalisés dans la recherche d'une paix juste et durable dans les zones touchées par les conflits.

Conscient de l'impact potentiel de la pandémie de COVID-19 sur les efforts visant à instaurer la paix, le Président Rodrigo Roa Duterte a déclaré un cessez-le-feu unilatéral avec le Parti communiste des Philippines et ses affiliés du 19 mars au 15 avril, quelques jours avant que le Secrétaire général ne lance son appel à un cessez-le-feu mondial le 23 mars.

Le Secrétaire général a salué cette initiative et a déclaré que le respect de ces engagements sera crucial en vue de garantir une riposte efficace face à la crise de la COVID-19 et le relèvement après celle-ci, tout en encourageant les deux parties à poursuivre sur cette lancée et à traduire ces expressions de bonne volonté en une solution politique durable. Le cessez-le-feu a démontré l'engagement du Gouvernement philippin à fournir rapidement et sans entrave une assistance en matière de santé publique aux communautés sinistrées qui ont un besoin urgent de soins médicaux, notamment en garantissant la circulation en toute sécurité des travailleurs de la santé.

Les conséquences de la COVID-19 sont ressenties de manière disproportionnée par les groupes vulnérables en période de conflit, en particulier les femmes et les travailleurs migrants. Les institutions chargées de protéger les droits fondamentaux des femmes et des filles avant, pendant et après les situations de conflit et de prévenir les actes de violence à leur égard doivent rester pleinement opérationnelles pour que les approches tenant compte des questions de genre, de la culture et des risques de conflits ainsi que les démarches de promotion de la paix continuent d'être appliquées.

En ce qui concerne la crise climatique et la sécurité alimentaire, le rapport annuel des organismes des Nations Unies intitulé « *L'état de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde* » a indiqué en 2017 et en 2018 que les conflits, la variabilité du climat et les extrêmes climatiques sapent les efforts visant à mettre fin

à la faim, à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition. En 2019, le rapport a montré que les ralentissements de l'activité économique avaient également sapé ces efforts. En 2020, la pandémie de COVID-19 et les infestations acridiennes sans précédent en Afrique de l'Est ont assombri les perspectives économiques d'une manière que personne n'aurait pu prévoir. La situation ne peut qu'empirer si nous n'agissons pas d'urgence et ne prenons pas des mesures inédites.

L'insécurité alimentaire récente est en grande partie imputable à l'augmentation du nombre de conflits, souvent exacerbés par les chocs liés au climat. Même dans certaines situations pacifiques, la sécurité alimentaire s'est détériorée en raison des ralentissements de l'activité économique, menaçant l'accès à l'alimentation pour les pauvres. La fréquence croissante des phénomènes météorologiques extrêmes, la dégradation de l'environnement et la propagation des parasites et des maladies au cours des 15 dernières années sont des facteurs qui contribuent au cercle vicieux de la pauvreté et de la faim, en particulier lorsqu'ils sont exacerbés par la faiblesse des institutions, les conflits, la violence et le déplacement généralisé de populations.

Pour faire face à cette situation, le Ministère philippin de l'agriculture a adopté une approche axée sur la survie, le redémarrage et la croissance, et s'emploie à améliorer la disponibilité, l'accessibilité, le caractère économiquement abordable, la stabilité des prix et l'autosuffisance sur le plan alimentaire. Le Ministère a proposé une initiative majeure – le programme « Plant, Plant, Plant » – qui vise à assurer la sécurité alimentaire, à augmenter la productivité de nos agriculteurs et de nos pêcheurs, et à favoriser une croissance et des revenus plus élevés dans le secteur agricole.

Si nous voulons combler le fossé entre les crises actuelles et l'avenir que nous voulons, nous devons nous attaquer aux vulnérabilités que la COVID-19 et la crise climatique, notamment, ont mises en évidence en élaborant des stratégies solides, avec une vision politique claire, et en les intégrant dans une culture de responsabilité.

Quelles sont les implications pour les travaux du Conseil de sécurité ? Le 14 mai 2018, une déclaration du Président du Conseil de sécurité (S/PRST/2018/10) a souligné que les solutions politiques doivent guider la conception et le déploiement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, qu'elles sont la pierre angulaire sur laquelle repose l'exécution des mandats et qu'elles sont indispensables à l'instauration d'une paix et d'une sécurité durables. Dans le cinquième paragraphe de cette déclaration, le Conseil a reconnu

« la nécessité d'envisager toutes les réactions possibles lorsqu'il se penche sur une situation risquant de menacer la paix et la sécurité internationales, et de ne déployer de missions de maintien de la paix qu'en complément, et non en remplacement, d'une stratégie politique tenant compte, entre autres, des causes profondes du conflit. »

Bien que ce concept bénéficie d'un appui global, les membres du Conseil ont eu du mal à le rendre opérationnellement cohérent. Il est peut-être temps de le faire, au vu du double défi que présentent la COVID-19 et la crise climatique.

Compte tenu des risques multidimensionnels qui pèsent sur la pérennisation de la paix, nous avons plus que jamais besoin d'un leadership et d'une coopération à l'échelle mondiale pour combattre la plus grande épreuve à laquelle le monde a été confronté depuis la Seconde Guerre mondiale.

Annexe 49

Déclaration de la Mission permanente de la Pologne auprès de l'Organisation des Nations Unies

Puisqu'il s'agit de la première réunion publique sous votre direction, Monsieur le Président, nous voudrions féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de novembre et vous souhaiter plein succès dans vos travaux. Nous félicitons également la présidence d'avoir organisé ce débat opportun sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité.

Les conflits actuels sont devenus plus complexes, plus longs et plus fluides, s'étendant au-delà des frontières pour toucher des régions plus vastes. Les activités des groupes armés non étatiques, le terrorisme et l'extrémisme violent, les cybermenaces, la violence intercommunautaire, les déplacements internes et les mouvements de réfugiés, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et l'insécurité alimentaire ne sont que quelques exemples de nos défis quotidiens. Nous devons nous pencher non seulement sur chacun d'entre eux, mais aussi sur leurs dynamiques qui se renforcent mutuellement.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) est un test sans précédent des capacités nationales et internationales à gérer ces risques cumulés. Elle n'a fait qu'aggraver les vulnérabilités préexistantes des pays fragiles et touchés par des conflits, menaçant de réduire à néant les acquis engrangés en matière de développement et de consolidation de la paix.

C'est pourquoi, aujourd'hui plus que jamais, nous devons appliquer une approche intégrée et cohérente pour favoriser les efforts de pérennisation de la paix. Le défi consiste à élaborer des politiques qui permettront de faire face non seulement à la pandémie elle-même, mais aussi aux collisions potentielles avec d'autres crises régionales ou mondiales, comme les changements climatiques. La pandémie de COVID-19 et les changements climatiques sont susceptibles d'aggraver les inégalités en matière de développement humain et d'exacerber les facteurs de conflit existants.

Les changements climatiques sont une autre menace mondiale qui exerce une pression énorme sur la sécurité et les moyens de subsistance des populations. Ils agissent à la fois comme contributeurs et catalyseurs de la déstabilisation. Les solutions globales pour assurer la paix et la sécurité doivent tenir compte de menaces telles que le stress hydrique et la concurrence pour l'accès aux ressources naturelles.

La Pologne suit de près les débats du Conseil de sécurité sur l'impact des changements climatiques sur les questions de sécurité mondiale. Nous savons que les conséquences des changements climatiques se feront surtout sentir dans les pays et les régions confrontés à une mauvaise gouvernance et à d'autres problèmes socioéconomiques. C'est pourquoi les efforts de stabilisation et de consolidation de la paix doivent être adaptés au climat et pourquoi il faut mettre davantage l'accent sur les mesures de prévention.

Les stratégies d'évaluation et de gestion des risques, le partage des connaissances et des expériences ainsi que le renforcement des capacités seront essentiels pour renforcer la résilience. Nous pensons qu'avec des systèmes d'alerte précoce efficaces basés sur des données fiables concernant les risques pour la sécurité climatique, nous pourrions améliorer les prévisions afin de mieux prévenir les crises. Nous sommes donc favorables à ce que cette question soit abordée dans le cadre des travaux du Conseil de sécurité ainsi que des mandats des opérations de maintien de la paix.

Le développement, la santé et l'environnement sont indissociables de la paix et la sécurité. Nos plans de relance économique devraient donc être conçus pour reconstruire en mieux et de manière plus écologique, en mettant l'accent sur le développement durable, les changements climatiques et l'inclusion, dans l'esprit du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. Dans cette optique, l'autonomisation des femmes et la participation des jeunes sont cruciales.

Quatre ans après l'adoption des résolutions 2310 (2016), 2312 (2016) et 2331 (2016) sur le maintien de la paix et de la sécurité internationales, nous pouvons observer les progrès réalisés pour mettre en place une approche plus globale et transversale de la prévention des conflits, du maintien et de la consolidation de la paix. Le pilier Paix et sécurité est devenu plus cohérent et sa capacité de soutenir toutes les phases qui composent le processus de paix s'est améliorée. Néanmoins, il reste du travail à faire en ce qui concerne notre engagement en faveur des politiques de prévention, tant dans l'esprit que dans la pratique.

Afin d'atténuer efficacement les menaces, il est essentiel de favoriser les capacités d'évaluation des risques au sein de divers organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, la Commission de consolidation de la paix et les missions des Nations Unies sur le terrain. La réduction du risque de conflit nécessite des institutions étatiques résistantes et responsables, une bonne gouvernance et une cohésion sociale, ainsi qu'un développement inclusif et durable, ancré dans la protection des droits de l'homme.

Enfin, la Pologne félicite la Commission de consolidation de la paix pour son travail de rassemblement des parties prenantes internationales, nationales et locales afin d'examiner et de relever les défis complexes de la consolidation de la paix, y compris après le déclenchement de la pandémie. Nous soutenons fermement l'étroite collaboration entre la Commission de consolidation de la paix et divers organes de l'Organisation des Nations Unies, notamment le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale et les missions des Nations Unies sur le terrain, mais aussi le Conseil économique et social.

Nous soulignons également l'importance de la médiation et la nécessité d'un appui plus régulier du Conseil de sécurité aux initiatives de médiation du Secrétaire général. Les conflits peuvent et doivent être évités ou atténués grâce à un engagement politique et diplomatique précoce et bien adapté. Nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer à cet égard.

Annexe 50

Déclaration de M. Francisco Duarte Lopes, Représentant permanent du Portugal auprès de l'Organisation des Nations Unies

Je voudrais commencer par féliciter Saint-Vincent-et-les Grenadines pour l'organisation de ce débat opportun.

Le Portugal s'associe à la déclaration qui a été prononcée par l'observateur de l'Union européenne (annexe 31) et tient à faire part des observations suivantes.

Conformément à l'Article 39 de la Charte des Nations Unies, le Conseil de sécurité est chargé de constater « l'existence d'une menace contre la paix, d'une rupture de la paix ou d'un acte d'agression ». À mesure que les menaces auxquelles nous sommes confrontés changent et évoluent, l'ampleur des menaces examinées par le Conseil de sécurité doit également changer, afin qu'il puisse s'acquitter de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ainsi, les changements climatiques ne sont pas seulement un problème pour le développement durable, mais aussi pour la sécurité. C'est à l'intersection de ces différents domaines, où les menaces s'exacerbent mutuellement, que nous devons concentrer notre action collective. Le Portugal, membre du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité, se félicite que ces questions soient débattues au sein du Conseil de sécurité.

Les pays qui sont le plus dans le besoin, ainsi que les populations en situation de vulnérabilité, sont déjà conscients de l'impact sur leur sécurité des défis émergents et complexes tels que les changements climatiques, la pénurie d'eau, l'insécurité alimentaire, la perte de biodiversité, les pandémies, les discours de haine, la désinformation, le terrorisme et la criminalité organisée, entre autres. Cela est évident lorsque des sécheresses persistantes ou des conditions climatiques imprévisibles provoquent l'insécurité alimentaire, lorsque le sous-développement entrave les réponses aux pandémies, lorsque le niveau des mers monte et lorsque les populations sont confrontées à des menaces sur leurs moyens de subsistance. Même si ce ne sont pas les causes directes de la violence et des conflits intercommunautaires, ce sont certainement des facteurs de conflit et d'insécurité. Il est également vrai que les pays qui se trouvent déjà dans des situations de conflit ou dans des contextes de fragilité ne peuvent pas s'attaquer réellement à ces problèmes par eux-mêmes.

Adopter une attitude passive à l'égard de la sécurité internationale ne peut suffire. Conformément au programme de prévention du Secrétaire général, les mécanismes d'action précoce tels que le mécanisme de sécurité climatique sont de bonnes pratiques, et leurs travaux doivent éclairer ceux de toutes les entités des Nations Unies concernées, notamment le Conseil de sécurité.

Une approche globale de la paix et de la sécurité qui fait la soudure entre l'information, l'analyse et les pratiques à l'échelle du système des Nations Unies est d'une importance capitale. La Charte des Nations Unies résiste à l'épreuve du temps, car l'Organisation a été construite sur trois piliers interdépendants d'égale importance – droits de l'homme, paix et sécurité, et développement. Une approche transversale est donc véritablement nécessaire.

L'unité d'action des Nations Unies sera essentielle pour se remettre des conséquences mondiales de la pandémie actuelle. Pour reconstruire en mieux, il faut mobiliser l'ensemble de la communauté internationale dans un esprit de coopération véritable, sans cloisonnements ni rivalités institutionnelles et sans chevauchements ni doubles emplois inefficaces.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris sur les changements climatiques définissent clairement la voie à suivre. Nous devons veiller à ce que le processus soit ouvert à tous, en particulier aux femmes, et nous efforcer collectivement de les mettre pleinement en œuvre en nouant des partenariats et en mobilisant des ressources à cette fin.

L'examen en cours du dispositif de consolidation de la paix confirme également l'importance de l'approche globale des réformes entreprises et la nécessité de se concentrer sur leur mise en œuvre.

Grâce à son rôle à la fois fédérateur et consultatif, la Commission de consolidation de la paix offre un cadre sans pareil pour une action collective qui soit sensible à ces défis actuels et à la nécessité de faire le lien entre l'action menée par l'Assemblée générale, par le Conseil de sécurité et par le Conseil économique et social.

Nous avons le dispositif, les plans et les fondations. Nous avons le multilatéralisme comme ciment le plus fiable. Ce dont nous avons surtout besoin maintenant, c'est de mettre en commun nos travaux et nos ressources et d'agir.

Annexe 51**Déclaration de M^{me} Alya Ahmed Saif Al-Thani, Représentante permanente du Qatar auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, pour l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité, et je vous remercie d'avoir organisé cette réunion. Nous nous félicitons des précieux exposés présentés par la Vice-Secrétaire générale Amina Mohammed et par les autres orateurs.

Les trois piliers sur lesquels l'Organisation des Nations Unies est fondée reflètent le besoin de paix, de sécurité, de développement et de droits de l'homme durables de la communauté internationale. Aussi la paix est-elle un pilier fondamental de la politique qatarienne. Pays d'une région qui a payé un lourd tribut aux crises et aux conflits, nous comprenons parfaitement à quel point la paix et la sécurité sont vitales.

Dans le cadre de son attachement à la Charte des Nations Unies, le Qatar appuie le règlement pacifique des différends comme moyen d'instaurer la paix. Les efforts déployés par mon pays ont contribué au règlement pacifique d'un certain nombre de conflits par la médiation ; tout récemment, il a facilité et présidé les négociations afghanes à Doha, qui ont été saluées par le Conseil de sécurité. Cela s'ajoute aux contributions importantes faites par le Qatar au développement humain, en particulier à l'éducation dans les zones de conflit comme moyen essentiel de consolidation de la paix.

Compte tenu du rôle essentiel que jouent les jeunes dans l'instauration de la paix, le Qatar organisera, en mai 2021, la conférence mondiale de haut niveau sur le thème « Les chemins pour la paix : une approche globale pour la jeunesse », afin de permettre aux jeunes de jouer un rôle actif dans les processus de paix dans les zones de conflit, d'appuyer les efforts de reconstruction et de pérenniser la paix après les conflits. La conférence se tiendra en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, la Finlande, la Colombie et la Education Above All Foundation du Qatar.

Dans le cadre du partenariat visant à remédier aux répercussions de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Qatar a fourni 89 millions de dollars en aide médicale à près de 78 pays, 10 millions de dollars à l'Organisation mondiale de la Santé et 20 millions de dollars à Gavi, l'Alliance du Vaccin. Il a également fourni 50 millions de dollars à l'appui des efforts visant à faire face aux conséquences de la crise de la COVID-19 et à améliorer la situation humanitaire dans la bande de Gaza.

Les tensions et les conflits prolongés au Moyen-Orient constituent une menace majeure pour la paix. Il est préoccupant que la région soit en proie à de nouvelles crises déstabilisatrices qui éloignent les perspectives d'une paix durable.

Le blocus injuste imposé au Qatar, qui entre dans sa quatrième année, viole de manière flagrante la Charte des Nations Unies et les principes fondamentaux des relations amicales entre les États. La communauté internationale a donc le devoir de veiller au respect du droit international et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Attaché au respect de la Charte des Nations Unies, le Qatar appuie toutes les initiatives fondées sur le principe du règlement pacifique des différends pour régler la crise du Golfe. S. A. le cheik Tamim bin Hamad Al-Thani, Émir du Qatar, a appelé à un dialogue sérieux et constructif fondé sur les intérêts communs, les relations

de bon voisinage, le respect mutuel de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité des États et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures. Il a fait part à S. A. l'Émir du Koweït, le regretté cheik Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, de son attachement à la médiation et aux efforts de nos amis et alliés.

Pour terminer, le Qatar renouvelle son engagement à poursuivre ses efforts visant à instaurer une paix durable et à appuyer le mandat du Conseil de sécurité pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Annexe 52

Déclaration de M. Burhan Gafoor, Représentant permanent de Singapour auprès de l'Organisation des Nations Unies

Qu'il me soit permis de vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que votre délégation, d'avoir organisé ce débat public sur ce sujet important et fort opportun.

Cette année, nous n'avons que trop clairement constaté que nombre des menaces modernes auxquelles nous sommes confrontés sont multidimensionnelles et interdépendantes. Les facteurs actuels de conflit et d'insécurité, tels que les problèmes environnementaux et les pandémies, constituent une menace existentielle pour l'ensemble de l'humanité. Ces défis exigent l'attention collective et soutenue de la communauté internationale. Mais pour instaurer une paix durable, il ne suffit pas de s'attaquer aux problèmes de sécurité traditionnels. Il faut s'attaquer aux problèmes de longue date et à plus long terme aux niveaux national, régional et mondial.

La paix et la sécurité sont indissociablement liées au développement. Au niveau national, les États doivent jeter les bases de la paix et de la stabilité mondiales en élaborant des politiques et en prenant des mesures nationales qui favorisent le développement durable. Nous devons de toute urgence nous concentrer sur la réduction de la pauvreté et des inégalités en formulant des politiques nationales inclusives, en adoptant une approche multipartite dans nos processus décisionnels et en nous attachant à répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables de nos sociétés, notamment les femmes et les enfants.

Au-delà de ce que les États peuvent réaliser grâce à des politiques et des mesures nationales, il est de plus en plus évident que les pays ne peuvent pas relever isolément les défis transnationaux. De nombreux pays continuent à faire face aux conflits et à la violence, et l'émergence de menaces contemporaines telles que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques ont exacerbé les difficultés auxquelles ces pays sont confrontés.

À cet égard, les organisations régionales sont des acteurs importants dans la consolidation et la pérennisation de la paix et de la sécurité, comme le souligne le Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Le renforcement des cadres régionaux en faveur d'une coopération accrue, de l'intégration économique et de la prévention des conflits renforcera les efforts nationaux, consolidera la résilience et permettra aux pays d'être mieux préparés pour répondre aux défis communs. En Asie du Sud-Est, par exemple, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a promu la paix, la stabilité et la prospérité dans la région au cours des 50 dernières années. L'ASEAN et l'ONU travaillent ensemble pour lutter contre des menaces telles que les changements climatiques et le terrorisme. Le second Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025), adopté le mois dernier, renforcera encore le partenariat dynamique entre les deux organisations. De même, une action collective et une coopération à l'échelle mondiale sont nécessaires pour faire face à des défis de plus en plus complexes et interconnectés.

Il est dans l'intérêt de chaque État de préserver un système multilatéral universel et fondé sur des règles. Un système fondé sur des règles est essentiel non seulement pour la survie des petits États, comme Singapour, mais aussi pour la création d'un environnement mondial plus pacifique et plus stable qui profite à tous les États. Des institutions telles que la Cour internationale de Justice jouent un rôle clef en contribuant à la consolidation de la paix et à la promotion de l'état de droit au niveau international. Cela est confirmé par le fait que la Cour facilite le règlement pacifique des différends depuis plus de 70 ans.

Alors que nous commémorens le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, il est opportun de réfléchir à la manière dont nous, en tant qu'États Membres de l'ONU, pouvons renforcer le rôle de l'Organisation dans la consolidation et la pérennisation de la paix. Dans ce contexte, je voudrais remercier Saint-Vincent-et-les Grenadines et la Nouvelle-Zélande pour avoir cofacilité l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies en 2020. Il est impératif que nous adoptions une approche axée sur l'action et tournée vers l'avenir, afin de garantir un avenir pacifique et durable aux générations futures. Singapour reste attachée à l'avenir de l'ONU et aux valeurs et idéaux inscrits dans sa Charte.

Annexe 53**Déclaration de M. Michal Mlynár, Représentant permanent de la République slovaque auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Je remercie le Président d'avoir organisé l'important débat d'aujourd'hui sur les facteurs actuels de conflit et d'insécurité, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Consolidation et pérennisation de la paix », en ces temps sans précédent et difficiles pour nous tous. Je tiens également à remercier M^{me} Amina Mohammed, Vice-Secrétaire générale de l'ONU ; M. Ibrahim Mayaki, Directeur général du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ; Sir Hilary Beckles, Vice-Chancelier de l'Université des Indes occidentales ; et M. Munir Akram, Président du Conseil économique et social, pour leurs exposés instructifs.

Dans un monde soumis à des mutations rapides et radicales, les conflits actuels sont devenus plus complexes et plus longs. Environ 2 milliards de personnes, soit à peu près un tiers de la population mondiale, vivent actuellement dans des pays touchés par des conflits. Ces conflits sont souvent liés à des enjeux mondiaux et ne sont plus définis par les frontières nationales.

Nous sommes témoins des conséquences directes et secondaires de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui interagit avec les crises humanitaires préexistantes, ajoutant une nouvelle couche de complexité à des situations déjà fragiles. Les populations les plus vulnérables, qui n'ont pas accès aux services de base et aux soins de santé, sont touchées de manière disproportionnée par la mauvaise gouvernance et la fragilité des systèmes de santé, qui ont également un impact sur leurs moyens de subsistance et leur protection sociale. La pandémie menace de réduire à néant les progrès réalisés par les pays en transition et en situation d'après-conflit en matière de pérennisation de la paix et de développement.

Il est essentiel d'identifier et de comprendre les conflits pour déterminer les domaines potentiels d'intervention et pour formuler des mesures et des politiques de prévention, de gestion et de règlement des conflits. Les membres de la communauté internationale doivent travailler de concert pour appuyer les processus de paix afin de prévenir les conflits et de régler les crises en vue de consolider et de pérenniser la paix.

Je voudrais réaffirmer le soutien de la Slovaquie aux réformes du Secrétaire général visant à faire des opérations de paix des Nations Unies un outil plus efficace pour la promotion de la paix et de la sécurité et à renforcer l'appui aux processus politiques dans les pays hôtes. Nous saluons vivement le rôle de premier plan que joue le Secrétaire général dans ce domaine, notamment par l'intermédiaire de l'initiative « Action pour le maintien de la paix », qui a suscité un fort sentiment d'appropriation parmi les États Membres.

La Slovaquie appuie pleinement l'examen du dispositif de consolidation de la paix de l'ONU en 2020, qui offre une excellente occasion de s'adapter aux défis immédiats posés par les différentes menaces en matière de pérennisation de la paix. Cet examen a mis en lumière la nécessité de renforcer les partenariats avec les institutions sanitaires et financières internationales et nationales et réaffirmé les rôles consultatif, fédérateur et de liaison de la Commission de consolidation de la paix à l'appui d'une riposte internationale coordonnée et cohérente face à la crise.

La Slovaquie est membre de la Commission de consolidation de la paix pour la période 2020-2021. Cette Commission joue un rôle consultatif important auprès du Conseil de sécurité. Nos priorités en tant que membre de la Commission peuvent être résumées sous la forme de trois P et trois C : « participation, partenariats et populations », ainsi que « cohérence, coordination et complémentarité ». La Slovaquie est prête à promouvoir des partenariats et des synergies avec d'autres processus de transition.

Nous devons renforcer les liens entre les missions de consolidation de la paix et de maintien de la paix pour une utilisation plus efficace des instruments de paix, de sécurité et de stabilisation, notamment grâce à une planification, une mise en œuvre et une évaluation intégrées pour assurer la cohérence et l'harmonie. La pandémie de COVID-19, conjuguée aux facteurs préexistants, renforce le besoin d'opérations de paix des Nations Unies efficaces, agiles et capables de s'adapter.

Tout en reconnaissant l'importance de veiller à ce que les besoins de tous les segments de la société soient pris en compte, l'appropriation et le leadership nationaux doivent rester au cœur de tous les efforts. La communauté internationale doit continuer à mettre l'accent sur l'établissement des partenariats avec les acteurs nationaux et régionaux aux fins du renforcement des capacités et des institutions nationales. Les partenariats avec la société civile, notamment les organisations de femmes et de jeunes, peuvent permettre d'évaluer efficacement l'impact de notre action sur le terrain. La Slovaquie appuie fermement la pleine participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les efforts visant à instaurer et à pérenniser la paix et la sécurité internationales, et elle appelle à la pleine mise en œuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité qui traitent de cette question.

La Slovaquie est convaincue que la coopération multilatérale est la clef d'une réponse efficace aux facteurs actuels de conflit. Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies joue un rôle essentiel dans le renforcement de l'approche transversale intégrée et dans le rapprochement des partenaires politiques, humanitaires et de sécurité et de développement.

Dans le cadre de l'examen des mandats existants, il faut envisager l'adoption de stratégies de sortie qui contribuent à jeter les bases d'une paix durable à long terme. Les États Membres considèrent de plus en plus la réforme du secteur de la sécurité, telle que prévue dans la résolution 2151 (2014), comme une priorité importante pour le maintien de la paix, notamment en ce qui concerne le retrait en temps voulu des missions de maintien de la paix. Depuis des années, la Slovaquie est consciente que la réforme du secteur de la sécurité est l'un des éléments clefs d'une prévention efficace des conflits et d'une reconstruction et d'une stabilisation couronnées de succès au lendemain de conflits. L'expérience directe de nombreuses missions et opérations de paix des Nations Unies montre clairement qu'une réforme inclusive et dirigée par le pays concerné est essentielle pour mettre en place des institutions du secteur de la sécurité non discriminatoires, représentatives de la population et capables de répondre efficacement aux besoins spécifiques de sécurité.

Le dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies doit s'adapter aux nouveaux types de défis auxquels le monde est confronté, tels que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement. Il faut accorder une attention particulière à la manière dont la pandémie de COVID-19 crée de nouveaux problèmes et amplifie les problèmes existants, tels que les fractures socioéconomiques, l'inégalité des sexes et l'augmentation de l'insécurité pour les femmes et les filles et d'autres groupes vulnérables.

La Slovaquie appuie fermement l'appel du Secrétaire général à la cessation des hostilités et à un cessez-le-feu mondial, ainsi que son appel en faveur d'une réponse urgente et coordonnée à la pandémie de COVID-19 sur la base de trois axes d'action : faire face à l'urgence sanitaire, se concentrer sur les conséquences sociales de la crise, notamment en prenant des mesures économiques, et œuvrer à reconstruire en mieux.

Annexe 54**Déclaration de M^{me} Darja Bavdaž Kuret, Représentante permanente de la Slovénie auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Slovénie tient à féliciter les organisateurs pour le débat d'aujourd'hui, qui vient à point nommé. C'est avec grand plaisir que je vous présente les observations de la Slovénie.

La nature de plus en plus complexe, interconnectée et prolongée des conflits actuels exige une meilleure compréhension de leurs facteurs et des réponses appropriées. La maladie à coronavirus (COVID-19), qui constitue le défi le plus urgent auquel l'humanité est confrontée aujourd'hui, menace non seulement les acquis obtenus de haute lutte en matière de développement et de consolidation de la paix, mais, malgré l'appel à un cessez-le-feu mondial, risque également d'exacerber les conflits ou d'en provoquer de nouveaux.

Les effets des changements climatiques et de la dégradation de l'environnement sont plus visibles et plus étendus que jamais. Ils agissent comme un multiplicateur de risques. Les effets des changements climatiques, tels que l'évolution rapide des conditions météorologiques, des sécheresses plus fréquentes et plus fortes, des inondations et une élévation du niveau de la mer, peuvent entraîner des catastrophes humanitaires, des conflits, des pénuries alimentaires, des mouvements de population ainsi que des chocs économiques, sociaux et démographiques. Chaque jour, nous franchissons un point de basculement sur le plan humain. Il en résulte une augmentation des risques liés au climat qui pèsent sur la sécurité humaine, le développement, l'éclatement de conflits violents et les efforts de consolidation de la paix. Les communautés et les pays touchés par des conflits armés sont particulièrement vulnérables aux effets des changements climatiques. Les urgences humanitaires sont donc de plus en plus confrontées à des risques et des impacts cumulés.

Les besoins humanitaires n'ont jamais été aussi grands. L'écart entre les besoins et les financements disponibles continue de se creuser chaque année et, de surcroît, la COVID-19 a eu un impact sur les pays en développement et les pays touchés par des catastrophes humanitaires plus marqué que nous ne pourrions l'imaginer. C'est pourquoi il est plus important que jamais de se concentrer sur les actions préventives et d'anticipation, ainsi que sur le renforcement de la résilience, qui pourraient contribuer à réduire les besoins humanitaires en cas de catastrophe.

La Slovénie s'est engagée à consacrer à ces activités au moins 10 % de son financement de l'aide humanitaire à long terme, que nous fournissons avec succès chaque année. En outre, nous avons reprogrammé des portefeuilles entiers de projets bilatéraux d'aide au développement pour faire en sorte qu'au moins 20 % des projets de développement et d'aide humanitaire de cette année aient pour objectif d'aider les pays partenaires à faire face à la pandémie de COVID-19. La reprogrammation a mis l'accent sur l'assistance aux groupes vulnérables.

Dans les années à venir, les changements climatiques continueront d'amplifier les facteurs de violence, de déplacement et d'inégalité, les risques devenant plus fréquents et touchant un nombre croissant de pays. On sait que la pénurie d'eau est l'une des conséquences les plus critiques des changements climatiques. Quarante pour cent de la population mondiale est déjà touchée par ce phénomène, et la demande en eau devrait augmenter de plus de 50 % d'ici à 2030. Dans les conflits armés, les ressources en eau et les installations hydrauliques sont de plus en plus souvent attaquées et utilisées comme armes de guerre. Cette situation exige une approche globale de l'approvisionnement en eau, de l'assainissement, de la gestion des ressources en eau et de la coopération transfrontières.

Les inégalités et l'exclusion alimentent la frustration et la marginalisation. Le respect de tous les droits de l'homme – non seulement civils et politiques, mais aussi économiques, sociaux et culturels – est un élément essentiel de la prévention. La sécurité humaine doit être au cœur de l'action rapide et de la priorité accordée aux plus vulnérables. Nous savons également que l'égalité des sexes est étroitement liée à la résilience et que la participation des femmes est essentielle au succès de toute action, de la prévention des conflits au rétablissement et à la pérennisation de la paix. Il convient de souligner ce point alors que nous célébrons le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000).

Le soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies est une occasion importante de réfléchir collectivement aux moyens d'adapter la nature opérationnelle de ses entités pour faire face à un monde en mutation rapide et de plus en plus complexe, en éliminant les cloisonnements et en introduisant des approches plus globales, et d'accroître la base de données factuelles, en intégrant la gestion des risques dans les opérations de développement durable, humanitaires et de maintien de la paix.

Nous appelons donc à un renforcement du rôle du Conseil de sécurité dans les situations émergentes, à une augmentation de ses moyens, à des ressources accrues en matière d'alerte rapide et de prévention, et à une approche plus systématique de la prévention des conflits et de la pérennisation de la paix. Il faut agir d'urgence et la situation exige une réponse immédiate.

Annexe 55**Déclaration de la Mission permanente du Soudan auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : arabe]

Nous voudrions féliciter la Mission permanente de Saint-Vincent-et-les Grenadines pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité ce mois-ci et pour avoir organisé ce débat de haut niveau sur les facteurs de conflit et d'insécurité.

Depuis son indépendance, le Soudan a connu un certain nombre de conflits et de différends internes. La complexité des conflits au Soudan est le résultat de la multiplicité de leurs dimensions et des facteurs historiques et actuels qui les ont déclenchés et exacerbés. Ces conflits ont eu des effets négatifs sur l'ensemble de la situation humanitaire et économique à différents niveaux.

Ce qui s'est passé au Soudan est un exemple des types de conflits et de guerres civiles qui ont frappé d'autres nations africaines. Ces conflits ont éclaté pour diverses raisons. Un grand nombre d'entre eux sont l'héritage du colonialisme, tandis que d'autres sont le résultat de la manipulation politique de petits conflits tribaux et ethniques, ainsi que de différends sur la manière d'organiser les élections nationales ou d'accepter leurs résultats. Certains sont liés à des luttes concernant l'autorité de l'État, tandis que d'autres sont motivés par des différends sur les ressources naturelles et leurs avantages. Les effets de la désertification et de la sécheresse qui ont ravagé la région du Sahel ont conduit à des conflits pour l'eau et les pâturages. Dans certaines situations, comme celle du Darfour, des conflits surgissent entre agriculteurs et éleveurs. Dans le même ordre d'idées, certaines régions d'Afrique sont toujours confrontées à des conflits identitaires qui sapent la cohésion nationale.

La prolifération des armes légères et de petit calibre amplifie la propagation de ces conflits. Par conséquent, la seule façon d'éliminer les défis découlant des conflits et de leurs facteurs est de s'attaquer à la prolifération généralisée des armes et des munitions dans les pays en développement, en prenant trois mesures, à savoir la mise en place de systèmes efficaces de gestion des stocks d'armes, le contrôle de leurs mouvements et la destruction des armes excédentaires.

Malgré ce sombre tableau, l'avenir semble prometteur, compte tenu des progrès réalisés en matière de paix et de sécurité en Afrique au cours des dernières décennies, en particulier depuis 2004 avec la contribution du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Par conséquent, l'objectif de mettre fin aux guerres en Afrique est réalisable, car le continent dispose d'un plan judicieux pour promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité. Ce plan vise également à favoriser les avancées dans les domaines de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme et des peuples, l'engagement de ne pas attaquer les dispositifs constitutionnels, les dispositifs d'alerte rapide, la prévention et le règlement des conflits, et le recours aux mécanismes traditionnels et civils pour résoudre les différends, en s'appuyant sur l'héritage social important et efficace de ces mécanismes. Ces efforts sont renforcés par la volonté politique des États africains de s'attaquer aux causes et aux racines des conflits ; la volonté politique est une condition préalable essentielle à ce processus. Il y a quelques semaines, le Soudan a pu conclure un accord de paix qui a mis fin à des décennies de guerre et a fait taire les armes dans les États du Darfour, du Kordofan méridional et du Nil-Bleu.

Pour conclure, je voudrais dire que, pour évaluer les causes et les facteurs d'instabilité et de conflit, il est essentiel de comprendre d'abord la nature, les dimensions et les contextes politiques et culturels de chaque cas individuel.

Cette approche permet d'élaborer une stratégie globale et adaptée qui intègre des mécanismes de médiation formels et informels aux niveaux communautaire, national et continental, et qui consolide les efforts de toutes les parties prenantes, y compris l'ONU, de manière plus efficace.

Annexe 56**Déclaration de M^{me} Pascale Baeriswyl, Représentante permanente de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : français]

La Suisse remercie Saint-Vincent-et-les Grenadines pour l'organisation de ce débat et les intervenantes et intervenants pour leurs contributions.

Les situations à l'ordre du jour du Conseil de sécurité témoignent de l'impact négatif de défis contemporains tels que la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et les changements climatiques sur la paix et la sécurité internationales. Il est nécessaire que le Conseil reconnaisse ces liens et renforce son engagement dans le cadre d'une approche holistique, qui engage les trois piliers de l'Organisation des Nations Unies, à même de traiter des causes profondes des conflits et de l'insécurité.

La Suisse souhaite souligner trois domaines d'actions, qui plaident pour un engagement accru du Conseil :

Premièrement, les effets des changements climatiques remettent en cause la consolidation de la paix et la réalisation des objectifs de développement durable dans divers contextes marqués par des niveaux élevés d'inégalité et de vulnérabilité au sein de la population. Les changements climatiques et les catastrophes naturelles peuvent engendrer des déplacements de personnes et contribuer à exacerber les tensions entre différentes communautés. Nous devons prévenir ces catastrophes et l'insécurité alimentaire. C'est pour cela que la Suisse assiste, par exemple, des communautés en Somalie dans la mise en œuvre d'un réseau d'alerte précoce. Une analyse systématique des risques liés aux changements climatiques doit informer les décisions du Conseil de sécurité, notamment en lien avec les mandats des missions de paix. À cet effet, nous appelons le Conseil à faire plein usage des ressources existantes au sein du système des Nations Unies, y inclus le mécanisme de sécurité climatique qui rassemble le Programme des Nations Unies pour le développement, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, et les structures sur le terrain. La Suisse apprécie l'engagement du Groupe des Amis sur le climat et la sécurité ainsi que la création du groupe informel d'experts du Conseil de sécurité sur ce sujet.

Deuxièmement, comme le Conseil de sécurité l'a affirmé dans sa résolution 2532(2020), la pandémie de COVID-19 risque de réduire à néant les acquis obtenus par les pays en transition et les pays sortant d'un conflit en matière de consolidation de la paix et de développement. Une approche inclusive et fondée sur les droits de l'homme doit guider les efforts visant à mieux reconstruire l'après-pandémie. La Commission de consolidation de la paix est idéalement placée pour promouvoir une réponse cohérente et coordonnée entre les trois piliers du système des Nations Unies et les organes principaux, dans le respect des priorités définies par les États Membres au niveau national. Nous invitons le Conseil à tenir pleinement compte des contributions de cette commission dans ses travaux.

Troisièmement, le défi commun posé par les crises actuelles ouvre également des opportunités. L'initiative « Blue Peace » lancée par la Suisse est un tel exemple. La gestion commune des ressources en eau partagées permet de réduire des tensions et de contribuer à la stabilisation des relations entre les différents États ou parties prenantes. Plusieurs programmes concrets ont été mis en œuvre au Moyen-Orient, en Asie Centrale et en Afrique de l'Ouest. Le soutien du Conseil de sécurité à la diplomatie préventive, à travers les missions politiques spéciales de l'ONU et en collaboration avec des organisations régionales et sous-régionales, s'inspire d'une même approche et dispose encore d'un important potentiel de développement.

Les liens entre paix, développement et action humanitaire sont au centre de la politique étrangère de la Suisse, y inclus dans son rôle de Vice-Présidente du Conseil économique et social, de membre de la Commission de consolidation de la paix l'année prochaine et, en cas d'élection, en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité en 2023-2024.

Annexe 57

Déclaration de la Mission permanente de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

L'Ukraine se félicite vivement de l'initiative prise par Saint-Vincent-et-les Grenadines d'organiser le présent débat public et remercie tous les intervenants de leurs présentations.

L'idée d'aborder les facteurs de risque actuels et leurs implications pour l'ensemble du contexte de sécurité, déjà surchargé de problèmes non résolus, mérite notre appui. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a montré clairement comment les nouveaux défis qui se posent pourraient compliquer considérablement nos efforts pour faire face aux menaces à long terme. Les urgences sanitaires, l'insécurité alimentaire, la dégradation de l'environnement, les changements climatiques et les cybermenaces ne sont que quelques-uns des nouveaux défis qui pourraient devenir des déclencheurs de conflits.

Étant donné que la plupart de ces déclencheurs ne tiennent aucun compte des frontières nationales ou des taux de croissance économique, nous sommes tout à fait d'accord avec l'hypothèse formulée dans la note de cadrage préparée pour le présent débat (S/2020/1064, annexe), selon laquelle les nouvelles menaces pesant sur la paix et la sécurité internationales ne doivent pas être abordées isolément. Malheureusement, l'impact pratique des efforts internationaux pour répondre aux menaces et aux défis actuels reste insuffisant.

Cela s'explique en partie par le fait que, tout en relevant les nouveaux défis du XXI^e siècle, nous sommes toujours obligés de faire face aux menaces des temps passés – agression armée contre des États souverains, occupation et tentative d'annexion, ainsi que violations du droit international.

Nous savons tous que le coronavirus présente un risque plus élevé pour les personnes souffrant d'autres problèmes de santé, et que la prévention, tout comme le traitement, doit également porter sur les maladies qui accompagnent et souvent compliquent ce virus pour être efficace. C'est comparable à ce que nous vivons au niveau mondial. La COVID-19 a attaqué l'ordre international à un moment où son système immunitaire – le droit international – était affaibli par des violations régulières et flagrantes.

Il est donc clair qu'un remède efficace à la pandémie, ainsi qu'aux autres facteurs actuels d'insécurité, tels que les changements climatiques, ne pourra pas être trouvé sans une réponse appropriée et adéquate aux menaces pour la sécurité découlant des agressions armées et des tentatives d'annexion et de militarisation de territoires occupés.

Compte tenu des menaces susmentionnées, un des principaux facteurs d'instabilité au niveau international est l'érosion continue de l'ordre international fondé sur des règles. C'est notre problème à tous, qui exige les efforts unifiés de toutes les nations. Il est donc dans notre intérêt mutuel d'aborder cette question afin d'empêcher certains pays d'exploiter une telle situation dans la poursuite de leurs politiques agressives sur la scène internationale.

C'est particulièrement le cas de l'Ukraine, qui est confrontée à une agression armée de la Russie et à l'occupation illégale d'une partie de son territoire depuis sept ans. L'Ukraine fait face à un conflit armé international, qui est né de réflexions géopolitiques dépassées et des aspirations d'un État qui a sciemment décidé d'ignorer complètement le principe de l'égalité souveraine des États consacré par la Charte des Nations Unies.

La volonté de l'agresseur de violer le droit international pour des gains politiques, économiques et territoriaux reste le facteur de conflit le plus dangereux et le plus désastreux. Le nombre de tués et de blessés lors de l'agression russe contre l'Ukraine, de personnes détenues illégalement et de personnes disparues en Crimée et dans la région du Donbass occupées en est la preuve.

Nous partageons pleinement les préoccupations mentionnées dans la note de cadrage du débat concernant le possible déplacement forcé de quelque 250 millions de personnes en raison des changements climatiques d'ici à 2050. À cet égard, il convient de rappeler que 1,5 million de citoyens ukrainiens ont déjà été contraints de fuir leurs foyers en raison de l'occupation illégale des territoires ukrainiens où ils résidaient.

Le conflit dans la région du Donbass étant de nature totalement artificielle, l'agresseur a utilisé toute une série d'instruments pour le déclencher et l'alimenter. Les effets dévastateurs de l'incitation à la haine et des discours de haine, notamment par la diffusion d'informations fallacieuses et par la désinformation, ainsi que la violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales ont été largement reconnus par la communauté internationale. Il convient d'y remédier jusqu'à ce qu'une solution fondée sur le respect du droit international soit trouvée.

La violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les territoires occupés doit également être considérée comme une action délibérée de la Puissance occupante visant à compromettre les perspectives d'un règlement pacifique. La situation dans le domaine des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les territoires ukrainiens temporairement occupés est encore aggravée par la persistance des politiques répressives à l'encontre des citoyens ukrainiens, en particulier des Tatars de Crimée.

À cet égard, il doit être clair que tout pays violant les droits de l'homme et les normes fondamentales du droit international peut difficilement être un partenaire fiable pour traiter les problèmes urgents à l'ordre du jour mondial, notamment la pandémie et les questions environnementales.

C'est pourquoi nous sommes convaincus qu'aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin d'institutions fortes qui protègent le droit international, où tous les membres contribuent de manière responsable et fiable en vue de préserver l'ordre international fondé sur des règles et des valeurs. Seules des institutions fortes, en particulier le Conseil de sécurité, peuvent préserver la sécurité internationale et s'attaquer aux facteurs de conflit actuels.

Annexe 58**Déclaration de la Mission permanente des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Les Émirats arabes unis souhaitent remercier Saint-Vincent-et-les Grenadines d'avoir appelé l'attention du Conseil de sécurité sur la nécessité d'adopter des approches globales s'agissant des conflits et de l'insécurité, en intégrant les trois piliers de l'action de l'Organisation des Nations Unies. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) et les changements climatiques montrent qu'il n'y a pas de cloisonnement sur le terrain, car tous deux aggravent les facteurs qui conduisent aux conflits et à la violence, ou les amplifient, qu'il s'agisse de la faim ou de l'interruption des services de base en passant par le chômage, la concurrence pour l'accès aux ressources et les déplacements.

Un élément fondamental de la politique intérieure mais aussi de la politique étrangère des Émirats arabes unis est la prévention et la préparation future. Nous pensons qu'il est indispensable d'organiser constamment des tours d'horizon prospectifs pour comprendre les facteurs actuels de conflit et d'insécurité. Ces menaces créent une nouvelle vulnérabilité pour de nombreuses communautés déjà confrontées à des défis persistants, notamment la pauvreté, l'extrémisme et la criminalité organisée.

Alors que nous nous engageons tous à déployer des efforts politiques et à mobiliser des ressources pour reconstruire en mieux, il importe de saisir cette occasion pour façonner les pratiques de nos institutions afin qu'elles soient adaptées à un monde où des phénomènes tels que les changements climatiques et les pandémies brouillent les frontières entre les différentes branches du système international.

Nous voudrions partager quatre recommandations sur la manière dont le Conseil et ses partenaires peuvent œuvrer à des approches globales de la paix et de la sécurité et contribuer à l'édification de sociétés plus équitables, plus résistantes et plus ouvertes.

Premièrement, nous nous félicitons de la collaboration accrue entre le Conseil de sécurité et d'autres entités des Nations Unies et encourageons des synergies toujours plus nombreuses. Ces dernières années, la Commission de consolidation de la paix a fourni une contribution de plus en plus importante en vue du renouvellement des mandats du Conseil de sécurité, et le Conseil économique et social s'est penché, ponctuellement, sur plusieurs questions inscrites à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Ces relations doivent être renforcées, et nous attendons avec intérêt les recommandations de l'examen de 2020 du dispositif de consolidation de la paix de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en ce qui concerne l'obtention de résultats collectifs.

Deuxièmement, bien qu'il soit primordial que la coordination se fasse au niveau du Siège, elle est également indispensable sur le terrain. Nous tenons à souligner l'importance de l'unité d'action des Nations Unies et le fait d'encourager la coordination et le partage de l'information en particulier sur le terrain. Un domaine clef qui pourrait être développé est l'amélioration des relations entre le Conseil de sécurité et les acteurs sur le terrain, au-delà des équipes dirigeantes des opérations de paix, notamment les relations avec les coordonnateurs résidents et les représentants des organismes, fonds et programmes des Nations Unies.

Troisièmement, les crises sanitaires et les conséquences des changements climatiques ont un point commun. Elles sont souvent prévisibles. Nous voudrions réitérer notre appel à développer plus avant les capacités de l'ONU d'anticiper les mesures à prendre. Une meilleure sensibilisation aux menaces émergentes peut

aider chacun d'entre nous à adapter les mandats et les budgets afin de prévenir les conflits et leurs facteurs. Nous félicitons le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme alimentaire mondial, la Banque mondiale et d'autres partenaires de leurs investissements dans la modélisation et l'analyse pour permettre le décaissement de fonds en amont des catastrophes et tensions prévues avec un degré de certitude. Les premiers résultats montrent que les mesures anticipées permettent de sauver des vies et d'économiser de l'argent.

Enfin, à moins d'une appropriation nationale, nos discussions actuelles ne donneront que peu de résultats concrets. Le système multilatéral n'a de force que celle de ses États Membres, car ce sont eux qui dirigent les politiques et les programmes qui nous aideront tous à assumer notre responsabilité collective. Pour donner un petit exemple, les Émirats arabes unis sont fiers d'appuyer le travail de prévention et de lutte contre la COVID-19, en fournissant plus de 1 500 tonnes d'aide médicale à 118 pays, dont beaucoup sont inscrits à l'ordre du jour du Conseil. La pandémie, tout comme les changements climatiques, nous rappelle qu'avec un nombre croissant de facteurs d'insécurité, personne n'est en sécurité tant que tout le monde ne l'est pas.

Nous nous réjouissons à la perspective de définir une stratégie avec les États Membres et l'ONU afin que les nombreuses branches de l'institution travaillent ensemble pour être le plus utile possible à la paix et à la sécurité.
